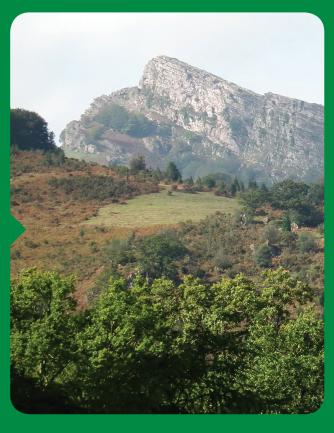


#### RAPPORT DE SYNTHESE

#### SINTESI TXOSTENA 2015KO OTSAILA

## Document d'objectifs Natura 2000 Col de Lizarrieta

## Helburu Dokumentua Lizarrietako lepoa / FR 7212011





Version finale validée par le Comité de Pilotage le 9 février 2015

2015eko otsailaren 9an gidaritza batzordeak onestu azken bertsioa







#### Maitre d'ouvrage

Ministère en charge de l'environnement – DREAL Aquitaine – DDTM des Pyrénées Atlantiques

#### Président du COPIL

M. Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, vice-président de l'Agglomération Sud Pays Basque et maire de Sare

#### **Opérateur Natura 2000**

Agglomération Sud Pays Basque Service milieux naturels Chargé de mission : Florence Rubio

Tel: 05 59 48 30 85 5-7 rue Putillinea 64122 Urrugne

#### Rédaction du rapport de synthèse

Rédaction/coordination:

Florence Rubio, chargée de mission Natura 2000

Assistance rédaction/technique :

Caroline Huveteau, Responsable du service milieux naturels à l'Agglomération Sud Pays Basque Rosana Zuccheli, association ECOGIS

Emilie Laborde, Responsable Unité Natura 2000, Chasse et Faune Sauvage, DDTM64 Coline Garde, DREAL Aquitaine

#### Prestataire technique

- Diagnostic écologique : Ligue de Protection des Oiseaux, Aquitaine.

#### Crédits photos de la couverture

Vue du massif d'Atxuria © Agglomération Sud Pays Basque Vue de la commune de Sare © Agglomération Sud Pays basque



Tabl	le des illustrations	2 -
Fich	e d'identité du site	3 -
Ava	nt propos	4 -
Le m	not du Président	5 -
INT	TRODUCTION DE MICHEL DUVERT SARA DANS XARETA	- 7 -
PA	RTIE 1 PRESENTATION GENERALE DU SITE ET DU CONTEXTE	- 17 -
1.	La démarche Natura 2000 : Col de Lizarrieta	18 -
1.	.1. Le réseau Natura 2000 et les directives « Habitats » et « Oiseaux »	18 -
1.	.2. Le site Natura 2000 FR 7212011 « Col de Lizarrieta »	20 -
2.	L'existant en matière de gestion de l'environnement	23 -
	1. Le cadre réglementaire	
2.	.2. Les outils de planification territoriale en lien avec Natura 2000	
2.	.3. Les outils de protection des milieux naturels	24 -
2.	.4. La gestion des milieux naturels sur le site	25 -
PA	RTIE 2 DIAGNOSTICS, ENJEUX ET OBJECTIFS	- 27 -
1.	Synthèse des diagnostics	28 -
	1. Le diagnostic socio-économique	
1.	.2. Le Diagnostic écologique	
2.	Enjeux de conservation	36 -
	.1. Hiérarchisation des enjeux de conservation	
1.	.2. Enjeux écologiques	
3.	Définition des objectifs du DOCOB	40 -
3.		
3.	.2 Préserver la quiétude de l'avifaune pendant les périodes sensibles	
3.	.3 Partager les données ornithologiques entre tous	43 -
3. tr	.4 Conserver une mosaïque de milieux en maintenant un territoire rural et en s'appuyant sur les activités raditionnelles	- 11 -
u	autionnenes	44 -
PA	RTIE 3 PLAN D'ACTIONS	- 46 -
1.	Les mesures finançables dans le cadre de Natura 2000	47 -
1.	.1 Les contrats Natura 2000 (hors parcelles agricoles)	47 -
1.	.2 Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC)	47 -
1.		
1.	.4 Les Mesures Hors Contrat	48 -
2.	Les mesures non finançables dans le cadre de Natura 2000	49 -
3.	Les fiches « action »	49 -
4.	Feuille de route de l'animateur	89 -
5	Synthèse financière	- 90 -

## Table des illustrations

#### Les figures

•	Figure 1 : Schéma du fonctionnement du réseau Natura 2000	- 18 -
•	Figure 2 : Réseau Natura 2000 en France	- 18 -
•	Figure 3 : Le site Natura 2000 « Lizarrieta »	- 20 -
•	Figure 4 : Visualisation 3D du col de Lizarrieta	- 20 -
•	Figure 5 : Planification de l'élaboration du DOCOB du site	- 21 -
•	Figure 6 : Les outils de protection réglementaire	- 24 -
•	Figure 7 : Les sites Natura 2000 en lien avec la ZPS	- 24 -
•	Figure 8 : Les zones d'intérêt écologique	- 25 -
•	Figure 9 : Répartition de l'occupation des sols	- 32 -
AS	Tableaux	
_es	Tableaux	
•	Tableau 1 : Synthèse du diagnostic socio-économique	- 29 -
•	Tableau 2 : Répartition des grands types d'habitats	- 32 -
•		- 32 -
•	Tableau 3 : Inventaire des espèces résidentes	- 33 -
•	Tableau 4 : Inventaire des espèces migratrices	- 34 -
•	Tableau 5 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces résidentes	- 36 -
•	Tableau 6 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces migratrices	- 37 -
•	Tableau 7 : Utilisation des habitats en fonction des espèces et de leurs activités	- 39 -
•	Tableau 8 : Synthèse des objectifs définis pour le site	- 45 -
•	Tableau 9 : Plan d'action	- 52 -
•	Tableau 10 : Feuille de route de l'animateur	- 89 -
•	Tableau 11 : Coût prévisionnel en fonction des objectifs	- 90 -
•	Tableau 12 : Coût prévisionnel par action et par année	- 92 -



#### Caractéristique du site Natura 2000

- Date de proposition comme site d'intérêt communautaire : 6 avril 2006
- **Désigné au titre de** : la directive « Oiseaux» (Directive 2009/147/CE)
- Localisation du site Natura 2000 : région Aquitaine, département des Pyrénées Atlantiques
- Commune concernée : Sare
- Superficie du site Natura 2000 (périmètre initial) : 1 369 ha
- Espèces d'intérêt communautaire : 54 espèces identifiées
  - 8 espèces résidentes ou nicheuses faisant partie de l'annexe I de la directive Oiseaux
  - 38 espèces migratrices
  - 8 espèces dont une partie de la population est résidente et l'autre est migratrice



Ce document constitue le <u>rapport de synthèse</u> du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 7212011 « Col de Lizarrieta ». Cette version a été validée par le Comité de Pilotage le 9 février 2015.

Ce volet du DOCOB présente le site Natura 2000 dont il est question puis expose de manière synthétique les résultats des différents diagnostics menés durant la phase d'élaboration. Il propose dans un second temps des objectifs au regard des enjeux de conservation du site.

Enfin, il décline un plan d'actions accompagné d'un dispositif financier dont la mise en œuvre devra permettre d'atteindre les objectifs déterminés.

Pour aller plus loin dans la démarche Natura 2000 et pour une meilleure compréhension des enjeux et des objectifs, il est recommandé de consulter ce présent document associé :

- au diagnostic écologique,
- au diagnostic socio-économique,
- à l'atlas cartographique,
- au document de compilation qui comprend le rapport détaillé du diagnostic écologique ainsi que l'ensemble des présentations et comptes rendus de réunions et de groupes de travail menés durant la phase d'élaboration du DOCOB.

### Le mot du Président

Le col de Lizarrieta est l'un des principaux sites français de comptage pour le suivi de la migration des oiseaux à l'automne. En plus d'être remarquable pour la nidification de nombreuses espèces, le col de Lizarrieta est également un lieu de passage important pour l'avifaune migratrice. Situé sur la commune de Sare, il fait partie du Pays de Xareta au sein duquel l'activité traditionnelle de la chasse à la Palombe est un élément essentiel du patrimoine local. L'intégration du col de Lizarrieta dans le réseau européen Natura 2000 représente ainsi une véritable opportunité pour rechercher une cohérence indispensable entre les activités humaines et la conservation de l'avifaune dans la perspective d'un développement durable de ce patrimoine commun.

L'élaboration du DOCument d'OBjectif du site a débuté fin d'année 2012. La démarche a mobilisé pendant près de trois ans l'ensemble des acteurs du territoire concerné, notamment au travers d'une importante phase de concertation qui s'est matérialisée par l'organisation de nombreux groupes de travail. Dans ce cadre, je souhaite tout particulièrement mettre en avant la coopération transfrontalière rendue possible entre autres avec l'implication de la commune d'Etxalar. Cette transversalité n'était pas nécessairement acquise au lancement de la démarche. En effet, le site Natura 2000 se limite administrativement à la frontière et ce malgré des enjeux sociaux économiques transfrontaliers (en témoigne l'utilisation du territoire de Sare par la Société des Palomeras de Etxalar).

Je tiens donc ici à remercier tous ceux qui ont manifesté leur intérêt pour cette démarche et ont, par leur investissement personnel, leur soutien ainsi que leurs connaissances, participé à la réalisation de ce document de référence pour notre territoire. Enfin, mes remerciements s'adressent également aux techniciens de l'Agglomération Sud Pays Basque, cheville ouvrière de la démarche, qui ont réussi à concilier avec succès, enjeux écologique et enjeux socio-culturels. Ces travaux ont permis d'aboutir progressivement à un DOCOB accepté et partagé par tous, validé en comité de pilotage le 9 février 2015.

La conclusion de ce travail d'élaboration du DOCOB Natura 2000 « Col de Lizarrieta » est un point d'étape important dans la mission de protection de la biodiversité que se sont fixés les pays européens. Il s'agit pour nous de poursuivre cette tâche, en continuant à y associer au maximum l'ensemble des acteurs et des habitants de ce territoire. C'est en partageant et en œuvrant ensemble que nous ferons avancer un sujet aussi important que la préservation de ce bien public global qu'est notre biodiversité.

Le président du comité de pilotage

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE

Maire de Sare



Lizarrietako lepoa Frantziako zenbaketa gune nagusietako bat da txorien migrazioa jarraitzeko udazkenean. Espezie anitzetako habiagintzarako ohargarria izateaz gain, Lizarrietako lepoa abifauna migratzailearentzat pasagune garrantzitsu bat da ere. Sarako herrian kokatua da gunea, Xaretako lurraldean, eta bertan uso ihizia tradizionala tokiko ondarearen funtsezko elementua da. Ondare amankomun honen garapen iraunkorra sustatzeko xedez, Lizarrietako lepoa Natura 2000 europar sarean sartu izana egiazko aukera da giza aktibitateen eta abifaunaren babesaren arteko beharrezko koherentzia bilatzeko.

2012ko urte bukaeran hasi da gunearen Helburu dokumentuaren eratzea. Hiru urtez lurraldeko eragile guziak mobilizatu ditu desmartxak, batez ere elkar aditze fase garrantzitsu baten bidez zeinean lantalde anitz antolatuak izan diren. Honen harira, bereziki mugazgaindiko elkarlana eskertu nahi dut, besteak beste Etxalarko herriaren eskusartzeari esker posible izan dena. Zeharkakotasun hau ez zen irabazia desmartxa abiatzean. Izan ere, administratiboki ez du muga gainditzen Natura 2000 guneak nahiz eta gizarte eta ekonomia erronkak handiak izan (honen lekuko Etxarlako Palomeras sozietateak egiten duen Sarako lurraldearen erabilpena).

Hemen eskertu nahi ditut beraz desmartxa honentzat interesa agerrarazi duten eta beren engaiamendu pertsonalari, sustenguari eta ezagutzei esker gure lurralderako erreferantziazko dokumentu honen eratzean parte hartu duten guziak. Azkenik, nere eskerrak zuzentzen dizkiet ere Hego Lapurdiko Hiriguneko teknikariei, desmartxaren egile nagusiak. Lortu dute arrakastarekin erronka ekologikoak eta gizarte eta kultur erronkak bateratzea. Lan hauek ahalbidetu dute progresiboki heltzea denek onartu eta partekatu duten Helburu dokumentu batera eta gidaritza batzordean onestua izan dena 2015eko otsailaren 9an.

«Lizarrietako lepoa» Natura 2000 Helburu dokumentua etapa puntu garrantzitsua da europar herrialdeek finkatu duten bioaniztasuna babesteko misioan. Guri dagokigunez, helburua da eginkizun hori segitzea, ahal den neurrian lurraldeko eragileak eta biztanleak parte harraraziz. Partekatuz eta elkarrekin lan eginez dugu ontasun publiko orokorra den bioaniztasunaren gai garrantzitsu hori aitzinaraziko.

Gidaritza Batzordeko lehendakaria

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE

Sarako Auzapeza

## Introduction de Michel DUVERT Sara dans Xareta

### Sara dans Xareta

Lié à l'abondance de bois, le nom de Xareta, attesté par le lieutenant Vedel en 1847, fut remis à l'honneur par J.M. de Barandiaran dans son étude ethnographique de Sara. Il fut officialisé par M. Aniotzbehere, maire du village. Comme l'écrivait J. Pouyet : « Xareta [...] a trait au regroupement de quatre villages : Ainhoa, Sara, Urdax et Zugarramurdi, territoire à cheval sur la France et l'Espagne. La population sur ce territoire qui était de 4 000 habitants, est stabilisée autour de 3 700 habitants qui vivent en bonne intelligence. La frontière n'a pas empêché, depuis des siècles, les contacts entre ces 4 villages liés par une langue commune ». Il faut dire que l'euskara y est omniprésent, dans la vie de tous les jours comme dans la moindre toponymie, dans les mythes et autres récits. Il imprègne totalement notre cadre de vie, il est de ce sol sur lequel on se tient.

La préhistoire et la protohistoire de ce pays ont livré des données essentielles sur le peuplement de tout ce secteur Navarro-labourdin. Ses modes de vie ont fait l'objet de grandes monographies comme celles de Barandiaran (Sara), Baroja (Bera) et Douglass (Etxalar). Le rayonnement du grand monastère royal d'Urdazubi et ses prémontrés, actifs organisateurs de nos pays, est bien connu.

#### Le cadre naturel :

Xareta est liée à une dépression cernée d'un cordon de montagnes qui se laissent franchir par des passages connus depuis fort longtemps. Détaché au sud du vieux socle primaire pyrénéen, le massif d'où émerge Larrun domine tout. Ses grès sont largement exploités par les *hargin* du lieu. L'érosion a sculpté dans les schistes gréso-argileux des croupes arrondies formant un vaste labyrinthe piqueté de bosquets, restes d'une forêt dévastée. Les sols de Xareta sont donc en général acides, soit siliceux et légers, soit argileux (*lur gorria & lur beltsa*). Les indispensables amendements calcaires furent mis en œuvre de longue date; les fours à chaux ruinés abondent. La géologie de tout ce secteur a fait l'objet de recherches; outre celles de Lamare, il faut citer celles de Bauer.

Courant dans le vieux massif pyrénéen, au Sud, une grande bande calcaire est creusée de gouffres et de grottes qui furent habitées très tôt (dès l'Aurignacien soit vers -30 000 av. J-C), dont Lezea et les fameuses grottes de Zugarramurdi et d'Urdazubi. Partant d'Ainhoa, les hauteurs d'environ 600 m s'effondrent à Dantxaria où passe la Nivelle (Urdazubi), puis elles s'étirent vers l'Atxuria (756 m) et l'Ibanteli (698 m) qui est encadré des cols de Lizarrieta (440 m) et de Lizuniaga (310 m). Elles se poursuivent vers le massif de Larrun (900 m) pour s'échancrer au col de Saint Ignace (169 m). De là, ce cordon tourne vers le Nord par les hauteurs du Zuhalmendi (300 m) qui s'abaissent brutalement au passage d'Amotz (que franchit la Nivelle) et remonte à nouveau le long de l'Idazkogainea (environ 200 m) pour s'abaisser au col de Pinodieta. De là, ces hauteurs virent vers le Sud et nous revenons à notre point de départ par l'Atsulai-Hirukurutzetako lepoa-Xoporre (environ 600 m) dominant Ainhoa, adossées au Bizkailuze dont l'étrave domine le Labourd par l'Ezkondrai et le Mundarrain (749 m).

Au Sud, ces petites montagnes abritent de belles forêts « anciennes » (Ainhoa et Sara) où l'on note surtout les chênes et les châtaigniers relayant quelques hêtres, pins et sapins. Pâturée et ancien lieu de soutrage, cette forêt n'est que le vestige d'une dense couverture habillant le dédale de basses collines aujourd'hui couvertes de vastes landes (*larreak*). Outre les fougères, y dominent des bruyères et des ajoncs dont les pousses tendres associées à un tubercule (navet) et hachées formaient *jokia* une base traditionnelle de nourriture des bêtes. Il faut maintenir en l'état les types de landes (sèche, humide, à bruyères...) et il faut les garder accessibles. Pour cela, elles sont régulièrement nettoyées (en *auzolana*) par le feu (*lur erretzea*), le brûlis qui est abusivement qualifié d'écobuage. Pays des *pottok* mais aussi des *betizu*, ces landes ont de précieuses tourbières. Chaque *etxe* y a sa fougeraie (*iratzokia*). La fougère, rarement fauchée et mise en meule, est rouleautée; elle servira de litière.

Dans cette puissante texture, colorée selon les saisons, se détachent franchement les prairies (sorhoa) d'un vert crû qui montent sur les pentes. Dans les années 1950, ces landes intermédiaires ou de mi-montagne occupaient entre 40 et 75 % de la superficie des communes ; les vieilles cartes postales témoignent bien de cette situation. De nos jours, elles constituent quelques 85 % de la surface agricole. Leur emprise n'a cessé de croitre : plus d'herbe, plus d'animaux et pacage extensif.

Revenons aux vues anciennes du monde de la polyculture. Elles montrent bien ces paysages vallonnés qui se raccordent vers le bas pays avec ses terres de labour, par des prairies cloisonnées de haies, cernées de chemins creux, bordées d'arbres fruitiers (poiriers, cerisiers...) se prolongeant çà et là par des pommeraies. Au Moyen Age, les basques exportèrent cette culture de la pomme et ses essences, notamment en Normandie. Les pêchers, quant à eux, étaient souvent entre les rangs de vigne.

Dans les années 1960, c'est près de la moitié du territoire d'Iparralde, dont Sara et Ainhoa, qui fut classé en zone montagne..Comme dans tout pays de montagne, la bonne terre (celle de la **S**urface **A**gricole **U**tile, ou assolée) est réduite. La montagne est le domaine de la « petite et moyenne propriété ». Les etxalde s'y égrènent sur les coteaux puis se raréfient par le relais des bordes qui remontent la mi-montagne. Ces paysages furent bouleversés il y a peu, avec le productivisme prôné par l'Etat et son syndicat unique, associé

aux mécanismes, aux défrichements (les flancs de l'Atxuria furent défrichés dans les années 1975); ils furent amplifiés par les (éventuels) remembrements. De nos jours, les propriétés (etxalde) se sont de plus en plus clairsemées, s'étendant autour des vingtaines d'hectares (voir l'étude d'Euskal Herriko laborantza ganbara) alors qu'il y a peu, nombreuses étaient les métairies d'une poignée d'hectares, peuplées d'enfants et tutoyant la misère.

Le climat doux et humide s'accompagne d'une très forte pluviosité. Aussi, Xareta possède un réseau serré de cours d'eau qui faciliteront l'implantation de l'homme, favorisera *la culture de l'herbe* qui « *constitue essentiellement le système agricole du pays* » comme le notèrent les géographes et permettront la construction de nombreuses forges (« martinets ») et ces moulins étudiés par Desport.

#### Le sol sur lequel on se tient et sa mise en ordre :

La terre basque appartient aux basques et à personne d'autre. Le saratar Dop précise que notre terre « était franche et allodiale [en aucun cas] les biens-fonds du Labourd n'ont été assujettis à une taille seigneuriale, à un prélèvement qui eût impliqué la reconnaissance de la souveraineté d'un potentat [...] les bois et les terres communes appartenaient aux paroisses [...] d'après leur coutume et usage immémorial ni le bailli, ni les seigneurs des maisons nobles n'avaient droit de recevoir le bétail appartenant à des étrangers, pas plus dans les terres vaines et vagues appartenant à la commune que dans leurs domaines privés, parce que ces pâturages devaient être réservés exclusivement au libre parcours des bestiaux ». Ce même auteur précise que les basques ne manquaient pas de dire à leurs souverains qu'ils possèdent en commun leurs « biens et usages ». Montaigne se plaisait déjà à le noter.

Cette terre fut gérée par le vieux droit basque et pyrénéen (le *For* en Labourd) dont l'une des pièces maîtresses les plus anciennes est à coup sûr le pacte, un système d'accords entre *menditar*. De tels accords furent scellés par la formule *hitza hitz* (*edo gizona hitz*), la parole donnée faisait (et fait) foi, car cette parole est l'Homme. Ces pactes sont soit ponctuels comme les accords de chasse entre Bera et Sara, soit s'inscrivent dans le long terme, comme lors du renouvellement des faceries, lesquelles encadrent et formalisent l'exercice de la liberté. Voyons cela.

La montagne fut de tout temps un lieu de vie, un espace de travail organisé, protégé par des lois, encadré par une stricte police. Une réglementation mettait en application des accords entre les deux versants du massif, dans le but d'exploiter *en commun* et *dans l'harmonie*, la ressource. C'est le cœur des *faceries*. Voici ce qu'en disait Webster qui a étudié les archives de Sara. On entend par *faceries* « *les conventions ou contrats pour l'usage et la jouissance des pacages, herbes, touyas, fougères, eaux, pierre à chaux, glandage, etc. faites entre deux paroisses limitrophes, soit dans l'intérieur du pays, ou, ce qui est de beaucoup le plus intéressant, entre des paroisses limitrophes et voisines de la frontière [les faceries] furent conclues et réglées, changées ou renouvelées, sans la moindre intervention de l'autorité suprême et centrale, ou de la France, ou d'Espagne ». Il donne le détail de la plus ancienne qui soit conservée ; elle concerne Bera et Sara. Elle était d'une durée de 9 ans, et fut signée le 1<sup>er</sup> octobre 1748 en présence des notaires royaux. L'auteur souligne que les faceries « fortifient la bonne union et correspondance dans lesquelles elles [les Communautés] vivent ensemble depuis un temps immémorial ». Par ailleurs, ces Communautés étaient des personnes à part entière, des républiques souveraines, responsables de leurs actes. Dans certains documents, Sara signe au titre de <i>République de Sara* (en 1762, 1782, 1791), Bera y est nommé également *République de Vera*.

Les faceries sont inscrites dans le paysage même de Xareta :

- au « menhir couché » de Mugako lepoa (au Gorospil, le point de rencontre Ainhoa-Ezpeleta-Itsasu-Baztan) ; à Mahain harria de Lizuniaga. Ces pierres couchées sont des *muga*, des bornes qui limitent des territoires pastoraux et par là des Communautés (voir aussi Mugarriluze sur Larrun...).
- parcourant les hauteurs entre ces 2 sites majeurs qui remontent à quelques milliers d'années avant le Christ, la hauteur dite Ituinarria (qui domine Sara) conserve encore une modeste borne où, comme son nom l'indique, on passait ici des accords entre *menditar*

Dans l'esprit du coup de force du 4 août 1789 qui aboutit à la suppression de notre autonomie, le *Traité* d'abornement de 1856, finit par admettre les *faceries*. Mais elles furent très altérées, sélectionnées et sévèrement encadrées. Leur durée maximale fut codifiée et ramenée à 5 ans.

#### L'auzo:

Le statut d'auzo implique une conception de la vie en commun : « être voisin – en basque auzo, auzoko, barride (au Baztan), mentalde (en Salazar) – ce n'est pas vivre seulement à proximité l'un de l'autre mais maintenir des relations qui se traduisent en devoirs et en droits consacrés par l'usage » (Barandiaran). Précisons que le mot auzo, de nos jours, désigne tant le quartier (auzo ou auzoalde, kartier...) que celui qui y demeure dans une etxe. L'auzo est d'une etxe qui est une lignée (etxondoa est « histoire »), laquelle a un nom (izena eta izana dira Xalbador), un premier voisin (lehen auzoa) qui, à son tour est premier voisin d'une autre etxe. Ainsi, de proche en proche, d'etxe en etxe, de quartier en quartier, se construisit ce maillage communautaire avec ses pratiques qui vont d'auzolana au Biltzar en passant par toute sorte d'associations réglant leur vie par le pacte. Les Basques ont cultivé le communautarisme tout au long de leur histoire, ce fut une expression de leur responsabilité, de leur liberté. La condition d'auzo aurait trouvé son origine dans un peuple de pasteurs formés par les habitudes nées des rudes exigences de la vie partagée en montagne. Pétris de mêmes croyances, ils mettaient en commun la ressource, en prenant des décisions par vote à la

majorité. On pense que c'est de cette démocratie qu'est issue la condition d'auzo et ses formes associatives œuvrant pour le bien de tous. L'auzo est autre qu'un simple citoyen soumis à une administration.

Dassance voit dans les archives que, dans certaines paroisses, les quartiers administraient leur propre bien en désignant pour un temps un jurat (*iratua*). Le *For* précisait que ce dernier ne pouvait pas renoncer à cette charge sous peine d'amende, mais il pouvait dédommager ponctuellement un remplaçant. Dans l'un des quartiers d'une Communauté, à tour de rôle et successivement, le jurat devenait *auzapeza*, (maire abbé : abbé des *auzo*), pour un mandat renouvelable mais après plusieurs années d'intervalle. Cette charge était des plus honorifiques : un document de 1642 dit que pour la Saint-Martin, jour de la fête paroissiale, les abbés et jurats de Sara : « *de tout temps, dans la dite Eglize, eussent les bancqs et sièges pour y estre assis pendant la cellébration du divin office* ». De nos jours, les conseillers municipaux se tiennent sur le banc du fond, à la première galerie, face à la porte du 1<sup>er</sup> étage du clocher qui fut la mairie sous l'Ancien régime.

#### La ressource

La métallurgie. Xareta fut un centre industriel majeur au point qu'en 1625, Bayonne commandera pour sa défense, des mousquets et des arquebuses à croc aux forgerons Domingo de Bidart d'Ainhoa et Domingo de Perusquy de Sara. Ce centre industriel englobait les forges des Prémontrés et toute la zone qui s'étend vers Ezpeleta, Senpere et Oleta d'Urruña. Il était relié aux grands centres métallurgiques du Bortzerri tous en rapport avec les grands ports de Pasaia, Donibane (via la Nivelle à Azkaine) et de Bayonne (et sa puissante corporation des faures). Dans tout ce secteur, non seulement les toponymes contenant la matrice ola et arotza (forge, forgeron) abondent, mais les restes de forges converties notamment en moulins céréaliers sont des plus nombreux. Certains auteurs prétendent qu'une bonne forge aurait pu faire vivre une bourgade de 1 000 à 3 000 âmes. Des forges furent exploitées par les auzo en Communautés, d'autres par des particuliers, des seigneurs ... Il va de soi que l'important monastère d'Urdazubi avec ses forges encore des plus actives au XVII<sup>ême</sup> siècle et qui étendait son emprise au-delà du col de Lizarrieta, jusque vers mahain harria et les ports d'Azkaine et de Donibane, joua un rôle capital. Vedel dit, qu'à Sara, comme au monastère d'Urdazubi, on utilisait du minerai biscayen. Ce centre s'effondra suite aux ravages des hordes révolutionnaires.

A Sara, l'activité métallurgique fut étudiée par Dupré et Sant-Arroman. Elle se laisse voir au travers des archives du XVI<sup>ème</sup> siècle qui livrent des noms comme Olhabiderrieta, Olhaiaindeguy et mentionnent les *Ferreries de Sara* que Miguel de Haramboro posséda un temps. C'est au quartier Olhalde que se trouve le site majeur d'exploitation du fer. L'habitat y est ancien, on y trouve de vieilles *etxe* à ossature bois ainsi que le joli manoir de Jean d'Ibarrola ou Ibarla (*ibar-ola*). Décédé à l'entrée du XVI<sup>ème</sup> siècle, il disait dans son testament : « *outre les maisons anciennes et d'autres biens acquis par feuz mes père et mère dibarrola jay faict bastir et édifier en ladite paroisse de Sara et bien pres de la maison ancienne dibarrola une belle grande maison, aussi ung beau moulin, bordieu [métairie], verger, terres et apparteances pres leglise dudit Saint-Martin de Sara et ung grand vergier appelé Rementa pres de ladite maison ancienne dibarrola* ». Son petit palacio est proche d'un crassier et du moulin qui lui appartenait, lequel devait être une ancienne forge (un « martinet ») transformée.

L'importance de ce site d'Olhlalde se voit aussi par le *jauregi* Arrosa, qui lève bien haut son front pour veiller sur l'accès à Sara depuis Senpere et Ainhoa, couvrant les abords du ruisseau Haranne, haut lieu de l'activité industrielle. Connu au XVI<sup>ème</sup> siècle, le nom de ce *jauregi* (très remanié), dérive probablement d'Arotza (le forgeron). C'est son seigneur qui a dû attirer ici de la main d'œuvre en lui donnant avantages et protection dans le petit lotissement devenu le quartier lhalar et dont la topographie est comparable à la bastide d'Ainhoa, à Amaiur ainsi qu'à l'Urdazubi d'avant sa destruction. Le mythe tenace de l'existence ici d'un premier Sara (industriel) doit avoir quelque fondement. On notera au passage qu'Arrosa est voisin de la hauteur où s'élevait le très vieux Gaztelugaineko kaskoa, ce vieux *gaztelu* inutilement détruit, qui montrait des vestiges de métallurgie.

La ressource et les besoins énergétiques. Avec les forges se pose un problème clef. Songeons que pour faire 1 tonne de fer, les prémontrés consommaient 6 tonnes de charbon de bois. Autrement dit, ils se devaient d'être forestiers. Les gens de Xareta durent entretenir de vastes pépinières. On obligea même tout forgeron se servant du bois communal à compenser son prélèvement en plantant, sous peine de sanction, jusqu'à 30 fois plus d'arbres qu'un auzo ordinaire. On imagine les éleveurs voyant ainsi l'espace communal se réduire! On a peu de données à ce sujet; on sait qu'en 1740 les prémontrés avaient planté 206 304 arbres, essentiellement des chênes; entre 1743 et 1792, ils en replantèrent une moyenne de 5 000 par an. Mais à la fin du XVIIIème siècle, ces montagnes ne purent plus fournir la ressource énergétique: la construction navale avait dévasté trop de ces forêts. Par ailleurs, sous la pression démographique, les prairies et les fougeraies s'étendaient, les bordes montaient dans les communaux, les bordari comme les etxekojaun y lâchaient les animaux, surtout les ovins dévoreurs d'espace... Tous ces vieux menditar voyaient l'espace se fermer, ils étaient repoussés et la forêt reculait.

A cela s'ajouta un problème structurel. D'une part, les filons s'épuisaient ou n'offraient plus de conditions d'une exploitation rentable; d'autre part, le fer suédois entrait en concurrence avec le fer/acier basque, sur le marché européen. Sara comme d'autres, fut frappé très tôt. Un temps, le combustible manquant aurait pu être remplacé par l'anthracite de l'Ibanteli, mais c'était un combustible médiocre, typique de ce bassin houiller repéré de Lizarrieta à Lehenbizkai et Ibanteli. Lorsque, dans les années 1865, *la fonte* 

au coke supplantera celle avec le charbon de bois, nos montagnes avaient cessé depuis 2 siècles au moins de résonner du bruit des marteaux des forges. Seul Bera persistera encore.

Xareta, par bien des aspects, ressemble à une friche industrielle.

Les carrières. Les ateliers de taille de pierre à ciel ouvert (Iturri ederra), ainsi que toutes les petites carrières qui sont semées dans ces montagnes, montrent qu'il y eut en ces lieux une activité florissante dont le bas-pays témoigne (dalles de clôture, maçonneries des puissantes etxe...). Bien des saratar se souviennent de ces traineaux tirés par des bovins aux sabots ferrés qui descendaient de lourdes pierres par ces chemins souvent grossièrement empierrés qu'empruntent les randonneurs.

La forêt. Elle fut le poumon et la ressource clef de nos sociétés, mais elle fut aussi une réserve qui ne cessa de s'amenuiser. La forêt (oihana) appartient aux Communautés et non à l'Etat. C'est ainsi que le For labourdin, véritable Constitution de notre pays mise par écrit au XVI<sup>ème</sup> siècle, précisait que chaque paroissien « peut prendre les arbres dans les bois communs de la paroisse pour sa provision de leigne, de bois et fut pour bâtir en la paroisse, et non pour vendre ni tirer hors de ladite paroisse ». Ce capital, non seulement n'est pas inépuisable, mais il est fragile. Deux accidents vont le montrer : a) les épidémies comme l'encre et l'oidium attaquèrent chênes et châtaigniers, favorisant l'expansion du chêne d'Amérique et du châtaignier du Japon. Ce dernier fut introduit il y a peu, par les missionnaires basques (publication du pépiniériste Lafitte). Cette variété asiatique est à l'origine de belles pépinières, dont une au pied de l'Atxuria ; b) les incendies : en février 1846, la forêt de Sara brûla pendant 2 jours, détruisant une grande partie de ses 12 km². De nos jours, toutes ces forêts sont surveillées et entretenues dans le cadre du projet Natura 2000 et par des forestiers attentionnés. Lourd investissement pour Sara qui possède plus de 1 300 hectares sur les sites de Xabalo et lbanteli.

Mais nous n'avons pas attendu l'administration pour nous soucier de ce bien commun. A ce propos, il a fallu continuellement ajuster des intérêts souvent contraires. Par exemple :

- a) assurer le besoin de bois d'œuvre (*zura*) et de bois à usage domestique (*egura*). A Sara, le droit d'affouage est toujours en vigueur. Les facteurs de déséquilibre ne manquèrent pas : l'écorçage des chênes tauzin pour la production de tanin, la préférence du haut taillis pour alimenter les charbonnières et autres, etc.
- **b)** vendre des lots pour des besoins de trésorerie (réparer l'église, faire des travaux de voirie...), la forêt nécessitait une gestion responsable
- c) la construction navale à Azkaine, à Donibane, à Bayonne fut dévastatrice. Les Pyrénées furent l'objet d'un véritable pillage de la part des agents de Colbert.

Le bois se raréfiait dès les XIII-XIV<sup>ème</sup> siècles. La forêt fut-elle mal entretenue par les Communautés ? Non. L'intendant de Froidour, lors de sa visite reconnut l'existence de complants et de pépinières (*mintegi* dont beaucoup subsistent, notamment celles des prémontrés) avec, disait-il, les essences favorites du pays : outre le chêne « *préférablement à tout autre bois* », le châtaignier, le hêtre, le noyer et le cerisier sauvage.

La gestion de la forêt révèle même notre mode d'organisation du pays. L'illustre forestier Dassance, qui dirigea *Gure Herria* et présida la *Société des Amis du Musée Basque*, notait que beaucoup de bois appartenaient à des quartiers, à des communes, voire à des groupements de communes, confortant ainsi l'idée que les paroisses labourdines ou Communautés (ancêtres de nos villages) furent des fédérations de quartiers. L'unité de gestion de l'espace serait le quartier

*L'élevage.* Je n'évoquerai ici ni les espèces animales ni les races élevées. Le pastoralisme aurait succédé à un mode de vie complexe dominé par la chasse et la cueillette et dont les vestiges remontent à plus de 10 à 20 000 ans (zone des grottes de Sara). Il fut remarquablement étudié par Barandiaran puis par Blot qui réalisa le parc mégalithique des grottes de Sara, sous le mandat de M. Aniotzbehere.

Les vestiges de dolmens, de tumulus, de *baratze* (cromlechs) appartiennent à cette économie. Ils voisinent avec les *etxola* (abris, et cabanes, couloirs et enclos) et les aires de pacage. Blot a montré que certains témoignages remontent à plus de 2 000 ans av. J-C et se poursuivent ici jusqu'au Moyen Age, ce qui en dit long sur les mentalités qui ont présidé la mise en forme de ces lieux de vie. Ces témoignages abondent dans un arc qui se déploie du Zuhalmendi au col des trois bornes au mont Azkar surplombant le monastère d'Urdazubi. Le bas-pays est bien pauvre à côté, furent-ils détruits ?

La montagne a pu donc conserver la trace énigmatique d'un monde basque et bascophone d'avant l'Europe où le pastoralisme est des plus nets et probablement trop, il recouvre très certainement d'autres activités que l'on ne sait guère lire. Cette culture de montagne pointe une organisation qui est « façons de la vivre » reflet d'un monde essentiellement basa (« sauvage »), comme l'étudie Truffaut (songeons à ces quartiers Basaburu). C'est un monde qu'il a fallu apprivoiser en y projetant des noms devenus toponymes et mythes... C'est un cadre : qui imposera des voies d'accès devenant des habitudes ; qui, par le jeu des reliefs, guidera la délimitation des communautés pastorales (le « chez moi » et le « chez les autres ») ; qui sera divisé en quartiers (pour les saisies, les types de bestiaux, les animaux malades...) ; qui sera rythmé par les temps d'accès et de fermeture (vète et dévète) ; qui sera sous contrôle des polices gérant les mouvements des bêtes et des hommes, etc. C'est la montagne des insaisissables éleveurs (non paroissiens, non corvéables, que l'on peut rançonner mais ne pas imposer...) qui poussent leur richesse devant eux (aberatsa dériverait d'abere). Un pays d'habitats temporaires, de marginaux, de gens à qui on refuse le précieux statut d'auzo... La montagne qui fut aussi un repère d'impunité, d'où des bandes lançaient des raids vers le bas-pays. C'est ainsi qu'en 1693, des bandits furent mis en déroute par les saratar et Louis XIV en récompensa la

Communauté par l'octroi de ses fameuses armoiries. C'est ici que l'éleveur (abelzain : abere-zain) doit se réaliser. Comment s'y présente l'espace construit ?

- à l'étage de l'estive, les pelouses furent, dès le XVIIème siècle, consacrées à un élevage ovin dévoreur d'espace. Là sont les saroi (les parcours ou « cayolars ») avec les etxola (cabane) et enclos divers. Darrobers nous fait connaître le récit que fit Malesherbes de l'Académie des Sciences, montant à Larrun en 1767; dans ces landes il voyait « peu de vaches, aucunes chèvres, et beaucoup de moutons qui y pâturent l'été et dont les pastres ont des cabane. Le dimanche ils entendent la messe de l'hermite ». En déprise depuis la fin du XIXème siècle, les etxola sont maintenant ruinées ou converties en gaztain korrale (enclos à châtaignes) eux-mêmes courant à la ruine. Dans l'entre-deux-guerres encore, une fois montés les bergers sans terre, les maisons envoyaient leur berger et ses aides avec le troupeau, de mai à octobre-novembre. De là, ils pouvaient aller sur les terres de faceries, en théorie « iguskitik iguskirat » (soleil à soleil).
- à mi-montagne sont les types de *borda* (bordes) voisinant avec des parcelles arborées, issues d'achat ou d'appropriation plus ou moins tolérées, étendues par malice... Ce terme de *borda* désigne ici une construction particulière autorisée sur une parcelle communale. Elle ne devait pas être fermée à clef; on ne devait pas empêcher le bétail d'y pénétrer, sauf si le maître des lieux y avait son propre bétail ou s'il souhaitait l'y mettre. On y rangeait des récoltes (blé, millet, châtaignes, pommes). Jusque vers les années 1960-70, subsistait à Xareta un *pastoralisme de borde* où les *etxe* envoyaient l'un des leurs en fin de journée, pour traire, soigner le troupeau et passer la nuit. C'était une véritable *ardiborda* ou une vieille *borda* réaménagée, avec *korrale* et « habitation » voire une véritable *etxola*, un bouquet d'arbres (platanes ou frênes), et parfois une jolie praire annexée. C'est ce type de *borda* qui, actuellement monte à l'assaut des pentes et peut devenir un habitat stable, bien que précaire. L'homme redescendait au matin avec le lait et le donnait à la femme pour faire le fromage. Inutile de souligner que toute cette façon de faire a été radicalement rénovée. Barandiaran l'a bien étudiée à Ainhoa et à Sara.
- de la mi-montagne au bas pays, nombreux sont les arbres têtards (xokilak) dont on réalise mal à quel point ils furent de véritables vergers à glands permettant d'élever ces centaines si ce n'est des milliers de porcs transhumant dans ces montagnes depuis le Moyen Age au moins. Ils le faisaient en compagnie d'un important cheptel bovin (à base de *Pyrenaica* semble-t-il). Dans un document de 1557, un éleveur d'Amaiur dit « entraxe algunos puercos de Francia porque tenía licencia para entrar mil quinientas cabezas para engordar », 1 500 têtes à engraisser ! On comprend la vieille pratique des arbres têtards ! Au XVII<sup>ème</sup> siècle encore, de Froidour l'avait bien vu, lui qui notait : « ils ont de grands vergers de chesnes qu'ils emondent, qu'ils esbranchent et qu'ils cultivent en la manière qu'ils croyent estre la meilleure pour faire produire aux arbres une plus grande quantité de glands ». C'est dire s'il a fallu réglementer l'accès à ces vergers riches en faines et en glands. Et puis il a fallu veiller aux caprins, puis les interdire ; il a fallu être vigilant sur la pratique du brûlis, etc.

Mais qui dit élevage dit prairie en des espaces qui ne sont pas incompressibles. La « culture de l'herbe » a toujours revêtu une importance extrême. Il y eut ainsi des prairies artificielles, mais leur développement semble très tardif (postérieur à la charnière XIX-XXème siècles). Régulièrement fauchées, elles étaient riches en légumineuses (luzerne, trèfle répandu à partir du XVIIIème siècle), en tubercules (navet et autre racines nourricières...) et graminées au point que certaines purent devenir de véritables champs (landak) pour avoine, orge et blé. Closes de murettes de pierre ou de haies, ces parcelles (larrekiak), véritables champs productifs, donnaient des céréales pour l'alimentation bovine. Une agriculture pour animaux est attestée au XVIIIème siècle.

De l'élevage à l'agropastoralisme, via la borda. La borda, lorsqu'elle n'est pas un simple bâtiment annexe dans une cour de ferme ou dans un champ et lorsqu'elle est associée au défrichement (labaki), renvoie à un vecteur de peuplement. C'est là un scénario parfaitement visible dans les hauteurs de Xareta, mais pour apprécier cela il faut faire une courte évocation en 3 temps :

- « à l'origine » (avant les alentours des XVI- XVII<sup>ème</sup> siècles ?) une *borda* était une étable sans étage (*borda-barrukia*) abritant essentiellement bovins et porcins ;
- puis, avec le développement de l'élevage de la brebis (pour couvrir les besoins en laine, sans dépendre du marché castillan, dès le XVIIIème siècle), beaucoup d'entre elles se convertirent en bergeries ou *ardiborda*. Une habitation pouvait être jointe, dérivant en *etxeto* comme on va le voir dans le cas des *borda*;
- avec l'eau proche, de bonnes terres bien exposées, un accès aisé... des borda se transformèrent en habitations temporaires ou bordalde (quand on en n'en construisit pas d'office), permettant de vivre durablement sur place. D'autres furent aménagées en métairies (etxe), ou en petite maison (etxeto). Qui procédait ainsi? Ces bordari étaient le plus souvent des cadets qui tentaient de s'installer dans un contexte parfois de franche hostilité de la part des maîtres du foncier, du communal et de l'auzo, les vielles etxezahar et leurs alliées les etxehandi. Sur 294 etxe rurales de Sara, Audenot a compté 94 anciennes borda, soit autant que de maisons « souches » (les etxezahar et handi).

Il faut bien comprendre que lorsque les Communautés attribuaient une parcelle à défricher (*labaki, lur berri*) sur le communal, c'était pour un temps et cette dernière restait modeste. Dassance souligne que le *labaki* labourdin correspondait en principe à une soixantaine d'ares, ce qui est insuffisant pour faire vivre une famille. Le défricheur cherchait non seulement à agrandir mais à améliorer ce bien attribué ou qu'il avait acquis et ce dans la perspective de s'établir à demeure, de fonder un habitat durable. Dassance reconstitue ce scénario. Après amendements (marnes, fumier...), le *bordari* plantait une vigne (probablement un hautain), un verger et un *larrain* (bouquet de chênes têtards). Puis il agrandissait son bâti pour y ranger les instruments

et loger son troupeau qui, souvent, se contentait du seul communal. Il devait aussi se livrer à l'horticulture et à l'arboriculture sans ignorer, sous une forme ou sous une autre, la culture céréalière à côté des prés de fauche. Ainsi, à force de travail et peut-être de malice, le petit domaine centré sur le lopin défriché pouvait s'avérer être productif et la *borda* (ou le *bordalde*) devenir conséquent, au point d'être comparable à la maison-mère dont il reprendra le nom mais en ajoutant à sa condition (...koborda): Garate & Garatekoborda, etc. Une archive d'Ainhoa, du XIX ème siècle évoque ce type d'établissement : « sol, cour, jardin, terre de labour, près, verger à pomme, bergerie, châtaigneraie, bois, lieux de soutrage & pâture ». Une fois installée, cette borda pouvait à son tour essaimer une nouvelle borda qui reproduisait ce schéma (ce cas de figure sous-tend les bordazahar et bordaberri). La versatilité et la plasticité de la borda est évidente ; à Sara par exemple et pour ne rester que dans le cadre de l'élevage, celui de la borda de montagne, on a Goanes-bordako-ardiborda. Cette borda du quartier Garbala a donc changé de fonction ; elle aurait pu même devenir etxe, une création d'un certain Joanes (ou Goanes).

Il faut nuancer ce mécanisme et l'appliquer au cas par cas. Outre le quartiers des bordes, Elosegi voit ainsi que 80 % des *borda* sont sur « *de belles terres du Sud-est de la commune* » et 20 % sur les pentes de Larrun, mais toutes les *etxe* de Sara n'ont pas essaimé ce type d'établissement centré sur l'élevage.

Comme on le voit, la *borda* peut être liée à l'économie du communal et peut se présenter comme un vecteur de peuplement. Bien entendu, les artisans n'étaient pas toujours convoqués lors des constructions de ces bâtiments réalisés en *auzolana*. Il y a là tout un art de bâtir ignoré des auteurs de livres sur l'architecture qu'ils prétendent être basque. Xareta est une archive grande ouverte.

Un mot sur l'agriculture. La polyculture et l'horticulture étaient la règle dans l'ancien monde autosuffisant. A partir des XVII-XVIIIème siècle, l'introduction de nouveaux modes de culture (innovations dans les cultures fourragères) fit que les les bêtes étant mieux nourries, la stabulation se développa et devint la règle. On put ainsi récupérer un précieux fumier, ungaria (y compris en faisant cette jonchée dite samatsa, tout autour des maisons, afin de recueillir la fiente des bêtes). De bons paysans surent l'élaborer en véritable compost. On put mieux cultiver les graminées, et étendre la culture du maïs avec ses plantes associées (haricots, citrouilles, etc.). La population fut mieux nourrie.

C'est alors que se posa à nouveau, de manière aigüe, le problème de l'équilibre entre prairie / verger / champ céréalier / champ alimentant les animaux « pour faire la soudure l'hiver » (tubercules, trèfle incarnat...). Recherche qui fut lourdement perturbée lors des poussées démographiques. En effet, l'espace étant réduit, les bonnes terres étaient convoitées. On ne pouvait s'étendre qu'en direction de la montagne et là on se heurtait aux *menditar* le dos à la forêt déjà mise à mal. Et du point de vue social... Est-ce que les nouveaux maîtres allaient être ces « gens d'en bas » installés, ces *etxekojaun* agriculteurs avec leurs artisans, tous ces paroissiens qui, ayant écarté les vieux seigneurs, devenaient les maîtres d'un Biltzar gérant toute la province ? Les conflits sont les moteurs des changements... ils ne manquèrent pas dans ce petit pays, on en perçoit encore quelques échos.

Evoquons les céréales. Nous sommes de mieux en mieux renseignés sur l'histoire de leur culture en Pays Basque. Zapata Peña a découvert des grains de blé sur la côte, elle a pu les dater de 4 000 à 3 800 av. J-C. A l'âge du fer, l'orge et le millet étaient là. L'avoine est attestée aux alentours du IIIème millénaire av. J.C.. Si au Moyen Age, le mil ou millet était parfois égal au blé en importance, il restera majoritaire au XVIème siècle, à égalité avec le maïs, puis, deux siècles plus tard, les archives le concernant, comme celles se rapportant au seigle, se feront rares ; de même, au siècle suivant, l'orge semble avoir quasiment disparu. Mais le blé, que ce soit en hauteur ou dans le piémont, poussait mal dans ce climat humide, les rendements étaient médiocres et la disette chronique.

Goyheneche a montré que le maïs qui était cultivé dans l'arrière-pays bayonnais en 1523, soit une trentaine d'années après la découverte de l'Amérique, s'était substitué au millet (arto/artho) en prenant son nom, arto mairo/arthomayre. Il fallut cependant attendre encore 2 siècles de plus pour le voir s'imposer dans l'alimentation humaine. Alors, comme il n'épuise pas le sol, à la différence des céréales, sa culture alternera avec ces dernières, ménageant parfois à la terre un léger repos, mais sans jachère à proprement parler, laquelle fut abandonnée.

Mais les céréales ne poussent que si l'on fume les terres tous les ans et si on les chaule de dix ans en dix ans, soulignent des archives. Alors, tenus par le fumier, les agropastoraux ne purent cultiver sans bestiaux; et pour cela, il leur fallait des prairies sur de bonnes terres, bien irriguées. Où les trouver à proximité tout en respectant les champs céréaliers, si ce n'est en s'étendant en mi-montagne, repoussant les prairies qui montèrent jusqu'à la limite où le relief décourageait tout établissement, ce qui déséquilibrait tout le système des parcelles arrêtées par la forêt. Les *menditar* voyaient alors leur domaine non seulement entamé mais fragilisé par la remise en question du « sacro-saint » libre accès. Les conflits furent exacerbés lors des poussées démographiques qui purent atteindre des ampleurs rares. Songeons que dans les 30 dernières années du XVI<sup>ème</sup> siècle, Dop lit une archive faisant état du fait qu'il se construisit, dans le seul Labourd, *une centaine de maisons par an*. Des maisons de maçonnerie avec étable incorporée, des maisons de ce « style basque » qui inspira les créateurs des XIX-XX<sup>ème</sup> siècles. Des maisons qui sont le fruit de copies et de recopies de modèles établis mais où se développe à Xareta (surtout à Ainhoa et dans le Baztan voisin) le modèle d'etxe à étable dans tout le rez-de-chaussée, la totalité de l'habitation étant à l'étage.

Un pays est tout sauf un catalogue d'images, encore moins d'objets et de pratiques.

#### Peuplement et repères historiques

Un pays peut être conçu comme un vaste organisme changeant qu'il faut irriguer. Les voies sont alors essentielles, il faut en dire deux mots pour qui cherche à comprendre.

**Un corps irrigué.** On ne verra ici que des grandes voies (excluant les routes de type *bide*, *galtzada* ou *errebide*) qui irriguent ce corps mouvant qu'est un bas-pays (l'ager) se restructurant continuellement alors que la montagne est ouverte et ses accès définis une fois pour toutes, le relief dictant sa loi...

De ces voies, on en retiendra 3 marquant le paysage :

1) la grande pénétrante qui vient du port de Bayonne, emprunte la Nive jusqu'à Kanbo-Larresoro (avec des bateliers leurs *halos* et *galupes* et leurs tonnes de marchandises), puis monte vers le col de Pinodieta, passe par Ainhoa (important carrefour commercial), Urdazubi (monastère royal dont dépend Ainhoa) et descend le Baztan jusqu'à Pampelune et de là vers la Castille. Au passage, elle se ramifie par la route qui descend du col d'Ispegi. Cette route commerciale, dite « route de la laine », réactivait continuellement le jeu de la contrebande, autant d'activités florissantes au XVIIIème siècle par le jeu de la *Franchise* accordée à Bayonne et au Labourd, ainsi que par les avantages dont bénéficiaient les Navarrais. Il y avait dans Xareta, un espace de *faible pression fiscale*, alimentant les convoitises et suscitant toute sorte de prise de risques. La contrebande est une bien vieille institution.

Cette voie des plus praticables, était, avec celle passant par Sara et Lizuniaga/Lizarrieta, également un vieux chemin de Compostelle ainsi qu'une voie de pénétration militaire. Rien d'étonnant à ce que la *Ferme générale* ait des bureaux à Ainhoa ainsi qu'à Sara et que la maison Laputxagaraia de Senpere fournisse à Senpere un observatoire de choix, cette Communauté opérant aussi des « prélèvements » sur le trafic.

- **2)** le col de Lizuniaga est le point le plus bas de la chaîne. Il est emprunté par une voie qui passe au pied de l'actuel manoir de Haranburua (qui remplace un site fortifié), traverse la forêt du village, en laissant *mahain harria*. En la longeant « par la montagne » on emprunte un vieil itinéraire de contrebande, riche en vestiges pastoraux, qui file vers Arbonne, et qui ne doit pas dater d'aujourd'hui.
- 3) La troisième voie est régulièrement réactivée pour commémorer la vieille « route du fer » qui alimentait les forges d'Urdazubi et de tout le secteur évoqué plus haut. Elle suit le cours de la Nivelle jusqu'au port d'Azkaine.

Genèse de ce corps. En Vasconie du nord (centrée sur Saint-Sever), le Labourd fut créé en 1023 par le roi de Navarre Sancho el Mayor pour le compte de son cousin Loup Sanche qui résidera à Bayonne. Sara apparait sous la forme Sares en 1142 dans le *Cartulaire* de la cathédrale de Bayonne, la forme Sara est plus tardive. Le territoire fut dominé par une lignée navarraise, celle des Lahet ou Lehetia, etc. (il y a plusieurs orthographes). Aner de Lahet est repéré à Sara en 1233. Puis un Galin Martinus de Lahet est cité à Bayonne 2 ans plus tard. Liés à la couronne navarraise, les Lahet devaient être des seigneurs ou *jauntxo*, *en fait des chefs de bande* qui vivaient de guerres et de rapines, au sein de lignages dont ils épousaient les querelles, nourrissaient des haines ancestrales, s'alliaient, se trahissaient... A ces époques, les Plantagenet avaient hérité du Labourd après le mariage d'Aliénor d'Aquitaine en 1152, et il restera anglais jusqu'en 1450 (il faut souligner que l'on a jamais bien su comment les Aquitains avaient pu s'emparer notamment du Labourd...). Les Lahet, officiellement au moins, comme les Senpere et les Ezpeleta, se rangèrent dans le camp des Plantagenet alors qu'Ainhoa restait navarrais.

Des vieux jauntxo s'assurant de positions. Une lettre du 2 juin 1289 nous apprend que le roi Edouard 1<sup>er</sup> d'Angleterre dit que « Garcias Arnald d'Espelette a construit une maison forte à Sara, au lieu dit Arizmendia » sans la permission royale qui lui fut accordée par la suite. C'est à partir de là qu'il dut peupler son domaine. Ce lieu, appelé Harizmendi, suggère une hauteur (haritz-mendia) qui, d'après les textes, dominait un territoire se déployant en direction de Helbarrun, Portua et Ihalar. Le nom de ce domaine deviendra par la suite un nom de maison, puis de famille. En 1451, on connaît un Johancochia de Harismendi. C'est un noble qui est présent lors de la signature du Traité d'Ayherre par lequel les Français s'emparent du Labourd. Au siècle suivant, on vit dans Sare une etxe et sa fille s'appelant respectivement Harizmendizahar et Harizmendiberri. Dans son étude sur Sara, Elosegi note très justement que « les noms de famille basques sont dans la plupart des cas des noms de maisons, dont les plus anciens semblent être des toponymes ». Affaiblie, cette association habituelle nom d'etxe-nom de famille sera rompue au XVIIème siècle (où sera mis en œuvre l'état civil), à Sara comme ailleurs.

En ce qui concerne les Lahet, Lassus rappelle qu'ils étaient liés à la couronne navarraise et faisaient partie de la noblesse labourdine. Rien de surprenant, le Labourd est une création de du royaume navarrais. C'était l'une des familles les plus conséquentes de Sara, établie ici des dizaines d'années avant la construction entreprise par Garcie Arnald, mais le lien entre ces 2 familles n'est pas établi. Et ce n'est pas la seule énigme. Deux sites ruinés ont dû abriter des vieux lignages qui ont manifestement comptés dans le Sara ancien : 1) Xoldorizlarrea qui domine l'accès à la place ; bien que visibles, ses terrassements sont largement altérés. Cet habitat est associé à un conte lié à la construction de l'église (voir Barandiaran) ; 2) le gaztelugaineko kaskoa faussement appelé « redoute Louis XIV » ; c'était un endroit stratégique lié à la métallurgie (selon Gaudeul). De cette hauteur, on pouvait échanger des signaux de feu (disait-on au village) avec le Mundarrain. Il fut détruit ces derniers temps (!) pour y faire un château d'eau.

Les Lahet et les Harismendi fondent le territoire de Sara. Les jauntxo peuplaient leurs domaines sans demander de permission. Ce monde de voyous ne craignait personne et tenait à distance le pouvoir royal. Balasque écrit qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle, « c'était au mépris des droits certains de la couronne que les seigneurs » et notamment les Lahet « s'étaient permis de construire des habitations et avaient affecté de ne point requérir l'assistance du bailli pour allumer le premier feu » (et toucher les revenus appropriés).

L'un de ces *jauntxo*, Juan Perez de Baztan, seigneur d'Amaiur et porte-étendard du roi de Navarre, demanda aux prémontrés de construire une église-château, sur ses terres, dans la bastide d'Ainhoa qu'il venait de créer, et qui s'enfonçait dans ce monde anglophile.

Pour Sara, c'est plus complexe, faute de document. Comme point de départ, on va prendre l'église actuelle car elle renferme, dans son angle Nord-Ouest, l'ancienne chapelle du château des Lahet, avec leur tombe. Cet important vestige (XIV-XV<sup>ème</sup> siècle?) avec de curieuses ouvertures, un bel appareillage de pierres dont certaines pierres portent des croix signalant de probables tombes... témoigne d'une construction qui était bien placée, sur une butte (haritz-mendia?), contre le « vieil » Ospitalea, appelé au Moyen Age « Hospicium nobile de Lehet ». Là, ils pouvaient accueillir et rançonner les pèlerins et autres passants transitant par la galtzada qui (par hasard?) passe devant chez eux et au bout de laquelle était la modeste Lehetxipia (soit Lehet-ttipia, remplacée par l'actuelle vaste etxe), à l'entrée du pont (où ils pouvaient également prélever un péage). A cet endroit (ancienne place?), s'élève la chapelle Saint-Isidore, patron des laboureurs et, comme par hasard, associée aux bonnes terres plates de ce quartier. Nul doute pour moi, cet axe est ancien.

La chapelle castrale est probablement fort ancienne, placée (à l'origine?) sous la protection de Saint-Martin. Elle dut cohabiter avec d'autres sanctuaires d'essence populaire, largement montagnards et parvenus jusqu'à nous. Elle deviendra (ou redeviendra?) l'église paroissiale et fut augmentée au XVIème siècle (tout le rez-de-chaussée actuel, jusqu'à son beau portail). L'illustre Axular (ou Atsular), l'un des pères de la littérature basque, la fera rehausser par J. Harismendi, *hargin* au village, à l'entrée du XVIIème siècle. Puis, il l'organisa selon les prescriptions du *Concile de Trente*. Ici, le projet dépassait les capacités d'un simple *hargin* de village, aussi Atsular confia ce travail à l'illustre Martin de Zubieta, constructeur de l'église du monastère d'Urdazubi et rénovateur de l'église d'Ainhoa. Deux étages du clocher dont le premier préfigure la mairie, furent également amorcés.

Ce type de « fondation seigneuriale » se répéta au village le 10 août 1481, avec la « chapelle et oratoire » Sainte-Catherine, à la limite du quartier Olha, érigée par Martin de Lahet, pour lui et ses héritiers et successeurs, puis agrandie vers 1654. On voit donc que, comme dans bien d'autres endroits de notre pays, c'est en vue ou contre un *jauregi* (celui des Lahet), que se réunirent les assemblées des maîtres de maison. Ce lieu finit par être vécu comme un centre décisionnel, économique, spirituel ; un lieu de pouvoir. Il devint une sorte d'emblème garant de l'identité comme de l'intégrité de Sara.

Les familles des jauntxo organisent leur Sara à eux. Les Lahet et les Harizmendi placèrent en périphérie de leur domaine propre et en lien avec les routes et des endroits stratégiques, des fondations avec lesquelles ils maintenaient des liens familiaux.

- d'abord ils ont uni leur lignage. Dès le Moyen age, Lassus a précisé que l'on a l'assurance qu'au moins une fille Harizmendi était devenue dame de Lehetia,
  - au XVIème et XVIIème siècle, les palacio Ibarsoroa, Ibarrola et Arrosa étaient liés aux Harizmendi,
  - en 1580, le seigneur de Lahet était Michaut de Haramboure (maison forte, antérieure à celle de 1685),
- c'est un Jean de Haramburo qui fut exécuteur testamentaire de Jean d'Ibarrole lequel semble avoir quelque rapport avec Lehetia. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, Ibarrola et Harizmendia auront le même patron, et Ibarrola et Lahet s'uniront, etc. Lassus a bien établi tous ces liens de famille.

Ajoutons qu'Ibarrola, Arrosa, Ibartsoroa... sont autant de *jauregi* construits dans le goût de l'époque. Dans tous ces jeux de miroirs, il y a bien trop de coïncidences pour ne voir que le fruit du hasard. Et puis, les évènements s'enchaînent et ces grandes familles continueront de marquer la physionomie du village. A titre de curiosité, Plazida est un *palazio* édifié en 1660 par un Harizmendi, prêtre, fils de Jouannes de Harizmendi maître de Mendiondoa ; l'église porte une réfection (voûte) signée du même nom ; l'actuel presbytère fut édifié en 1874 sur une terre appartenant à la famille Harizmendi. A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, il y avait une prébende attachée à cette maison ainsi qu'à (je respecte leur orthographe) Mendiondea, Haranburua et Sorhaindoa, tous ces noms, comme la proche Garate, Hausiartze, Ithurbide, etc. évoquent ou attestent des maisons *infançonnes* (sortes de « seigneuries » paysannes, honorifiques) ; parmi leurs propriétaires, on note des Harizmendi.

Faisons un petit exercice: posons la pointe d'un compas sur ce supposé promontoire *ariz/haritz-mendia* (à l'église-château des Lahet) et ouvrons-le en direction de Sorroindoa et du quartier Olhaldea avec lbarrola, puis continuons à tourner par Arrosa et Hauziartzea, vers les hauteurs de Lehenbizkai en direction de la voie de Lizuniaga, conduisant à Bera. Non seulement toutes les vieilles maisons seigneuriales qui tendent à établir des alliances matrimoniales et qui ne sont pas des *etxalde* sont là, mais beaucoup se répartissent en périphérie de ce « domaine Lahet- Harizmendi ». Maisons nobles et infançonnes sont sur des sites choisis, ce n'est pas un hasard.

Gardons ce domaine en tête avec le *jauregi* des Lahet au centre, puis plaçons Xoldorizlarrea puis Haranburua et enfin Arossa. Les vieux quartiers de Sara s'irradient le long de voies (*galzada*, Lizarrieta, Lizuniaga, etc.) qui convergent ici. Hormis l'habitat montagnard, nous avons probablement ici les gardiens d'un premier Sara médiéval, celui des *jauntxo*.

La fin des Jauntxo, Sara respire! Après avoir lourdement marqué les lieux, tous ces jauntxo perdront prestige et pouvoir avec la montée en puissance du Biltzar ouvrant une paix sociale où l'Eglise et le pouvoir royal trouvèrent leur compte. Le temps de ces criminels arrogants était révolu, au point qu'en novembre 1693, le roi accepta une demande des saratar voulant que leurs maires-abbés et jurats aient « pour marque de distinction et de commandement les chaperons ou livrée mi-partie de rouge et de noir». Ils demandèrent aussi que leur soient réservées les premières places à l'église et le fait de marcher « durant l'année, l'abbé [le maire] à leur tête et les jurats après lui, selon leur âge et rang d'antiquité ». Outrés, les Lahet protestèrent, il n'y avait qu'eux qui pouvaient ainsi parader. Déjà 8 ans auparavant, sous l'impulsion du roi (qui en retira des subsides), avec d'autres communautés labourdines, Sara avait rédigé ce que l'on peut appeler ses statuts « municipaux » les mettant en marge des caprices des jauntxo. Ils mirent du temps à les concrétiser du fait des blocages répétés de la famille Lahet. Il ne lui restait plus qu'à parader mais même cela va lui être retiré; non seulement l'ensemble du Biltzar prit fait et cause pour les saratar, mais le roi lui-même lâcha les Lahet pour appuyer les saratar. Un roi plaçant les jurats saratar sous la surveillance de ses agents, notamment de l'Intendant. Centralisme oblige...

Michel DUVERT Sara Lauburu, Sarako ondarea

# PARTIE 1 Présentation générale du site et du contexte

### 1. La démarche Natura 2000 : Col de Lizarrieta

#### 1.1. Le réseau Natura 2000 et les directives « Habitats » et « Oiseaux »

#### Natura 2000 : un réseau européen

Face à la disparition d'un bon nombre d'espèces végétales et animales et à la banalisation des milieux, la communauté européenne s'est engagée à préserver la biodiversité en créant le réseau Natura 2000. Ce réseau vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un bon état de conservation des habitats et espèces pour lesquels l'Europe porte une forte responsabilité dans leur préservation. Ces habitats et espèces sont dits d'Intérêt Communautaire (IC).

Natura 2000 repose sur deux textes : la directive Habitats, Faune, Flore (DHFF) et la directive Oiseaux (DO) qui comprennent chacune des annexes listant, entre autres, les espèces et habitats d'IC pour lesquels des sites Natura 2000 doivent être désignés. Ce classement est justifié par leur statut (danger de disparition, vulnérabilité, rare), leur aire de répartition réduite et leurs caractéristiques remarquables. Chaque pays membre de l'Union Européenne a donc un réseau de Zones de Protection Spéciale (ZPS : zone proposée au titre de la DO) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC pour la DHFF). La gestion de ce réseau est librement décidée par chaque Etat membre (Figure 1).

#### La démarche Natura 2000 en France

La France a décidé de mettre en place une gestion locale, concertée et basée sur le volontariat pour répondre aux objectifs de Natura 2000 à travers (Figure 2):

- la participation de tous les acteurs du territoire durant toutes les phases de vie d'un site, notamment grâce au COmité de PILotage (COPIL)
- la réalisation d'un DOCument d'OBjectifs (DOCOB) pour chaque site,
- une gestion basée sur la mise en place de contrats et non sur la sanctuarisation du site.

D'autre part, pour protéger ce patrimoine, lors de la conception de certains projets, un accord de l'état doit être donné à partir d'une étude (évaluation d'incidence), qui vise à vérifier que ces projets sont compatibles avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

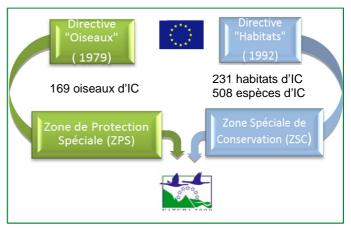


Figure 1 : Schéma du fonctionnement du réseau Natura 2000



Figure 2 : Réseau Natura 2000 en France (Source : Service du Patrimoine Naturel MNHN, Sept. 2013)

En Europe: 27 000 sites pour 96 millions d'hectares (18 % du territoire)

En France: 1 753 sites (384 ZPS et 1369 ZSC) pour 6,9 millions d'hectares (12,55% du territoire)

En Pyrénées-Atlantiques: 37 sites au titre de la DHFF (dont 1 site marin), 15 sites au titre de la DO

#### Une gestion du site faite en concertation entre tous les acteurs du territoire

L'Etat français a choisi la gouvernance locale pour la gestion des sites à travers le portage du projet par une collectivité territoriale (on parle d'opérateur) et la création d'un COmité de PILotage (COPIL) (défini par arrêté préfectoral). Il associe les différents acteurs du territoire : Etat, collectivités territoriales, organisations socio-professionnelles, gestionnaires, associations et scientifiques... Le COPIL, qui est une instance d'échange et de concertation, a pour rôle d'examiner et de valider les documents produits lors de l'élaboration du DOCOB puis de suivre la mise en œuvre de ce plan d'actions tout au long de l'animation du site.

#### Les outils de gestion d'un site Natura 2000

Le document d'objectifs, élaboré par l'opérateur avec les acteurs du territoire, a pour but de définir les orientations à suivre pour répondre à l'objectif général de Natura 2000 qui est la préservation dans un bon état écologique des habitats et espèces d'IC. A partir des diagnostics écologique et socio-économique, il définit les enjeux et les objectifs de développement durable. Le DOCOB comprend également un plan d'actions définissant une liste de mesures de toute nature (Natura 2000 ou non) qui concourent à l'atteinte des objectifs.

- Mesures de gestion des milieux: Il existe les Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) destinées aux agriculteurs, les contrats Natura 2000 et les actions relevant de dispositif autre que Natura 2000 (Life, Poctefa...). Ces actions découlent des enjeux du DOCOB et sont conçues pour apporter des réponses aux enjeux identifiés. Les propriétaires ou bailleurs situés à l'intérieur du site peuvent passer un contrat. Les actions sur lesquelles ils s'engagent peuvent faire l'objet d'aides financières.
- Information et sensibilisation des acteurs: Natura 2000 est une démarche participative. Des actions de sensibilisation sont nécessaires pour informer de la richesse naturelle du territoire. Ces actions sont essentielles pour faire vivre le DOCOB et pour impliquer les acteurs locaux
- Amélioration des connaissances et suivi écologique: le diagnostic écologique réalisé ne peut pas être exhaustif. Des compléments et des mises à jour pourront donc être proposés. De plus, durant la mise en œuvre du DOCOB, des suivis doivent être réalisés afin de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place.
- L'adhésion la charte Natura 2000 : ce document a vocation à intégrer les actions ne nécessitant pas d'investissements financiers, mais concourant à l'atteinte des objectifs. Cette charte engage le signataire à mettre en place une gestion durable sur ces parcelles en contrepartie d'avantages fiscaux.

Le DOCOB est à la fois un document de diagnostic qui décrit l'état initial du site et un document d'orientation pour la gestion. C'est par conséquent un document unique et adapté au site. Il doit être approuvé par le Préfet avant d'être mis en œuvre.

#### L'évaluation d'incidence, unique contrainte réglementaire

Cette étude a pour objectif de vérifier que certains projets, plans ou programmes sont compatibles avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Il s'agit d'évaluer les impacts du projet sur les habitats et espèces d'IC. En fonction des conclusions de cette étude, l'Etat peut demander une adaptation du projet ou ne pas l'autoriser.

L'objectif de Natura 2000 est de mettre en œuvre une gestion des milieux afin de maintenir ou de retrouver un état de conservation favorable pour les espèces et habitats d'IC tout en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et culturels présents sur le territoire.

Pour en savoir plus : http://www.developpement-durable.gouv.fr/

#### 1.2. Le site Natura 2000 FR 7212011 « Col de Lizarrieta »

#### ▶ 1.2.1. Présentation du site

Le site, situé au Pays Basque (sudouest des Pyrénées Atlantiques), a la particularité de concerner qu'une seule commune, Sare et d'être localisé le long de la frontière espagnole. Cette zone de crête frontalière de moyenne montagne doit sa réputation à la migration des oiseaux. En effet, sa localisation géographique. entre deux d'altitude plus importante et ses conditions climatiques, favorise le fait que les oiseaux s'engouffrent en masse (Figure 3). Le col de Lizarrieta fait partie des zones de migration les plus importantes des Pyrénées ce qui explique le nombre important de suivis ornithologiques. également reconnu internationalement par sa désignation convention dans la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage sous l'égide des Nations-Unies en tant que site important de rassemblement pour les oiseaux.

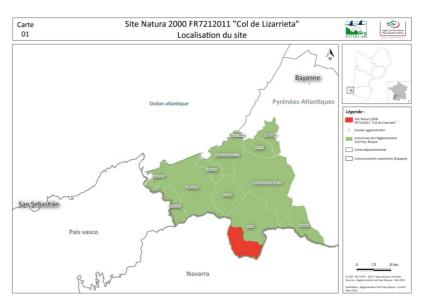


Figure 3 : Le site Natura 2000 « Lizarrieta »



Figure 4: Visualisation 3D du col de Lizarrieta

Le site du « Col de Lizarrieta » a été désigné au titre de la directive « Oiseaux » en 2005 pour <u>46 espèces</u> initialement :

- 30 espèces (dont 8 espèces cumulant 2 ou 3 statuts) visées par l'annexe 1 de la directive Oiseaux :
  - 18 espèces « résidentes » (statut reproduction, résidence et/ou hivernage). Parmi ces espèces, 7 sont aussi migratrices,
  - 19 espèces « migratrices » (statut concentration). Parmi ces espèces, 7 sont aussi résidentes,
- 16 espèces non visées par l'annexe 1 de la directive Oiseaux :
  - 7 espèces « migratrices » (statut concentration),
  - 9 espèces pour lesquelles le site représente un intérêt (espèce inscrite sur liste rouge, espèce relevant d'une convention internationale, ...)

Le diagnostic écologique, réalisé en 2014, révèle la présence de 48 espèces « migratrices » et 16 espèces « résidentes », dont 8 qui sont à la fois migratrices et résidentes sur le site.

#### ▶ 1.2.2. Gestion administrative du DOCOB

- La structure porteuse: Depuis sa création, l'Agglomération Sud Pays Basque s'est dotée de nombreuses compétences en matière d'environnement. Concernant Natura 2000, elle a pris en charge en 2008 l'animation de la mise en œuvre du DOCOB « massif de Larrun Xoldokogaina ». Lors du COPIL du 19 mars 2012, l'Etat l'a désignée comme structure porteuse de l'élaboration des DOCOB de 6 nouveaux sites dont la ZPS du « Col de Lizarrieta ».
- Le Comité de Pilotage: Installé le 19 mars 2012, il a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider toutes les étapes du DOCOB. Ce COPIL, constitué par arrêté préfectoral, comprend 38 représentants. Il est présidé par M. LABORDE LAVIGNETTE, vice-président de l'Agglomération Sud Pays Basque et maire de Sare.

#### ► 1.2.3. L'élaboration du DOCOB

L'élaboration a concrètement débuté en octobre 2012 avec le recrutement d'une chargée de mission à l'Agglomération Sud Pays Basque pour animer ce projet et rédiger le DOCOB. Pour ce faire, plusieurs phases de travail ont été mises en place :

- **Diagnostic socio-économique** : élaboré par la chargée de mission, cette partie doit permettre d'identifier toutes les activités présentes sur le site Natura 2000. Ce travail s'est construit et appuyé sur des entretiens individuels et des groupes de travail. Ils ont permis d'analyser les activités et d'identifier la façon dont elles interagissent avec l'avifaune.
- Diagnostic écologique: réalisé par la LPO Aquitaine, il permet d'acquérir des informations sur les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site ainsi que sur leurs habitats. Il identifie et localise toutes les espèces à enjeu (même celles non listées à l'annexe I). Ce travail a été suivi par un « groupe d'expert ».
- Définition des enjeux et des actions: réalisée en concertation à travers des groupes de travail, cette étape a permis de mettre en évidence les objectifs de développement durable sur le site à partir du croisement des deux diagnostics. Par la suite, les actions permettant de répondre à ces objectifs ont été définies.

L'ensemble des acteurs est sollicité pour construire et valider la totalité du DOCOB. Etant les premiers concernés par la mise en place des actions du DOCOB, il est primordial qu'ils soient impliqués dès son élaboration. Ceci assurera que le DOCOB soit à l'image du territoire et de ses usagers. De nombreux échanges ont donc été réalisés avec les différents acteurs : la mairie, l'office de tourisme, les chasseurs, les associations de protection de l'environnement, les acteurs des activités de plein air,...

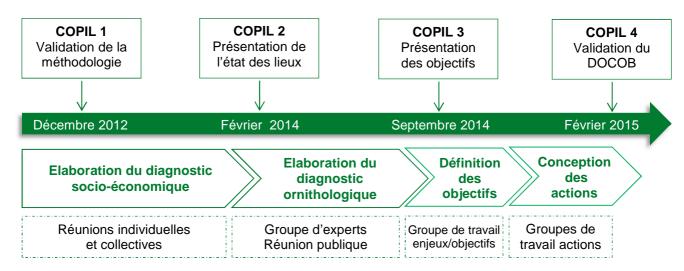


Figure 5 : Planification de l'élaboration du DOCOB du site

- Un **document de synthèse** (rapport de synthèse document opérationnel de référence, diagnostic socio-économique, diagnostic écologique) et l'atlas cartographique,
- Un document de compilation : les éléments administratifs, les protocoles détaillés...
- Un résumé non technique.

## 2. L'existant en matière de gestion de l'environnement

Ce site Natura 2000 s'inscrit dans un territoire soumis à différentes réglementations et outils en termes d'aménagement de l'espace et de protection du patrimoine, naturel ou artificiel. N'est reprise ici que la réglementation en lien avec le site Natura 2000.

#### 2.1. Le cadre réglementaire

Deux lois permettent de conserver le patrimoine naturel sur le site :

- La **loi Montagne** (mise en place en 1985) qui s'intéresse au développement et à la protection de la montagne en limitant l'étalement urbain et en favorisant l'agriculture ;
- La **loi Paysage** : (créée en 1993) qui cherche à protéger et à mettre en valeur les paysages, qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels.

Ces lois sont donc en accord avec la préservation des milieux fréquentés par l'avifaune.

#### 2.2. Les outils de planification territoriale en lien avec Natura 2000

#### Le Schéma de COhérence Territorial (SCOT)

L'affectation des sols dans les documents d'urbanisme est majeure pour la suite de la démarche puisqu'elle reflète en quelque sorte l'avenir des espaces et donc des habitats utilisés par les espèces d'intérêt communautaire. Le territoire Natura 2000 est concerné par le SCOT Sud Pays Basque qui concerne les communes de l'Agglomération Sud Pays Basque. Il est en cours de révision. Sa première version, validée en 2005, définissait un axe d'aménagement sur l'accompagnement du développement tout en assurant la protection des espaces naturels, agricoles et maritimes et en partageant au mieux l'espace collectif. Il sera important que le SCOT intègre les résultats et préconisation du présent DOCOB car il représente un outil fort pour la préservation des espaces, et contribuera aux objectifs de préservation de l'avifaune.

#### La trame verte et bleue

C'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Il vise à reconstruire un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces de circuler, de s'alimenter, de se reproduire.... Le site Natura 2000 est classé comme réservoir de biodiversité de ce réseau.

#### Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Les élus souhaitent conserver le patrimoine naturel ainsi que les traditions qui lui sont associés. Ils souhaitent donc conserver en l'état les sites naturels. Le site Natura 2000 est aujourd'hui intégralement en zone non constructible.

#### 2.3. Les outils de protection des milieux naturels

#### Les sites inscrits et classés

Le classement ou l'inscription des sites sert à protéger, au titre de la loi du 2 mai 1990, des sites et des monuments naturels à caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque. L'objectif est de conserver en l'état ces sites en les soumettant au contrôle du Ministère chargé des sites ou du Préfet. Le site Natura 2000 est situé à l'intérieur du site inscrit du Labourd et est à proximité du site classé du Massif de la Rhune. Les projets doivent donc être validés par la commission des sites avant d'être mis en œuvre, ce qui garantit une certaine préservation du site.



Figure 6 : Les outils de protection réglementaire

#### Natura 2000

Ce site Natura 2000 se superpose à deux sites « Habitats », « La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau) » qui s'intéresse uniquement aux ruisseaux présents et le «Massif de Larrun – Xoldokogaina». Une cohérence entre ces trois sites est donc recherchée.

De plus, ce site s'inscrit dans un réseau de ZPS fréquenté par le même type d'espèces. Il regroupe un ensemble de col de migration et des zones de refuges et de reproduction des espèces migratrices.

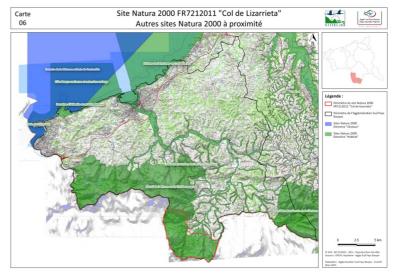


Figure 7 : Les sites Natura 2000 en lien avec la ZPS

#### Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancés en 1982, ces inventaires ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue les ZNIEFF de type I représentant des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et les ZNIEFF de type II qui correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentiels biologiques importants (une modernisation a été lancée en 1996). Quatre ZNIEFF sont plus ou moins liées au site Natura 2000. Les inventaires ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique ou normative, néanmoins, elles sont devenues aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature car le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme imposent aux communes de tenir compte de ces sites. Le statut de certains sites Natura 2000 est basé sur ces inventaires.

#### Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

De même qu'une ZNIEFF, elles renvoient à des inventaires scientifiques qui recensent les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. La ZICO « col de LIzarrieta » a contribué à la désignation de ce site Natura 2000.

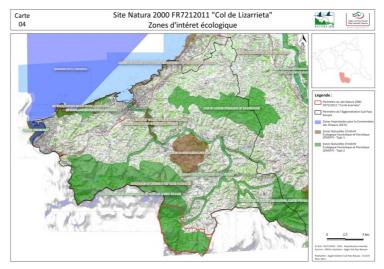


Figure 8 : Les zones d'intérêt écologique

#### Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine

En 1999, la commune de Sare a signé deux conventions avec le CEN Aquitaine pour préserver les milieux naturels sur environ 40 ha :

- Une première convention concerne Lezeko gaina (zone correspondant aux terrains de chasse des chiroptères), elle vise la préservation des milieux naturels (tourbières, prairies, landes, milieux forestiers...) et des espèces remarquables (Vipère de Seoane, Coléoptères saproxyliques...)
- Une deuxième convention s'intéresse aux grottes de Sare, gîtes de reproduction d'une dizaine d'espèces de chauves-souris et de faune cavernicole. Cette convention est également signée avec le Groupe Chiroptère Aquitaine.

Les acteurs locaux prennent en compte l'environnement dans le développement de leur commune. En effet, les nombreux programmes de protection mis en place sur leur commune leur ont permis de prendre conscience de la richesse faunistique et floristique présente sur ce territoire. Ces outils de protection sont encadrés et financés par les structures publiques.

#### 2.4. La gestion des milieux naturels sur le site

Il n'est développé ici que les compétences en lien avec la vie du site Natura 2000.

#### Les services de l'Etat

Les services de l'Etat définissent et coordonnent les politiques publiques en lien avec l'environnement. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) mettent en œuvre ces politiques à travers de nombreux programmes où elles animent, coordonnent et financent les démarches. Elles ont également un rôle de contrôle et de surveillance grâce, entre autres, à d'autres services publics tels que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), l'Office National des Forêts (ONF), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Pour en savoir plus : http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/

#### Les collectivités locales

Le **Conseil Régional d'Aquitaine** apporte un appui financier et technique à l'agriculture, à la sylviculture... Il réalise, en collaboration avec l'Etat, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Pour en savoir plus : http://www.aquitaine.fr/

Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques (CG64), contribue (financièrement et techniquement) aux actions en lien avec la préservation du cadre de vie (gestion et protection des Espaces Naturels Sensibles,

aménagement de sentiers de randonnée...). Le CG64 mène également des actions en faveur du développement du territoire (agriculture et pêche).

Pour en savoir plus : http://www.cg64.fr/

L'Agglomération Sud Pays basque regroupe 12 communes dont Sare. Elle a des compétences en « eau et assainissement », « transfrontalier », « milieux naturels », « habitat et aménagement de l'espace », « développement économique ».... Elle mène des actions dans tous ces domaines.

Pour en savoir plus : http://www.agglo-sudpaysbasque.fr/

La **commune de Sare** a des compétences en termes d'urbanisme (rédaction du PLU), de gestion de l'aménagement et de l'environnement, de l'agriculture et du social.

Ces structures apportent un appui technique et financier aux projets de développement du territoire faisant vivre le site du « Col de Lizarrieta » (agriculture, forêt, tourisme...). La prise en compte de ces structures est donc indispensable dans la conception du plan de gestion.

## C PARTIE 2 Diagnostics, enjeux et objectifs



Le diagnostic socio-économique et le diagnostic écologique peuvent être consultés dans leur intégralité dans le document de compilation associé.

#### 1.1. Le diagnostic socio-économique

Un diagnostic socio-économique a été rédigé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ce travail ne constitue pas une étude approfondie et exhaustive des activités humaines présentes sur le site. Il permet de décrire les activités humaines et de déterminer leurs effets (positifs ou négatifs, cumulés ou non, ...) sur le site Natura 2000. Il s'agit donc d'établir un bilan en réalisant, dans un premier temps, une description succincte du contexte social et économique de l'activité, c'est-à-dire de définir son importance sur le territoire et d'en connaître son évolution. Dans un second temps, les données propres au site (gestion de l'activité, mode de production et d'exploitation, programme d'action, les projets...) permettront d'analyser les activités, en étudiant les logiques de gestion, en déterminant les interactions entre elles et avec le site et pour finir en définissant les effets sur le site en général. Il s'agit par conséquence de montrer l'importance et le rôle de l'activité pour le territoire.

La présente étude s'est déroulée du mois de janvier 2013 au mois d'avril 2014. La stratégie d'étude du diagnostic des activités socio-économiques a été fondée sur une recherche de données existantes au travers de la bibliographie, complétée par l'acquisition de données nouvelles par le biais d'entretiens individuels avec les acteurs du territoire. Ces rencontres ont également été l'opportunité d'expliquer la démarche Natura 2000, de dissiper certains malentendus et de débuter la concertation entre les acteurs et l'animateur Natura 2000 tout en parlant d'un sujet qu'ils maitrisent bien. Elles ont permis de préparer sereinement les groupes de travail.

Les conclusions de ce travail sont synthétisées dans le tableau suivant.

	Eléments principaux	Impact économique	Impact social		Interactions avec les oiseaux	Souhait des acteurs
AGRICULTURE	<ul> <li>2 AFP (Association Foncière Pastorale) sur le site</li> <li>75% du territoire déclaré à la PAC</li> <li>Environ 6 000 têtes sur le site</li> <li>150 ha de fougère coupés par an)</li> </ul>	Fort	Fort	+	<ul> <li>Maintien de milieux ouverts par pastoralisme extensif</li> <li>Peu d'apport d'intrants</li> <li>Présence de linéaires d'arbres ou d'arbres isolés</li> <li>Déprise agricole dans certains secteurs</li> </ul>	<ul> <li>Conserver une agriculture traditionnelle</li> </ul>
CHASSE	<ul> <li>Chasse au filet : 2 sociétés (une française, une espagnole)</li> <li>Chasse au col : En 2012, 75 locaux et 149 personnes venant de l'extérieur</li> </ul>	Fort	Fort	+	<ul> <li>Veille écologique</li> <li>Maintien de milieu de milieux ouverts</li> <li>Pollution au plomb</li> <li>Dérangement possible par des tirs répétitifs et simultanés</li> <li>Risque possible de confusion d'espèce</li> </ul>	<ul> <li>Maintenir les chasses à la palombe sur le col de Lizarrieta</li> <li>Conserver des milieux favorables aux gibiers</li> </ul>
FORESTERIE	<ul> <li>870 ha de forêts dont 648 ha relevant du régime forestier</li> <li>Beaucoup d'arbres sénescents ou morts</li> <li>Peu de travaux forestiers</li> </ul>	Négligeable	Fort	+	<ul> <li>Forêt vieillissante</li> <li>Présence d'arbres têtards favorables aux proies des oiseaux</li> <li>Forêt vieillissante</li> <li>En cas de travaux, possibilité de dérangement</li> </ul>	<ul> <li>Conserver le rôle sociétal et paysager de la forêt</li> <li>Développer une gestion rentable de la forêt</li> </ul>

TOURISME	•	Présence de sites touristiques importants au sein et à proximité du site  Forte attractivité du site  Tourisme de proximité présent toute l'année  Tourisme important de mai à novembre avec un pic entre juillet et août	Fort	Fort	+	<ul> <li>Renforcement de l'intérêt des milieux naturels</li> <li>Possibilité de sensibilisation lors de manifestation</li> <li>Dérangement de la faune</li> </ul>	•	Maintenir les attraits touristiques du site  Développer et désaisonnaliser le tourisme en valorisant les atouts patrimoniaux et environnementaux de la commune
ACTIVITE PLEINE NATURE	•	Environ 28 000 personnes fréquentent le site pour des activités de pleine nature : vélo, marche à pied, équitation, escalade  Présence de nombreuses manifestations sportives	Fort	Fort	+	<ul> <li>Absence d'activité aérienne</li> <li>Veille écologique</li> <li>Possibilité de sensibilité lors de manifestation</li> <li>Conscience des acteurs du patrimoine naturel</li> <li>Dérangement de l'avifaune</li> </ul>	•	Développer un panel d'activités permettant de valoriser le site
ORNITHOLOGIE	•	3 associations ornithologiques et le GIFS (Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage) fréquentent le site. Le GIFS et la LPO réalisent annuellement un suivi de la migration, pendant 2 mois pour l'un et un mois pour l'autre	Négligeable	Moyen	+	<ul> <li>Amélioration de la connaissance</li> <li>Veille écologique</li> <li>Action de sensibilisation</li> <li>Le suivi n'est pas fait sur la totalité de la période de migration</li> </ul>	•	Valoriser le potentiel ornithologique du site en poursuivant les inventaires et en sensibilisant les acteurs
EXTRACTION DES MINERAUX	•	Présence d'une carrière sur le site depuis 1974. Sa fin d'exploitation est prévue en 2024	Moyen	Négligeable	+	<ul> <li>Possibilité de création de milieux favorables à la biodiversité</li> <li>Possibilité de dérangement de l'avifaune : bruit, vibration, poussière</li> </ul>	•	Maintenir l'activité jusqu'en 2024 Valoriser le site lors de sa réhabilitation

ALIMENTATION EN EAU	•	Présence de nombreuses sources naturelles qui alimentent les troupeaux 6 captages officiels qui alimentent la majorité de la commune	Moyen	Fort	+		•	Protéger la ressource en eau Utiliser la totalité de la capacité des captages existants et rechercher de nouvelles ressources
COMMERCES ET INDUSTRIES	•	Absence d'activité importante au sein du site	Négligeable	Négligeable	+	Absence d'activité économique importante	•	Maitriser le développement des activités commerciales à l'intérieur ou à proximité du site
URBANISATIO N	•	10 ha urbanisés sur le site soit moins de 1%	Négligeable	Négligeable	+	<ul> <li>Peu d'urbanisation sur le site</li> <li>Zone non constructible</li> <li>Faible extension urbaine sur la commune mais celle-ci est située dans un contexte global de forte pression urbaine</li> </ul>	•	Maitriser le développement urbain

#### Synthèse du diagnostic socio-économique

- Un col transfrontalier avec une perception de l'environnement et des besoins parfois différents entre les communes, il y a donc nécessité d'une gestion concertée avec les communes navarraises
- Présence d'une multitude d'activités potentiellement dérangeantes pour l'avifaune avec un pic de juin à novembre (tourisme, activité de pleine nature et chasse)
- Une activité cynégétique française et navarraise importante localement (économique, culturelle, sociale) et tournée notamment vers la chasse aux oiseaux migrateurs
- Une forte volonté de la commune de Sare de préserver cette zone (zone peu urbanisée, classement N zone naturelle dans le document d'urbanisme- sur la majorité du site…) malgré la forte pression urbaine sur le territoire
- Des paysages variés façonnés par une activité forestière, et une agriculture encore présente mais qui tend à diminuer avec le temps
- Des réglementations (chasse et activités motorisées) parfois non respectées de part et d'autre de la frontière.
- Un site ornithologique très suivi par les ornithologues

#### 1.2. Le Diagnostic écologique

Pour définir le plan d'action, un diagnostic écologique est réalisé. Il a pour objectif d'inventorier les espèces présentes sur le site, de caractériser les populations, de les localiser et de montrer le lien entre les espèces et les habitats présents sur le site (cartographie des habitats d'espèce).

#### ▶ 1.2.1. Les grands types de milieux

Différents milieux sont présents sur le site :

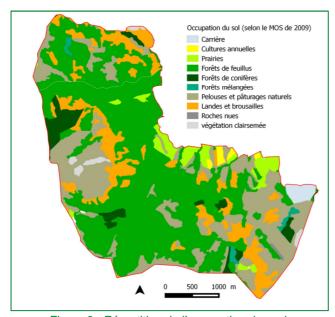


Figure 9 : Répartition de l'occupation des sols

Classe d'habitats	Couverture (ha)
Carrière	16,01
Forêts de conifères	57,79
Forêts de feuillus	745,62
Forêts mélangées	11,32
Landes et broussailles	197,98
Pelouses et pâturages naturels	380,51
Prairies	56,01
Roches nues	1,78
Réseaux routiers et tissu urbain	8,60
Terres arables	8,90
Végétation clairsemée	13,33
Total général	1497.88

Tableau 2 : Répartition des grands types d'habitats

Les **forêts** représentent plus de la moitié du site, leur particularité est qu'elles sont très vieillissantes (la majorité à plus de 120 ans) et composées en partie par des arbres têtards. Elles sont très peu exploitées et mis à part celles situées dans les stations très difficiles d'accès, elles sont pâturées.

Les **milieux ouverts** sont principalement composés de landes et de pelouses qui sont entretenues par du broyage et du pâturage. Elles sont composées de strates buissonnantes et arbustives pour les landes et de formations végétales très basses pour les pelouses.

Le **milieu rupestre** est peu présent sur le site, il se trouve au sommet d'Ibanteli, à l'Urio et sur Atxuria (son côté le plus intéressant est situé en Espagne). Ces trois zones couvrent peu de surface.

De nombreux cours d'eau de faible largueur sont également présents sur le site.

#### ▶ 1.2.2. Résultat de l'inventaire ornithologique

L'inventaire des oiseaux a été réalisé en associant des données bibliographiques, principalement celles de la LPO Aquitaine, et des inventaires de terrain pour les espèces résidentes.

- 166 espèces d'oiseaux différentes fréquentent le site Natura 2000 soit durant la migration soit de façon permanente. Afin de réduire cette liste, le choix a été fait de s'intéresser uniquement aux espèces initialement inscrites au FSD et aux espèces faisant partie des annexes de la Directive Oiseaux.
- 56 espèces ont donc été prises en compte dans le travail
  - 8 d'entre elles sont des espèces résidentes ou nicheuses,
  - 40 sont des migratrices,
  - 8 sont des **espèces** considérées comme **mixtes** : une partie de leur population est migratrice et le reste est sédentaire sur le site.

16 espèces résidentes

Tableau 3 : Inventaire des espèces résidentes

Code	Now warmanida	Now exicutificate	Intérêt pour le site		Nombre de site	NATIONAL CONTRACTOR	Etat de	
Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Alimentation	Nidification	de reproduction	Milieux fréquentés	conservation	
A 072	Bondrée apivore*	Pernis apivorus	х	х	2	Forestiers / Ouverts	Bon	
A 073	Milan noir*	Milvus migrans	х		0	Forestiers / Ouverts / Rupestres	Bon	
A 074	Milan royal*	Milvus milvus	х		0	Forestiers / Ouverts / Rupestres	Bon	
A 077	Vautour percnoptère*	Neophron pernopterus	(x)			Ouverts / Rupestres	Moyen	
A 078	Vautour fauve	Gyps fulvus	х			Ouverts / Rupestres	Moyen	
A 080	Circaète Jean-le-Blanc*	Circaetus gallicus	х	х	1	Forestiers / Ouverts / Rupestres	Bon	
A 080	Martin-pêcheur	Alcedo atthis	х		0	Eaux courantes	Moyen	
A 082	Busard Saint-Martin*	Circus cyaneus	х		0	Ouverts	Moyen	
A 092	Aigle botté*	Aquila pennata	х	х	1	Forestiers / Ouverts	Bon	
A 103	Faucon pèlerin*	Falco peregrinus	х	х	1	Ouverts / Rupestres	Bon	
A 215	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	х	(x)	0-1	Ouverts / Rupestres	Moyen	
A 224	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	х	(x)	0	Ouverts	Moyen	
A 238	Pic mar	Dendrocopos medius	х	х	5	Forestiers	Bon	
A 302	Fauvette pitchou	Sylvia undata	х	х	10	Ouverts	Moyen	
A 346	Crave à bec rouge	Pyrrhocorax pyrrhocorax	х		0	Ouverts	Moyen	
A 236	Pic noir	Dryocopus martius	Х	х	5	Forestiers	Bon	

<sup>\*</sup> espèce mixte

- Pour la moitié des espèces l'état de conservation est jugé « Bon ». L'état de conservation « Moyen » pour le Grand-duc s'explique par la faible disponibilité de ces
  habitats de nidification sur le site. L'état de conservation « Moyen » de la Fauvette pitchou et de l'Engoulevent d'Europe provient des fortes pressions exercées sur leurs
  habitats et des faibles effectifs des espèces.
- Présence d'espèces patrimoniales (vautours, Grand-duc d'Europe...).
- Une partie de ces espèces (milans, vautours...) ne nichent pas sur le site car leurs habitats de reproduction ne sont pas présents. Le site ne leur suffit pas pour accomplir la totalité de leur cycle biologique. La ZPS représente pour elles, uniquement un site d'alimentation et de repos.
- De nombreux oiseaux sont des espèces « multi-habitats », ils fréquentent différents habitats en fonction de leurs besoins : alimentation, repos, nidification ...
- De nombreux passereaux tels que la Fauvette pitchou ou le Tarier pâtre fréquentent les milieux ouverts ou semi ouverts du site (les fourrés sont peu présent sur le site). Les effectifs de Fauvette pitchou constituent une population isolée du sud-ouest.
- Les milieux forestiers sont énormément fréquentés par les pics et les rapaces forestiers (Circaète jean le Blanc, Bondrée apivore) pour se nourrir et se reproduire.
- Comparé au potentiel d'accueil du site, peu d'espèces d'intérêt communautaire nichent sur le site.

# 48 espèces migratrices

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectif maximum	Haltes possibles	Milieux fréquentés	Etat de conservation
A 017	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	5 325	Non		Bon
A 023	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	7	Non		Bon
A 026	Aigrette garzette	Egretta garzetta	26	Non		Moyen
A 027	Grande Aigrette	Ardea alba	18	Non		Moyen
A 029	Héron pourpré	Ardea purpurea	4	Non		Bon
A 030	Cigogne noire	Ciconia nigra	1 069	Oui	Forestiers	Bon
A 031	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	1 295	Oui	Forestiers / Ouverts	Bon
A 034	Spatule blanche	Platalea leucorodia	57	Non		Moyen
A 043	Oie cendrée	Anser anser	2 831	Non		Bon
A 072	Bondrée apivore	Pernis apivorus	2 232		Forestiers / Ouverts	Bon
A 073	Milan noir*	Milvus migrans	432	Oui	Forestiers / Ouverts	Bon
A 074	Milan royal*	Milvus milvus	4 142	Oui	Ouverts	Bon
A 077	Vautour percnoptère*	Neophron percnopterus	6	Oui	Ouverts / Rupestres	Bon
A 079	Vautour moine	Aegyptius monachus	1	Oui	Ouverts / Rupestres	Bon
A 080	Circaète Jean-le-Blanc*	Circaetus gallicus	97	Oui	Forestiers / Ouverts	Bon
A 081	Busard des roseaux	Circus aerughinosus	438	Oui	Ouverts	Bon
A 082	Busard Saint-Martin*	Circus cyaneus	292	Oui	Ouverts	Bon
A 083	Busard pâle	Circus macrourus	2	Oui	Ouverts	Bon
A 084	Busard cendré	Circus pygargus	154	Oui	Ouverts	Bon
A 086	Epervier d'Europe	Accipiter nisus	835	Oui	Forestiers / Ouverts	Bon
A 087	Buse variable	Buteo buteo	216	Oui	Tous les milieux	Moyen
A 089	Aigle pomarin	Aquila pomarina	1	Oui	Tous les milieux	Bon
A 090	Aigle criard	Aquila clanga	1	Oui	Forestiers	Moyen
A 092	Aigle botté*	Aquila pennatus	45	Oui	Forestiers	Bon
A 093	Aigle de Bonelli	Aquila fasciata	16	Oui	Ouverts / Rupestres	Moyen
A 094	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	103	Non		Bon
A 096	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	365	Oui	Ouverts / Rupestres	Bon
A 097	Faucon kobez	Falco vespertinus	1	Oui	Ouverts / Rupestres	Bon
A 098	Faucon émerillon	Falco columbarius	94	Oui	Ouverts	Bon
A 099	Faucon hobereau	Falco subbuteeo	182	Oui	Ouverts / Rupestres	Bon
A 100	Faucon d'Eléonore	Falco elenorae	1	Oui	Ouverts / Rupestres	Bon

A 101	Faucon lanier	Falco biarmicus	1		Ouverts	Bon
A 103	Faucon pèlerin*	Falco peregrinus	12	Oui	Rupestres	Bon
A 127	Grue cendrée	Grus grus	44 795	Non		Bon
A 128	Outarde canepetière	Tetrax tetrax	47	Non		Bon
A 133	Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	1	Oui	Ouverts	Moyen
A 139	Pluvier guignard	Charadrius morinellus	1	Oui	Ouverts	Bon
A 140	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	5	Non		Moyen
A 142	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	11 037	Non		Bon
A 153	Bécassine des marais	Gallinage gallinago	92	Non		Moyen
A 207	Pigeon colombin	Columba oenas	7 804	Oui	Forestiers / Agricoles	Bon
A 208	Pigeon ramier	Columba palumbus	1 096 816	Oui	Forestiers / Agricoles	Bon
A 222	Hibou des marais	Asio flammeus	2	Non		Bon
A 246	Alouette lulu	Lullula arborea	56	Oui	Ouverts	Moyen
A 247	Alouette des champs	Alauda arvensis	24 577	Oui	Ouverts	Moyen
A 338	Pie grièche écorcheur	Lanius collurio	?	?	Ouverts	Non évalué
A 379	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	7	Oui	Ouverts	Bon
A 399	Elanion blanc	Elanus caeruleus	2	Oui	Ouverts	Bon

<sup>\*</sup> espèce mixte

- Des 48 espèces migratrices évaluées, 34 ont un état de conservation jugé « Bon » et 12 un état jugé « Moyen » et 1 espèce n'a pas été évaluée par manque de connaissances de références sur ses effectifs migrateurs. Pour la majorité des rapaces migrateurs pouvant faire une halte, les habitats présents sur la ZPS peuvent répondre à leurs exigences en termes d'habitats de pose et d'alimentation. Seuls des rapaces comme le Balbuzard pêcheur, l'Aigle criard, ou le Busard des roseaux qui sont inféodés aux milieux humides ne trouveront pas de milieux satisfaisants pour s'alimenter. Il en est de même pour les limicoles (Pluvier doré) ou ardéidés (Bihoreau gris, Héron pourpré, Grande aigrette, Aigrette garzette).
- Une migration présente du 15 juillet à fin novembre
- Un cortège d'espèce migratrice très important sur le site (environ 150 espèces différentes sont observées tous les ans au sommet du site)
- Des populations d'oiseaux très importantes : plus de 2000 cigognes, 231 oies cendrées, 4 142 milans royaux, 94 faucons émerillon...
- Une partie des oiseaux ne fait que passer au-dessus du site, seul l'espace aérien est utilisé.
- Des espèces faisant des haltes allant de quelques heures à quelques jours pour se reposer.
- Un site de migration reconnu internationalement.

L'analyse de l'état de conservation montre que majoritairement, les espèces ont un bon état de conservation, la gestion actuelle du site est donc propice à la préservation de ces espèces.



# 2. Enjeux de conservation

# 1.1. Hiérarchisation des enjeux de conservation

#### ► 1.1.1. Méthode de hiérarchisation

Compte tenu du nombre relativement élevé d'espèces d'intérêt communautaire, des priorités d'actions doivent être définies. Ainsi, une hiérarchisation des enjeux est indispensable pour définir des préconisations de gestion. Le but est d'identifier les espèces pour lesquelles le site Natura 2000 a une responsabilité particulière dans leur maintien ou leur préservation. Cette hiérarchisation des enjeux se base en partie sur la méthodologie élaborée par la Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Languedoc Roussillon (CSRPN LR).

La méthode utilisée renose sur 7 étanes

	La methode utilisée repose sur 7 étapes						
1	Evaluation de la responsabilité régionale de l'Aquitaine pour chaque espèce.						
2	Evaluation du niveau de vulnérabilité chronologique de l'espèce dans la région (aire de répartition).						
3	Evaluation du niveau de sensibilité écologique et démographique propre à l'espèce.						
4	Hiérarchisation régionale des espèces (elle correspond à l'addition des notes des 3 premières étapes.						
5	Evaluation de la représentativité du site.						
6	Evaluation de la fonctionnalité de l'habitat.						
7	Hiérarchisation des enjeux (elle correspond à l'addition des notes des étapes 4, 5 et 6). La note finale permet de définir la hiérarchisation.						

#### Quatre classes sont définies

Note globale	Enjeu
20 ≥ Note globale > 15	Très fort
15 ≥ Note globale > 10	Fort
10 ≥ Note globale > 5	Modéré
5 ≥ Note globale ≥ 0	Faible

# ▶ 1.1.2. Les résultats

#### Les 16 espèces résidentes

Tableau 5 : Hiérarchisation des enieux pour les espèces résidentes

Espèce	Note régionale (/12)	Note responsabilité du site (/8)	Note finale Enjeux	Enjeux
Vautour percnoptère	7,33	5,00	12,33	Fort
Vautour fauve	6,33	5,00	11,33	Fort
Faucon pèlerin	2,00	6,00	8,00	Modéré
Crave à bec rouge	3,67	4,00	7,67	Modéré
Fauvette pitchou	2,67	5,00	7,67	Modéré
Engoulevent d'Europe	2,67	5,00	7,67	Modéré
Martin-pêcheur	2,67	4,67	7,34	Modéré
Grand-duc d'Europe	2,33	4,67	7,00	Modéré
Pic mar	1,67	5,00	6,67	Modéré
Circaète jean-le-blanc	1,67	5,00	6,67	Modéré
Aigle botté	1,67	4,67	6,34	Modéré
Milan royal	1,33	5,00	6,33	Modéré
Bondrée apivore	1,33	5,00	6,33	Modéré
Pic noir	1,33	4,00	5,33	Modéré
Milan noir	0,33	5,00	5,33	Modéré
Busard Saint-Martin	1,67	3,00	4,67	Faible

Espèce	Note régionale (/12)	Note responsabilité du site (/8)	Note finale Enjeux	Enjeux
Elanion blanc	9.33	7.00	16.33	Très fort
Faucon kobez	7.00	8.00	15.00	Fort
Aigle pomarin	7.00	8.00	15.00	Fort
Faucon d'Eléonore	7.33	7.67	15.00	Fort
Busard pâle	6.33	8.00	14.33	Fort
Aigle criard	6.67	7.67	14.33	Fort
Faucon lanier	6.33	8.00	14.33	Fort
Vautour percnoptère	6.67	7.00	13.67	Fort
Vautour moine	6.00	7.33	13.33	Fort
Aigle de Bonelli	5.33	7.33	12.67	Fort
Aigle botté	5.67	7.00	12.67	Fort
Grande Aigrette	6.67	6.00	12.67	Fort
Outarde canepetière	5.33	7.00	12.33	Fort
Balbuzard pêcheur	5.33	6.33	11.67	Fort
Milan royal	5.67	6.00	11.67	Fort
Faucon pèlerin	4.67	7.00	11.67	Fort
Pluvier guignard	4.67	7.00	11.67	Fort
Pluvier doré	6.67	5.00	11.67	Fort
Bondrée apivore	4.33	7.00	11.33	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	4.00	7.00	11.00	Fort
Cigogne noire	4.33	6.67	11.00	Fort
Bihoreau gris	4.67	6.33	11.00	Fort
Œdicnème criard	5.33	5.67	11.00	Fort
Bécassine des marais	5.33	5.67	11.00	Fort
Busard cendré	3.67	7.00	10.67	Fort
Faucon émerillon	3.67	7.00	10.67	Fort
Hibou des marais	5.67	5.00	10.67	Fort
Grue cendrée	5.67	5.00	10.67	Fort
Busard Saint-Martin	4.33	6.00	10.33	Fort
Pigeon colombin	4.33	6.00	10.33	Fort
Grand Cormoran	5.00	5.00	10.00	Modéré
Epervier d'Europe	3.67	6.00	9.67	Modéré
Milan noir	3.67	6.00	9.67	Modéré
Alouette Iulu	4.00	5.67	9.67	Modéré
Héron pourpré	4.67	5.00	9.67	Modéré
Bruant ortolan	2.33	7.00	9.33	Modéré
Cigogne blanche	3.33	6.00	9.33	Modéré
Vanneau huppe	4.00	5.33	9.33	Modéré
Busard des roseaux	4.33	5.00	9.33	Modéré
Spatule blanche	4.33	5.00	9.33	Modéré
Aigrette garzette	5.33	4.00	9.33	Modéré
Buse variable	3.33	6.00	9.33	Modéré
Pigeon ramier	3.67	5.67	9.33	Modéré
Faucon crécerelle	3.00	6.00	9.00	Modéré
Faucon hobereau	3.33	5.67	9.00	Modéré
Oie cendrée	4.67	4.00	8.67	Modéré
Alouette des champs	2.33	5.33	7.67	Modéré
Pie-grièche écorcheur	/	/	1	Non évalué

La majorité des rapaces ressort en enjeu fort du fait de l'importance, en termes d'effectif, des populations présentes en Aquitaine : 46% des couples territoriaux français de Vautour percnoptère se trouvent en aquitaine (et plus particulièrement dans les Pyrénées Atlantiques), 56% des Vautours fauves français fréquentent l'Aquitaine. De même l'Elanion blanc, est présent à ce jour uniquement en Aquitaine.

# 1.2. Enjeux écologiques

Il ressort de l'analyse écologique et fonctionnelle du site différents enjeux de conservation. Les enjeux de conservation sont uniquement liés à des aspects écologiques et visent à préserver l'avifaune en dehors des considérations socio-économiques.

# La conservation d'un axe de migration libre de tout obstacle

#### (Faciliter la migration de l'avifaune)

Le col de Lizarrieta a été désigné comme ZPS principalement pour les espèces migratrices, 47 espèces migratrices d'intérêt communautaire sont listées. Ce site fait partie des grands axes de migration du département et est connu internationalement pour ce phénomène (il est cité dans la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage). La ZPS a donc une responsabilité forte dans la préservation de son axe de migration. Il est par conséquent essentiel de préserver un espace aérien libre afin de ne pas empêcher ou limiter la migration.

# La préservation de la reproduction des rapaces et des pics

Une majorité des espèces résidentes d'intérêt communautaire niche ou a la possibilité de nicher sur le site. Les rapaces et les pics sont très sensibles au dérangement. En période de reproduction, des perturbations peuvent compromettre le succès de reproduction en provoquant la non installation de couple nicheur ou l'abandon du poussin dans le nid. Les rapaces rupestres (Vautour percnoptère, faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe) peuvent être dérangés par les écobuages, battues, survols d'hélicoptère, photographes animalier... Les espèces forestières (Circaète jean-le-blanc, Aigle botté, Bondrée apivores et les pics...) peuvent être importunées par les coupes de bois, le débardage, les randonneurs.... La prise en compte de ces espèces lors de manifestations ou de travaux doit être assurée pour ne pas limiter l'installation des couples et le succès de leur reproduction sur le site.

#### Limiter les risques de mortalité

Différents risques de mortalité existent sur le site :

- La destruction par tirs: certaines espèces listées: les pigeons, l'alouette des champs, la bécassine des marais, sont des espèces chassables. Le tir, sous certaines conditions est donc autorisé. A l'inverse, les autres espèces sont protégées, néanmoins des confusions d'espèce sont possibles.
- L'empoisonnement par plombs: selon une étude réalisée sur les causes d'empoisonnement des Milans royaux dans les Pyrénées, le plomb arrive en 1<sup>ère</sup> position (48% des oiseaux), il provient soit d'un tir sur l'oiseau, soit de la consommation d'oiseaux morts ou blessés par l'activité cynégétique (ingestion de plomb).
- L'empoisonnement lié à l'ingestion de produits utilisés dans le cadre agricole : les autres sources importantes d'empoissonnement citées dans l'étude précédemment nommée, sont le Cadmium dans 35% des cas, qui est issu de la consommation des lombrics qui ont assimilé la molécule dans les engrais agricoles ; et le Lindane dans 26% des cas, qui est utilisé comme insecticide pour le bétail (ce produit est interdit à la vente).
- Lors de fort dérangement, les adultes abandonnent les poussins au nid pendant une période plus ou moins longue ce qui peut entrainer la mort des poussins.

Les obstacles dans l'espace aérien représentent également une menace importante pour les oiseaux. A ce jour, aucun parc éolien ou ligne électrique n'est présent sur le site ou à proximité. Il est important de veiller à l'absence de structures pouvant provoquer des collisions.

#### La conservation d'une mosaïque de milieux variés favorisant tous types d'habitats

Cette ZPS s'intéresse à des espèces très variées : des rapaces, des passereaux, des pics, des échassiers...Toutes ces espèces n'ont pas les mêmes exigences concernant les habitats pour assurer leur cycle de vie. Certaines comme l'engoulevent, l'outarde canepetière...fréquentent les milieux ouverts, d'autres telles que des rapaces (vautour fauve, percnoptère...) se reproduisent ou se reposent dans les zones rupestres et les picidés sont présents dans les milieux forestiers. La fauvette pitchou, quant à elle, fréquente les landes d'ajoncs et de bruyères (milieux intermédiaires entre les milieux ouverts et forestiers). De plus, quelques espèces ont besoin de différents habitats pour réaliser leur cycle de vie (tableau ci-dessous).

	Mi	lieux forestiers	Milioux rupostros	Milieux ouverts	Milieux
	Clairières / Lisières	Forêts/bosquets (plus ou moins denses)	Milieux rupestres Falaises	Prairies / Landes	
Pic noir					
Pic mar					
Milan royal					
Milan noir					
Fauvette pitchou					
Circaète Jean-Le-Blanc					
Aigle botté					
Vautour percnoptère					
Grand-duc d'Europe					
Faucon pèlerin					
Vautour fauve					
Bondrée apivore					
Busard Saint Martin					
Engoulevent d'Europe					
Martin pêcheur					
Crave à bec rouge					

Légende: Reproduction Alimentation

Tableau 7 : Utilisation des habitats en fonction des espèces et de leurs activités

#### Poursuivre et amplifier l'effort de connaissance sur les espèces migratrices

Les données utilisées pour la réalisation du diagnostic ornithologique des espèces migratrices sont uniquement des données bibliographiques. Ces informations, regroupant les données allant du 15 septembre au 15 novembre depuis 1988, permettent aujourd'hui de disposer de données évolutives d'un point de vue phénologique et des populations. Elles ont permis de faire reconnaitre internationalement le site à travers la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) sous l'égide des Nations-Unies en tant que site important de rassemblement pour les oiseaux de proie en Afrique-Eurasie (20 sites en France dont 3 au Pays basque).

La poursuite et le prolongement de la période de suivi permettraient d'acquérir des connaissances sur toutes les espèces migratrices (pas seulement sur celles passant du 15 septembre au 15 novembre) et de suivre l'évolution des populations.

# 3. Définition des objectifs du DOCOB

#### Les objectifs de développement durable doivent :

- Être en adéquation avec la finalité du réseau Natura 2000 : « le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire »;
- Tenir compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense locales. Toutefois, les objectifs de développement durable ne répondent pas directement aux enjeux socio-économiques et culturels. Ils peuvent contribuer à les satisfaire seulement dans la mesure où ils n'ont pas d'impact négatif sur les habitats naturels et les espèces concernés par le site Natura 2000 ;
- Etre cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans, schémas et DOCOB (« La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau) » et « Massif de Larrun-Xoldokogaina ») existants sur le territoire ;
- Respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site

Ils sont donc issus du croisement des enieux de conservation avec le diagnostic socio-économique. Cinq objectifs de développement durable ont été mis en évidence dans ce document. Tous ces objectifs ne présentent pas la même importance pour la conservation de l'avifaune, ainsi ils ont été classés par ordre décroissant de priorité.

- 1 : Conserver un axe de migration libre de tout obstacle et peu dérangé
- 2 : Préserver la quiétude de l'avifaune pendant les périodes sensibles
- 3 : Partager les données ornithologiques entre tous
- 4 : Conserver une mosaïque de milieux en maintenant un territoire rural et en s'appuyant sur les activités traditionnelles
- 5: Animer le DOCOB

Les objectifs opérationnels sont une déclinaison des objectifs de développement durable. Ils expriment de façon concrète la finalité (les résultats attendus) à atteindre à court terme. Ils orientent les actions.

Ils sont déclinés ci-après par objectif de développement durable.

# 3.1 Conserver un axe de migration libre de tout obstacle et peu dérangé

Le site Natura 2000 « Col de Lizarrieta » a été désigné au titre de la Directive « Oiseaux » principalement pour sa richesse en avifaune migratrice. Ce site a par conséquent une forte responsabilité dans la préservation des espèces migratrices et dans la conservation du corridor aérien.

A ce jour, le couloir de migration du Col de Lizarrieta, entre Atxuria (756m) et Ibanteli (698m), est relativement libre. L'espace aérien n'est pas utilisé et il n'existe pas de réel dérangement (pas d'éolienne, de vol aérien...). Il est essentiel de conserver ce couloir dans cet état. A l'inverse, au sol, quelques perturbations lors du vol ou des haltes de l'avifaune (activité de plein air, agriculture, chasse...) peuvent être constatées des deux côtés de la frontière. Durant les vols, des tirs involontaires ou non sur des espèces protégées ont été observés. Pendant les haltes de migration (pour les espèces telles que l'Œdicnème criard, l'Elanion blanc, le Faucon pèlerin), des dérangements peuvent être constatés dissuadant les oiseaux de faire leur halte. Ces lieux de pause sont indispensables à la survie des migrateurs car ils leur permettent de se reposer, de se nourrir, afin d'accumuler des réserves énergétiques essentielles pour la poursuite de leur périple et de se protéger en cas de mauvaises conditions climatiques. La tranquillité de ces zones est essentielle.

La finalité de cet objectif est de conserver la partie aérienne du site comme elle est actuellement et de limiter le dérangement des espèces migratrices lors de leur halte.

#### → 4 objectifs opérationnels permettent d'atteindre cet objectif de développement durable :

# ▶ 1.2.1. Mettre en place des actions conjointes avec les communes espagnoles transfrontalières

Cet objectif opérationnel a pour but de réaliser des actions pour la préservation de la migration avec les communes transfrontalières, Etxalar et Bera. Ces actions visent à sécuriser conjointement les axes de migration et de valoriser le patrimoine naturel du site.

# ▶ 1.2.2. S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site

Cet objectif opérationnel a pour but de vérifier que les projets d'aménagement inscrits sur la commune de Sare ou d'Etxalar soient compatibles avec la conservation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Il consistera à rappeler les enjeux listés dans le DOCOB lors des réflexions sur les projets, que ces derniers soient soumis ou non à l'évaluation des incidences. De plus, cet objectif s'intéressera à rendre compatibles les activités présentes sur le site avec la gestion de l'avifaune d'intérêt communautaire. Cet objectif demandera de travailler avec les gestionnaires d'activités sur leur planning d'activité, leurs pratiques...

# ▶ 1.2.3. Sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux ornithologiques du site

Cet objectif opérationnel a pour but de faire connaître le patrimoine ornithologique du site Natura 2000 aux différents acteurs : locaux, touristes, professionnels afin qu'ils mesurent leur impact potentiel sur l'avifaune

# ▶ 1.2.4. S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soit respectée des 2 côtés de la frontière

Cet objectif opérationnel a pour but d'améliorer le respect de la réglementation de chasse afin de limiter les destructions par tirs d'espèces protégées des deux côtés de la frontière et la réglementation motorisée afin de limiter le dérangement sur l'avifaune. A ce jour, les déplacements en véhicules motorisés sont interdits sur une grande partie du site mais de nombreuses observations ont mis en évidence leur présence dans des zones sensibles.

# 3.2 Préserver la quiétude de l'avifaune pendant les périodes sensibles

La période sensible, qui correspond ici à la période de reproduction, comprend la recherche des aires, la nidification, l'apprentissage des jeunes... En fonction des espèces, cette période est plus ou moins longue. 65% des espèces résidentes d'intérêt communautaire ont la capacité de nicher sur le site. Actuellement, seulement une vingtaine de nids a été observée ce qui est relativement peu lorsqu'on regarde le potentiel d'accueil du site. Ce phénomène peut s'expliquer entre autre par le dérangement. En effet, le col de Lizarrieta, d'avril à novembre, est le support de nombreuses activités (activité de plein air, agriculture, sylviculture, chasse...). Il est estimé que plus de 28 000 personnes fréquentent le site pendant cette période qui coïncide avec la période de nidification d'un certain nombre d'espèces. Il est essentiel de gérer les activités afin de limiter le dérangement.

Le DOCOB va s'attacher à concilier les activités humaines avec la reproduction des espèces en réfléchissant aux périodes et à la localisation des interventions et manifestations. Pour ce faire, il est essentiel de connaître les zones de nidification des espèces afin d'encadrer les activités (loisirs et professionnels) et limiter la fréquentation de ces zones. L'échange entre tous les acteurs est donc primordial.

#### → 4 objectifs opérationnels ont été définis :

# ▶ 1.2.1. S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site.

Cet objectif opérationnel a pour but de vérifier que les projets d'aménagement inscrits sur la commune de Sare ou d'Etxalar soient compatibles avec la conservation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Il consistera à rappeler les enjeux listés dans le DOCOB lors des réflexions sur les projets, que ces derniers soient soumis ou non à l'évaluation des incidences. De plus, cet objectif s'intéressera à rendre compatibles les activités présentes sur le site avec la gestion de l'avifaune d'intérêt communautaire. Cet objectif demandera de travailler avec les gestionnaires d'activités sur leur planning d'activité, leurs pratiques...

# ▶ 1.2.2. Sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux ornithologiques du site

Cet objectif opérationnel a pour but de faire connaître le patrimoine ornithologique du site Natura 2000 aux différents acteurs : locaux, touristes, professionnels afin qu'ils mesurent leur impact potentiel sur l'avifaune

# ▶ 1.2.3. Assurer un transfert de connaissances ornithologiques entre acteurs

Cet objectif opérationnel a pour but d'échanger les données ornithologiques entre les gestionnaires des activités du site et les ornithologues afin d'adapter leur gestion à la présence des espèces.

# ▶ 1.2.4. S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soit respectée des 2 côtés de la frontière

Cet objectif opérationnel a pour but d'améliorer le respect de la réglementation de chasse afin de limiter les destructions par tirs d'espèces protégées des deux côtés de la frontière et la réglementation motorisée afin de limiter le dérangement sur l'avifaune. A ce jour, les déplacements en véhicules motorisés sont interdits sur une grande partie du site mais de nombreuses observations ont mis en évidence leur présence dans des zones sensibles.

# 3.3 Partager les données ornithologiques entre tous

La préservation des espèces ne peut se faire par les acteurs qu'en ayant connaissance des données sur l'avifaune sur le site (zone de nidification, zone de haltes, période de présence de l'espèce...). Il est ainsi capital d'avoir ces informations pour gérer au mieux les activités et projets.

Une instance d'échange, entre ornithologues et gestionnaires du site, permettrait d'actualiser et de compléter les données du DOCOB et de réfléchir à la gestion.

Une plateforme de données pourra être mise en place afin de connaître les observations de chacun. Elle permettra aux acteurs du territoire d'avoir des données à une échelle précise lorsqu'ils souhaitent réaliser des travaux ou des manifestations.

Plus globalement, ces informations seront également communiquées lors de projets d'aménagement du territoire (SCOT, schémas régionaux...), lors d'intervention sur le site (coupe forestière, écobuage...)... en participant aux différentes instances d'échanges ou en rencontrant les personnes concernées.

Le but de cet objectif est d'échanger avec les acteurs du territoire (gestionnaires des activités de plein air, commune, agriculteurs, sylviculteurs...) afin que leurs projets soit adaptés aux données recueillies.

#### → 2 objectifs opérationnels ont été définis :

# ▶ 1.2.5. Assurer un transfert de connaissances ornithologiques entre acteurs

Cet objectif opérationnel a pour but d'échanger les données ornithologiques entre les gestionnaires des activités du site et les ornithologues afin d'adapter leur gestion à la présence des espèces.

# ▶ 1.2.6. Assurer un suivi de la migration et des espèces résidentes

Cet objectif opérationnel a pour but d'amélioration la connaissance sur la migration au Col de Lizarrieta en repérant les espèces migratrices, leur effectif, leur phénologie...De même, afin de suivre l'évolution des espèces résidentes, une base de données propre au site, alimentée par les différents acteurs du territoire, permettra de répertorier toutes les données d'observation d'oiseaux : nids, loges, observations... Dans la mesure du possible, toutes ces informations seront cartographiées afin de pouvoir les comparer aux données de gestion du site et de pouvoir juger, dans certains cas, de l'impact d'une pratique sur les populations d'oiseaux. Cette base de données pourra être consultable par les acteurs le sollicitant, l'accès aux données sera donc facilité.

# 3.4 Conserver une mosaïque de milieux en maintenant un territoire rural et en s'appuyant sur les activités traditionnelles

Différents types d'espèces d'intérêt communautaire sont présents sur le site, les rapaces de milieux rupestres, les passereaux de milieux ouverts, les pics dans les boisements... Afin de satisfaire et de contribuer à l'amélioration de l'état de conservation de toutes ces espèces, le site doit disposer de façon pérenne d'une mosaïque de milieux diversifiés : landes, milieux forestiers fermés, zones de fourrés à ajonc, milieu rupestre... Son maintien est par conséquent un enjeu fort.

Cette mosaïque repose, à ce jour, sur l'interaction entre pastoralisme et sylviculture notamment. En plus de son rôle économique majeur et par son identité culturelle du territoire, le pastoralisme maintient les milieux ouverts. Actuellement environ 6 000 têtes de bétail pâturent sur le site et 130 ha de fougères (ni amendés et ni retournés) sont récoltés tous les ans. Les difficultés actuelles de rentabilité des exploitations agricoles dues à la baisse des prix du marché, entrainent l'abandon ou la reconversion des exploitations agricoles et provoque une déprise du pâturage. La conservation des milieux peut également passer par du broyage et de l'écobuage. Les milieux ouverts que le pastoralisme permet de conserver sont des territoires essentiels pour l'alimentation et la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Il est donc essentiel de maintenir cette pratique afin de conserver les habitats des espèces d'intérêt communautaire.

De même, la sylviculture qui a un rôle culturel et écologique sur le territoire (arbre têtard, bois d'affouage) connait des problèmes de production. Le niveau de récolte (de 1986 à 2007) est faible, ce qui ne permet pas financièrement de renouveler les parcelles forestières vieillissantes qui sont relativement nombreuses sur la ZPS. Tout comme les milieux ouverts, la forêt est largement fréquentée par les oiseaux d'intérêt communautaire comme lieu de reproduction, d'alimentation et de repos. Leur maintien est donc indispensable.

Actuellement cette mosaïque est bien présente sur le site. Néanmoins une catégorie de milieux est peu présente sur le site : les zones de « fourrés » qui correspondent aux zones embroussaillées. C'est un stade intermédiaire entre les milieux ouverts et les milieux fermés. Elles peuvent être composées d'ajoncs, de jeunes arbres, d'arbres fruitiers... Ces zones sont énormément fréquentées par les passereaux tels que la fauvette pitchou, le tarier pâtre... Laisser ces zones se refermer pendant quelques années permettrait d'améliorer la capacité d'accueil pour ces passereaux. Une gestion spécifique sur des parcelles situées dans les zones d'Ibanteli, des grottes de Sare, de Saïberri et Atxuria serait intéressante à titre d'expérimentation.

#### → 4 objectifs opérationnels ont été identifiés :

# ▶ 1.2.7. Maintenir et soutenir une agriculture durable pour maintenir des milieux ouverts

Ce sont des zones très fréquentées par les oiseaux pour s'alimenter, voire nicher pour certains. Leur conservation sur le site est donc primordiale. Les zones ouvertes qui sont faciles d'accès sont à maintenir par pâturage et/ou broyage, alors qu'il est conseillé dans des cas bien précis d'écobuer lorsque les zones sont fortement embroussaillées.

# ▶ 1.2.8. Conserver des éléments structurant le paysage

Les oiseaux fréquentent les linéaires d'arbres ou les arbres isolés pour se nourrir, ces zones constituent des refuges pour les proies des oiseaux. Les oiseaux utilisent également ces éléments comme zones d'observation, ou de repos en journée.

# ▶ 1.2.9. Conserver la pérennité du massif forestier

Des oiseaux tels que les pics, la bondrée...occupent les milieux forestiers pour se nourrir et s'alimenter. La conservation de ces milieux est donc indispensable pour ces espèces

# ▶ 1.2.10.Assurer un suivi de la gestion des milieux

De nombreuses actions de gestion sont mises en place sur le territoire (broyage, coupe, écobuage...). Cet objectif a pour but de créer une base de données cartographique de toutes ces opérations afin de réaliser un suivi des milieux et de pourvoir juger de l'impact de ces pratiques sur l'avifaune lorsque ces informations seront recoupées avec celles des oiseaux.

Objectifs de développement durable		Objectifs opérationnels		
	1.1	Mettre en place des actions conjointes avec les communes espagnoles transfrontalières		
1 Conserver un axe	1.2	S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site		
de migration libre de tout obstacle et peu dérangé	1.3	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site		
	1.4	S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soit respectée des 2 côtés de la frontière		
	2.1	S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site		
2 Préserver la quiétude de	2.2	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site		
l'avifaune pendant les périodes sensibles	2.3	Assurer un transfert de connaissance ornithologique entre acteurs		
	2.4	S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soit respectée des 2 côtés de la frontière		
3 Partager les	3.1	Assurer un transfert de connaissance ornithologique entre acteurs		
données ornithologiques entre tous	3.2	Assurer un suivi de la migration et des espèces résidentes		
4 Conserver une	4.1	Maintenir et soutenir une agriculture durable pour maintenir des milieux ouverts		
mosaïque de milieux en	4.2	Conserver des éléments structurant le paysage		
maintenant un territoire rural et en s'appuyant sur les	4.3	Assurer la pérennité du massif forestier		
activités traditionnelles	4.4	Assurer un suivi de la gestion des milieux		
5 Animer le DOCOB	5.1	Faire vivre le DOCOB		

Tableau 8 : Synthèse des objectifs définis pour le site

Bilan : le croisement des diagnostics écologique et socio-économique conduisent à proposer <u>5 objectifs de développement durable</u> déclinés en <u>11 objectifs opérationnels</u> (dont certains répondent à plusieurs objectifs de développement durable).

# PARTIE 3 Plan d'actions

Ce plan d'actions regroupe un ensemble de mesures élaborées en concertation avec les acteurs du territoire. Il comprend des actions relevant des aides de Natura 2000 (contrat agricole, contrat forestiers, animation...) et des actions permettant d'atteindre les mêmes objectifs hors dispositif Natura 2000.

Les acteurs se sont attachés à réaliser un plan d'action réaliste tant au niveau financier que technique.



# 1. Les mesures finançables dans le cadre de Natura 2000

# Les contrats Natura 2000 (hors parcelles agricoles)

Les contrats Natura 2000 peuvent être souscrits sur les parcelles non agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000. Les actions choisies dans le DOCOB doivent être inscrites dans le Programme de Développement Rural « Hexagonal » (PDRH) pour disposer des financements Etat -Europe.

On distingue deux types de contrat :

- Les contrats Natura 2000 forestiers qui financent les investissements non productifs en forêt et espaces boisés.
- Les contrats Natura 2000 ni-ni (ni agricoles ni forestiers) qui financent des investissements ou des actions d'entretien non productifs

Qui peut en bénéficier ?	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains sur lesquels s'applique la mesure
Sous quelle forme ?	Contrat volontaire d'une durée de 5 ans ou plus
Où s'appliquent-t-elles ?	Toutes parcelles situées à l'intérieur de la zone d'éligibilité fixée pour chaque action
A quoi correspondent-elles et à quoi donnent-t-elles droit ?	Ces mesures correspondent à la mise en œuvre de mesures de gestion non productives en contrepartie d'aide financière. Elles bénéficient de financements nationaux et communautaires (FEADER).

# 1.2 Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC)

Lorsque les actions proposées concernent des pratiques agricoles, la mesure prend la forme d'un contrat agro-environnemental appelé communément MAEC. Ce dispositif a remplacé les OLEA (Opérations Locales Agri-Environnementales), CTE (Contrat Territoriaux d'Exploitation), CAD (Contrat d'Agriculture Durable), MAET (Mesure Agro-Environnementales Territorialisé).

Une MAEC est composée d'une combinaison d'engagements unitaires.

Qui peut en bénéficier ?	Les personnes (ou société) physiques ou morales exerçant des activités agricoles âgées de 18 à 60 ans (elles doivent avoir le statut d'exploitant)
Sous quelle forme ?	Contrat volontaire d'une durée de 5 ans
Où s'appliquent-t-elles ?	Sur des parcelles agricoles (déclarées à la PAC) listées dans le projet agro- environnemental
A quoi correspondent-elles et à quoi donnent-t-elles droit ?	Ce sont des engagements volontaires rémunérés (par l'ETAT et le FEADER). Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges précis sur la parcelle souscrite en contrepartie de subvention.

# 1.3 La charte Natura 2000

Elle relève d'une adhésion volontaire des propriétaires ou gestionnaires qui souhaitent mener des actions en accord avec les objectifs de conservation ou de restauration des espèces suivies sur le site. La charte contient des engagements de gestion courante et durable, ne demandant pas de lourd investissement personnel et financier, qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Qui peut en bénéficier ?	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, peut adhérer à la charte Natura 2000.
Sous quelle forme ?	Adhésion à une charte pour une durée de 5 ans
Où s'appliquent-t-elles ?	Les terrains éligibles sont des espaces naturels (milieux agricoles, forestiers, zones humides).
A quoi correspondent-elles et à quoi donnent-t-elles droit ?	La charte contient généralement des engagements généraux valables sur l'ensemble du site et des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers). La charte donne droit au signataire à une exonération de la taxe foncière non bâtie et permet également d'accéder à certaines aides publiques.

# 1.4 Les Mesures Hors Contrat

Certaines actions telles que l'animation, la sensibilisation... ne sont pas financées par le biais de contrats Natura 2000. Ces missions relèvent directement de la mission d'animation de la structure porteuse du DOCOB et sont financées via des aides de l'Etat et de l'Europe (FEADER).

# 2. Les mesures non finançables dans le cadre de Natura 2000

Des actions non finançables dans le cadre de Natura 2000 mais permettant de répondre à l'objectif de Natura 2000 peuvent être proposées dans le DOCOB. La réalisation de ces actions sera possible grâce à des financements extérieurs (Département, Conseil régional, Agence de l'Eau...) que l'animateur recherchera, ou par la mise en place d'autres programmes nationaux ou européens (programme Life, poctefa, Leader...)



Chaque action est détaillée dans une fiche technique qui précise :

- Le ou les objectif(s) de développement durable en lien avec l'action
- Une liste des espèces pour lesquelles la pertinence de l'action est avérée
- La description des actions
- Les modalités de mises en œuvre
- Les indicateurs de suivi

Pour chaque action, deux critères ont été définis, la priorité et la faisabilité de l'action.

#### **Priorité**

Les fiches actions doivent être classées. Cette priorisation dépend de l'incidence que peuvent avoir ces actions sur la préservation des espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats :

- Priorité forte 1 : interventions essentielles à court terme dont la mise en place aura un impact majeur sur la préservation des espèces d'intérêt communautaire
- Priorité modéré 2 : intervention importante dont la mise en œuvre est moins urgente que la première mais qui aura un impact très important sur les espèces et habitats
- Priorité faible 3 : interventions utiles mais non prioritaires

## **Faisabilité**

- Faisabilité 1 : intervention relativement simple à mettre en œuvre
- Faisabilité 2 : intervention plus compliquée à mettre en œuvre. Elle sollicite plusieurs acteurs, demande une animation de terrain préalable ou sollicite des outils financiers plus complexes
- Faisabilité 3 : intervention compliquée à mettre en œuvre. Elle nécessitera un temps important d'animation et pourra s'étaler sur plusieurs années



# INTITULE DE L'ACTION

Nom du site Natura 2000

Priorité: --Faisabilité: --

Objectif opérationnel Répond à un ou plusieurs objectifs opérationnels fixés dans le DOCOB

Espèces IC concernées Espèces pour lesquelles cette action est mise en œuvre

Pratiques en 2014 Action ou gestion déjà réalisée avant l'élaboration du DOCOB

Changements attendus Résultats attendus de l'action

# Description de l'action

## ► Eléments de contexte

Description du contexte qui a amené à inscrire cette action dans le DOCOB

#### **▶** Détail de l'action

Descriptif de l'action. Une action peut contenir différentes sous actions. Pour chacune, un descriptif et un montant estimatif est évalué.

#### Nature des opérations

**Montant** 

Description des étapes de l'action

Estimation par étape

# ► Autre(s) action(s) en lien

Fait référence aux autres actions du DOCOB liées à cette action.

#### Modalité de mise en œuvre

# **▶** Périmètre d'intervention

Carte de localisation de l'action

# ► Maître d'ouvrage

Porteur de projet potentiel

# **▶** Partenaires techniques

Tous les acteurs du territoire

# ► Financeurs potentiels

Structure ou institution pouvant financer l'action (Europe, Etat, Conseil Régional, Département, Agence de l'Eau ...).

# ► Montant sur 5 ans

Estimation HT globale sur 5 ans.

## **▶** Outils financiers

Liste des programmes ou mesures permettant de financer l'action.

# ► Calendrier et budget estimatif

2015 2016 2017 2018 2019

Liste des étapes ou actions par année

Montant par année

Indicateurs de suivi

## ► Efficacité de la mesure

Indicateur permettant de mesurer l'effet des mesures sur les espèces concernées

## ► Mise en œuvre de la mesure

Indicateur permettant de mesurer l'état de réalisation de l'action

Pour le site, <u>5 objectifs de développement durable</u> ont été définis et déclinés en <u>11 objectifs opérationnels</u>. Ces objectifs ont été traduits en <u>15 actions</u> dont certaines répondent à plusieurs objectifs opérationnels.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Code action	Page
	1.1	Mettre en place une gestion transfrontalière des activités le long des crêtes	ANIM01	54
	Mettre en place des actions conjointes avec les communes espagnoles transfrontalières	Soutenir les actions transfrontalières de préservation et de valorisation du patrimoine environnemental	ANIM02	57
	1.2 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte	Assurer une veille des programmes d'aménagement ou des projets du territoire	ANIM03	59
1	dans les projets d'aménagement du territoire et	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	ANIM04	61
Conserver un axe de	dans l'organisation des activités présentes sur le site	Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges	ANIM06	67
migration libre de tout obstacle et peu dérangé	1.3	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	ANIM04	61
	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site	Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats	ANIM05	63
	1.4 S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soit respectée des 2 côtés de la frontière	Mettre en place des actions de contrôle avec les polices de l'environnement français et espagnol	ANIM07	69
	2.1 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	ANIM04	61
	dans les projets d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site	Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges	ANIM06	67
	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site  public au respect des oiseaux et de leurs hornithologiques  2.3  Création et mise en place d'outils visant à sensibilise public au respect des oiseaux et de leurs hornithologiques du site	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	ANIM04	61
2 Préserver la quiétude de l'avifaune pendant les		Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats	ANIM05	63
périodes sensibles		Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	ANIM04	61
	2.4 S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soit respectée des 2 côtés de la frontière	Mettre en place des actions de contrôle avec les polices de l'environnement français et espagnol	ANIM07	69

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Code action	Page
3 Partager les données	3.1 Assurer un transfert de connaissance ornithologique entre acteurs	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	ANIM04	61
ornithologiques entre	3.2	Suivi de la migration au sein du site	SUIVI01	87
tous	Assurer un suivi de la migration et des espèces résidentes	Réaliser un suivi de la gestion des milieux et des données ornithologiques	ANIM08	71
4 Conserver une mosaïque de milieux en maintenant un territoire rural et en s'appuyant sur les activités traditionnelles	4.1	Maintenir des milieux ouverts par gestion pastorale	AGRI01	75
	Maintenir et soutenir une agriculture durable pour maintenir des milieux ouverts	Maintenir des milieux favorables à la fauvette pitchou	AGRI02	78
	4.2 Conserver des éléments structurant le paysage	Mise en place ou restauration de linéaires de haies et d'arbres isolés	MILIEU01	80
	4.3	Aider à la régénération du massif forestier	FORET01	83
	Assurer la pérennité du massif forestier	Création d'une pépinière d'arbres	FORET02	85
	4.4 Assurer un suivi de la gestion des milieux	Réaliser un suivi de la gestion des milieux et des données ornithologiques	ANIM08	71
5 Animer le DOCOB	<b>5.1</b> Faire vivre le DOCOB	Mise en œuvre et animation du DOCOB	ANIM09	73



# METTRE EN PLACE UNE GESTION TRANSFRONTALIERE DES ACTIVITES LE LONG DES CRETES

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

> Priorité: 1 Faisabilité: 2

Objectif opérationnel 1.1 : Mettre en place des actions conjointes avec les communes transfrontalières

Espèces IC concernées

Priorité 1 : les espèces migratrices Priorité 2 : les espèces résidentes

Pratiques en 2014

La gestion est propre à chaque commune (chasse, urbanisation...) Absence d'obstacle à la migration (urbanisation, ligne électrique...)

Changements attendus

- Une gestion concertée et commune des deux côtés de la frontière
- Sécuriser les axes de migration en traitant l'urbanisation et la chasse.

## Description de l'action

## ► Eléments de contexte

Le site Natura 2000 a la particularité de se trouver le long de la frontière. La majorité des espèces fréquente donc les deux pays : France et Espagne. Les espèces migratrices traversent la zone, de Sare à Etxalar ou à Bera d'août à novembre (les espèces résidentes fréquentent également les deux secteurs). La mise en place d'actions strictement françaises pour la conservation de la migration n'est donc pas suffisante.

Les facteurs limitant la migration pourraient être la présence d'obstacles ou de dérangement sur l'axe de migration. Une gestion concertée entre les communes transfrontalières pour limiter ces deux menaces permettrait de préserver le site de facon efficace et cohérente.

### ▶ Détail de l'action

Cette action consiste à rédiger une convention entre les territoires transfrontaliers. En plus de favoriser une coopération entre les différents acteurs, elle permettrait de mettre en place une gestion commune pour une utilisation du site compatible avec les oiseaux.

#### Outil à mettre en place :

Une convention d'une durée de 5 ans

#### Les signataires potentiels :

Communes de Sare, Etxalar, Bera

Et aussi le Baztan (groupement de communes) et Cederna

#### Territoires concernés :

Ils sont différents selon les thèmes abordés.

#### Contenus:

Thèmes à aborder en priorité : urbanisation, chasse Thèmes secondaires : forêt, agriculture, activité de loisirs...

# Objectifs attendus:

Urbanisation: l'objectif est d'empêcher la création d'obstacles aériens sur les axes de migration. Il peut être proposé d'interdire ou de limiter les projets d'urbanisation demandant un permis de construire ou la création de projets gênant la migration (bâtiments de plus de 15m de haut, parcs éoliens ...) à 200m de part et d'autre de la frontière (zone 1). Les projets à vocation publique devront être étudiés au cas par cas par les signataires de la convention.

Chasse: Un plan d'organisation des pratiques cynégétiques entre les communes frontalières peut être réalisé. Il comprendrait les accords de chasse, la localisation des postes, les espèces chassables, la charte du chasseur de

palombes..... De plus, une interdiction d'implantation de poste de chasse dans les 200m autour du col de Lizarrieta (zone 2) serait souhaitable car le col constituera une zone d'information et de sensibilisation (la chasse en battue ou au chien courant y seront occasionnellement possibles en absence d'animation au col). Une sécurisation de la zone est donc primordiale. Cette action demande donc la suppression de 3 postes d'Etxalar (la vente de ces 3 postes rapporte 3 637,11€/an à la commune). Une réflexion sur une contrepartie pour l'élimination ou le déplacement de ces postes est demandée par la commune d'Etxalar représentée par son Maire, M. Miguel Irigoyen Sanzberro.

Activités de loisirs : Les panneaux de sensibilisation et de réglementation devront être écrits en trois langues. Français, Espagnol et Basque.

#### Nature des opérations

- Monter un groupe de travail comprenant les acteurs concernés, réfléchir à la 8 jours de travail pour rédiger la portée du document et aux éléments qui seront intégrés. Deux réunions prévues : une réunion de travail et une réunion de présentation (2016)
- Rédiger le document (2016 et 2017)
- Signer le document (2017)
- Suivre le respect de la convention et conserver un échange entre les 270 €/an communes signataires
- Actualiser la convention : cette convention ne traite que deux thèmes, au bout de 5 ans les sujets abordés pourront être complétés. De plus, en cas de nonrespect de ce document, la portée juridique pourra être modifiée.

#### **Montant**

convention et la présenter

#### 1 440 € année 1

1,5 jour de travail pour échanger avec les communes

# ► Autre(s) action(s) en lien

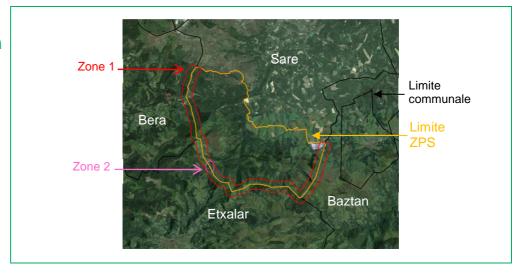
ANIMO2 : Soutenir les actions transfrontalières de préservation et valorisation du patrimoine environnemental

ANIMO4: Apporter un appui aux professionnels et gestionnaires d'activité

ANIM05 : Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats

## Modalité de mise en œuvre

# **▶** Périmètre d'intervention



# ► Maîtres d'ouvrage

Structure animatrice du site Natura 2000, communes

# **▶** Partenaires techniques

Tous les acteurs du territoire

# ► Financeurs potentiels

► Montant sur 5 ans

**▶** Outils financiers

FEADER/ Etat

2 520 € d'animation

Animation

# ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Création de la convention (8 jours)	Suivi et échange avec les communes (1,5 jour)			
1 440 €	270 €	270 €	270 €	270 €

#### Indicateurs de suivi

## ► Efficacité de la mesure

- Absence d'urbanisation au col
- Echange entre les structures de chasse des communes frontalières

## ► Mise en œuvre de la mesure

- Signature de la convention
- Création de la convention
- · Respect de la convention



# SOUTENIR LES ACTIONS TRANSFRONTALIERES DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

Priorité : 1 Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

1.1 : Mettre en place des actions conjointes avec les communes transfrontalières

Espèces IC concernées

Toutes les espèces

Pratiques en 2014

Pas de projet spécifique au site. Mais projets transfrontaliers en lien avec la thématique environnementale en cours (REDVERT, GURATRANS...)

Changements attendus

 Mener des actions de valorisation environnementale collectives entre les 4 communes transfrontalières

#### Description de l'action

## ► Eléments de contexte

Historiquement, la commune de Sare et plus récemment l'Agglomération Sud Pays Basque, travaillent sur des actions communes avec les villes frontalières.

#### ▶ Détail de l'action

Aujourd'hui, un projet commun de protection et de valorisation culturelle et environnementale du Col de Lizarrieta par le développement d'un tourisme durable est en cours d'étude par l'Agglomération avec les communes de Sare et d'Etxalar. Ce projet a pour but de redynamiser le territoire à travers le développement d'un tourisme basé sur la découverte de l'environnement et du patrimoine culturel. Il va donc passer inéluctablement par une gestion et un développement multi-usage, optimisé, structuré et surtout contrôlé. Il est prévu que lors de ce projet, des structures d'accueil et d'observation d'oiseaux soient créées ainsi que des outils pédagogiques afin de faire découvrir la biodiversité du site.

Ce projet permettrait d'avoir des outils essentiels pour la mise en œuvre du DOCOB (présence d'une plateforme d'observation, point d'accueil pour des actions de sensibilisation, présence de panneaux d'information...).

L'animateur Natura 2000 devra suivre ce projet en participant au montage du projet et en contribuant aux choix et à l'élaboration des actions à mettre en place.

En cas d'autres projets transfrontaliers de même ordre, l'animateur pourra apporter un appui technique sur la partie environnementale de montage de projet.

#### Nature des opérations

- Suivi administratif du montage de projet « Lizarrieta »
- Appui technique sur l'animation et sur la création d'outils de sensibilisation
- Travail en commun pour les actions d'animation et de sensibilisation ou réflexion autour de nouveaux projets tranfrontaliers

#### **Montant**

4 jours de travail : 720 €

5 jours de travail : 900 €

3 jours de travail/an à partir de

N+2 **540 € / an** 

# ► Autre(s) action(s) en lien

**ANIM05**: Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats

ANIM01 : Mettre en place une gestion transfrontalière des activités le long des crêtes

#### Modalité de mise en œuvre

# ► Périmètre d'intervention

Les communes transfrontalières



# ► Maîtres d'ouvrage

Structure animatrice du site Natura 2000, commune

# **▶** Partenaires techniques

Les acteurs des différentes communes, Les associations ornithologiques

# **▶** Financeurs potentiels

- Leader Montagne Basque
- Europe
- Etat
- Département / Région

# ► Montant sur 5 ans

3 240 €

## **▶** Outils financiers

- Animation
- Poctefa

# ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
50% du suivi administratif et 40% de l'appui technique (4 jours)	50% du suivi administratif et 60% de l'appui technique (5 jours)	Travail en commun pour l'animation (3 jours)	Travail en commun pour l'animation (3 jours)	Travail en commun pour l'animation (3 jours)
720 €	900 €	540 €	540 €	540 €

## Indicateurs de suivi

# ► Efficacité de la mesure

- Meilleure prise en compte des oiseaux dans les projets
- Améliorer les connaissances des acteurs et du public
- Améliorer les échanges avec les différents acteurs transfrontaliers

# ► Mise en œuvre de la mesure

• Nombre de projets suivis



# ASSURER UNE VEILLE DES PROGRAMMES D'AMENAGEMENT OU DES PROJETS DU TERRITOIRE

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

Priorité : 2 Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

**1.2** : S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire

Espèces IC concernées

Toutes les espèces

Pratiques en 2014

Changements attendus

 Prise en compte de l'intérêt ornithologique du site dans les montages dans les différents projets

#### Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

Différents types de projets ou programmes concernent les communes frontalières. On peut citer parmi les plus importantes :

- Les outils stratégiques d'aménagement : SCOT, SRCE, trame verte et bleue
- Les projets d'urbanisation : PLU, création d'infrastructures...
- Les projets routiers
- Les projets touristiques : création de sentiers de randonnée...
- Les schémas d'orientations énergétiques : schéma éolien

Certains projets peuvent avoir un impact fort sur l'avifaune.

## ▶ Détail de l'action

Cette action demande dans un premier temps à l'animateur de participer aux réunions qui concernent les projets cités précédemment pour vérifier que l'avifaune soit prise en compte dans les projets français et espagnols.

Dans la mesure du possible, il devra porter à connaissance les éléments du DOCOB et pointer les enjeux écologiques du secteur en lien avec le proiet ou la manifestation.

Pour les projets soumis à évaluation des incidences, l'animateur, après avoir été tenu au courant par les porteurs de projet ou par les services de l'Etat, devra suivre l'avancée du dossier et apporter, si possible les éléments techniques au projet.

Pour les projets non soumis à évaluation des incidences, les communes devront, si nécessaire, relayer l'information à l'animateur du site pour qu'il puisse s'assurer de la compatibilité du projet ou de l'activité avec la préservation de l'avifaune.

# ► Autre(s) action(s) en lien

--

#### Modalité de mise en œuvre

# ► Périmètre d'intervention

L'animateur s'intéressera à tous les projets ou programmes qui concernent le site et ses alentours, lorsqu'ils peuvent impacter l'avifaune.

# ► Maîtres d'ouvrage

Structure animatrice du site Natura 2000.

# **▶** Partenaires techniques

Tous les acteurs du territoire et plus particulièrement : DDTM, communes, Département, cederna

# **▶** Financeurs potentiels

Europe / Etat 4 500 €

**▶** Outils financiers

4 500 € d'animation

► Montant sur 5 ans

Animation

# ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020	
Réunions et accompagnement aux porteurs de projets (5 jours / an)					
900 € 900 € 900 € 900 €					

#### Indicateurs de suivi

# ► Efficacité de la mesure

 Prise en compte des oiseaux dans la conception des projets et programmes

## ► Mise en œuvre de la mesure

 Nombre de projets et manifestations ayant sollicité un accompagnement ou un suivi de la structure animatrice



# APPORTER UN APPUI AUX PROFESSIONNELS ET **GESTIONNAIRES D'ACTIVITE**

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

> Priorité: 1 Faisabilité: 1

1.2 / 2.1 : S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire

1.3 / 2.2 : Sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux ornithologiques du

2.3 / 3.1 : Assurer un transfert de connaissance ornithologique entre acteurs

Espèces IC concernées Toutes les espèces

Objectif opérationnel

Pratiques en 2014 L'avifaune est partiellement prise en compte par les activités

 Prise en compte par les professionnels de l'impact de leur activité sur l'avifaune Changements attendus

• Modification de certaines pratiques en faveur de l'avifaune

#### Description de l'action

# ► Eléments de contexte

Le site Natura 2000 est utilisé pour de nombreuses activités : agriculture, sylviculture, activité cynégétique, activités de pleine nature... A ce jour, leur gestion ne prend pas totalement en compte la migration ou la nidification des espèces résidentes, ce qui peut impacter les populations. En effet, certaines espèces telles que la bondrée ou le circaète sont très sensibles.

La connaissance des espèces d'intérêt communautaire est primordiale pour gérer de manière efficace les activités. Il est par conséquent important que l'ensemble des acteurs puissent comprendre les enjeux ornithologiques pour éventuellement adapter leurs pratiques.

#### ▶ Détail de l'action

et acteurs du site

#### Action 1 : Création d'une instance d'échange avec les différents acteurs du territoire

Ce groupe comprendrait les ornithologues et les gestionnaires des activités présents sur le site. Il se réunirait deux fois par an : une fois en fin de migration et une fois en début d'été. Ces réunions auraient pour objectif d'échanger sur les données récentes d'oiseaux (présence de nid, présence de nouvelles espèces sur le site...) et de réfléchir à l'adaptation des activités suite à ces informations. Ce groupe pourra par exemple, proposer de fermer temporairement un sentier, de conseiller des dates d'interventions différentes pour des travaux... Il pourra également travailler sur des outils de communication : site internet, notice d'information...Il sera transfrontalier et pourra permettre également de suivre la coordination transfrontalière recherchée (cf ANIM01).

#### Nature des opérations

Création d'un groupe de personnes actives et rencontre des gestionnaires

#### **Montant**

6 jours de travail / an 1 080 €/an

### Action 2 : Organisation de rencontres / journées de formations

Ces journées seront à destination des gestionnaires ou des acteurs actifs du territoire : acteurs cynégétiques, agriculteurs, acteurs des sports de pleine nature, acteurs touristiques, élus...Elles seront réalisées par des associations ou des experts ornithologues. Différents thèmes pourront être abordés : reconnaissance des espèces, pratiques agricoles favorables aux oiseaux, activités sportives et quiétude des oiseaux, prise en compte des oiseaux dans les aménagements... En fonction des thèmes abordés, les formations pourront prendre la forme de réunions ou de sorties sur le terrain et se feront tous les 2 ans en alternance avec l'action 3.

#### Nature des opérations

- Réalisation de formations par un expert
- Suivi des formations par l'animateur

Montant

2 jours Expert : 700 €/formation 1,5 j Animateur : 270 €/formation Soit **970 € tous les 2 ans** 

#### Action 3 Rédaction de notices d'information

Elles ont pour but d'informer les acteurs du territoire de l'impact de leur activité sur l'avifaune et de formuler des propositions pour les limiter. Des fiches pourront être rédigées sur l'agriculture (utilisation de produits tels que l'ivermectine, date de fauche...), la sylviculture (période de coupe, éléments à contrôler avant l'abatage d'arbres...), la randonnée (préciser les zones et périodes sensibles), la chasse (différenciation des alouettes...) ... Ces notices devront être illustrées et vulgarisées. L'animateur pourra réaliser 1 notice tous les 2 ans en alternance avec l'action 2.

#### Nature des opérations

- Choix des sujets à aborder
- Rédaction et mise en page de la notice, relecture par des experts
- Impression

#### **Montant**

3 jours : 540€ par notice soit **540** € tous les 2 ans

Impression : A déterminer

# ► Autre(s) action(s) en lien

ANIM01 : Mettre en place une gestion transfrontalière des activités le long des crêtes

ANIM06: Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges

#### Modalité de mise en œuvre

# ► Périmètre d'intervention

Tout le site et possibilité d'intervenir en Espagne

# ► Maîtres d'ouvrage

Structure animatrice du site Natura 2000.

# **▶** Partenaires techniques

Tous les acteurs du territoire.

# ► Financeurs potentiels

► Montant sur 5 ans

**▶** Outils financiers

FEADER / Etat

9 390 € (hors impression)

# ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 Action 2 (1 formation)	Action 1 Action 3 (1 notice)	Action 1 Action 2 (1 formation)	Action 1 Action 3 (1 notice)	Action 1 Action 2 (1 formation)
2 050 €	1 620 € hors impression	2 050 €	<b>1 620 €</b> hors impression	2 050 €

#### Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

- Amélioration des connaissances sur l'avifaune
- Diminution du dérangement sur les oiseaux

#### ► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de notices rédigées et de rencontres/ formations avec les acteurs du territoire
- Nombre d'acteurs impliqués dans les instances d'échange



FR7212011 « Col de Lizarrieta »

# CREATION ET MISE EN PLACE D'OUTILS VISANT A SENSIBILISER LES LOCAUX ET LE PUBLIC AU RESPECT DES OISEAUX ET DE LEURS HABITATS

Priorité: 2 Faisabilité: 2

Objectif opérationnel

1.3 / 2.2 : Sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux ornithologique du site

Espèces IC concernées Toutes les espèces

Pratiques en 2014 Peu de communication sur les oiseaux

Changements attendus

- Amélioration de la connaissance des acteurs locaux et du public
- Amélioration de la compréhension des mesures mises en œuvre
- Prise en considération de la fragilité des habitats et des espèces
- Réduction des impacts liés à la fréquentation sur le site

#### Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

Le Col de Lizarrieta est un site très fréquenté par les touristes, les sportifs, les passionnés de la Nature... Il est estimé que plus de 28 000 personnes fréquentent le site par an. Néanmoins la majorité n'a pas conscience du patrimoine naturel et culturel de ce territoire.

# ▶ Détail de l'action

# Action 1: Définir puis mettre en place des outils de sensibilisation tout public sur le patrimoine naturel du site

Etude: Au préalable à la mise en place d'outils de sensibilisation du grand public et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire, une étude sera menée afin de réfléchir aux actions et outils les plus pertinents à mettre en œuvre. Cette étude sera menée sur l'ensemble des sites Natura 2000 de l'Agglomération Sud Pays Basque.

Elle a pour but d'orienter les flux touristiques sur des sites choisis et de définir des outils de sensibilisation innovants et adaptés aux différents publics et objectifs visés.

En fonction des résultats de cette étude, les actions suivantes ou d'autres outils pourront être mis en œuvre. Des liens entre les différents sites seront faits au sein des outils de communication ainsi développés.

#### Nature des opérations

Identifier des moyens de sensibilisation et de valorisation

#### **Montant HT** 30 000 €

(Montant global de l'étude à répartir sur les différents sites de l'Agglomération : 3 sites soit 10 000 €/site)

# Action 2 : En fonction des résultats de l'action 2, mise en œuvre de la stratégie avec les moyens adaptés

Il s'agira de mettre en œuvre la stratégie de communication la plus adaptée au territoire en collaboration avec les acteurs locaux et en cohérence avec les enjeux et objectifs des différents sites Natura 2000, à l'échelle des sites Natura 2000 de l'Agglomération Sud Pays Basque. Les publics qui seront ciblés seront; élus, usagers, professionnels ou encore propriétaires fonciers.

Les thématiques qui pourront être développées seront :

- Information sur le réseau Natura 2000 en Europe, en France et en mer (plusieurs logos sont par ailleurs obligatoires : Union européenne, FEADER, Natura 2000, ...),
- Règlementation en vigueur sur les sites,
- Présentation des caractéristiques de chaque site,
- Fragilité des milieux, enjeux et menaces sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire,
- Les pratiques à adopter pour limiter l'impact des activités humaines sur le site,
- Présentation des habitats et des espèces protégées,
- La richesse biologique et patrimoniale des sites,
- Etc.

Par exemple : Les outils identifiés dans l'action 1 pourront être mis en place pour présenter les milieux et l'avifaune du site et donner des consignes à respecter pour les préserver. Ces outils concerneront la description d'un milieu (ouverts, forestiers, rupestres...). Ils expliqueront également la démarche Natura 2000, les espèces qui fréquentent ce milieu, la gestion de ces habitats, ... Les informations seront vulgarisées et en trois langues.

#### Ces outils de communication pourront être placés à des endroits stratégiques :

- Au col de Lizarrieta : si le projet de réaménagement du col aboutit, les panneaux pourront être installés sur un mur de la plateforme d'observation. Exemple de thème développé : présentations assez globales sur la migration.
- A proximité des départs de randonnées d'Atxuria et de l'Urio. Exemple de thème développé : les milieux rupestres
- Sur le sentier de randonnée allant à Ibanteli. Exemple de thème développé : les milieux ouverts
- Sur la zone de pique-nique de Xabaloa. Exemple de thème développé : la gestion de la ripisylve
- Sur les zones de pique-nique du Lizuniaga. Exemple de thème développé : les milieux forestiers

Nature des opérations	Montant
<ul> <li>Ingénierie liée à la mise en œuvre d'actions spécifiques de communication et à la conception / rédaction des documents et outils de communication / sensibilisation par l'opérateur Natura 2000</li> </ul>	3 journées / an à partir N+1 <b>540 € / an</b>
<ul> <li>Production des différents outils de communication / sensibilisation (outils numériques, plaquette d'information, newsletter, etc)</li> </ul>	Coût d'une prestation (dépend du type de support, des quantités)

## Action 3: Organisation de rencontres/d'animations nature

Elles peuvent être adressées à tous les publics. Ces animations consistent à faire découvrir l'avifaune de façon ludique à travers des sorties sur le terrain, des jeux pédagogiques, des petites présentations en salle (le type d'animation dépendra de la demande)...Différents thèmes pourront être présentés : les espèces, les habitats d'espèce, les interactions avec les activités, les actions menées...Ces animations seront réalisées par des associations de découverte de la nature. Ces journées seront ouvertes aux français et aux espagnols et seront à programmer avec l'animateur du projet de l'aménagement du col de Lizarrieta.

# Nature des opérations • Réalisation de journées de sensibilisation par des associations 700 € / journée 1 jour pour l'animateur : 180 € Soit 880 €animation

#### Action 4: Réalisation d'animations scolaires

Les enfants sont les acteurs de demain, il est donc important qu'ils prennent connaissance, dès leur plus jeune âge, du patrimoine écologique présent sur la commune de Sare. Ces animations permettront de sensibiliser et de faire découvrir au jeune public la richesse du site et sa sensibilité aux impacts des diverses activités présentes. Elles pourront s'adresser à différents niveaux scolaires, allant de la maternelle au BTS. Les animations seront adaptées aux âges des élèves mais elles comprendront toutes, une partie théorique en classe et une partie terrain. Pour les plus jeunes, elles pourront être réalisées dans le cadre des animations périscolaires. Ce travail sera réalisé par des associations spécialisées dans l'ornithologie.

associations specialisees dans i ornitriologie.	
Nature des opérations	Montant
<ul> <li>Réalisation d'animations destinées aux scolaires</li> <li>- Pour des niveaux scolaires supérieurs au collège : 3 à 4 jours d'intervention dont 1 journée sur le terrain</li> </ul>	6 jours / an par association 3 000 € / an
- Pour les primaires : 1 sortie d'une journée sur le terrain et 5 interventions périscolaires d'1h30	
<ul> <li>Développer des partenariats avec des collégiens, lycéens ou des BTS sur des projets spécifiques</li> </ul>	2 jours pour l'animateur <b>360 € / an</b>

Action 5 : Création d'un site internet ou d'une page sur le site de la structure animatrice

Cette action a pour but de faire connaître le site Natura 2000 du Col de Lizarrieta en expliquant la démarche Natura 2000 et les éléments qui composent un DOCOB (les diagnostics socio-économique et écologique, les enjeux, les actions....) Seront mentionnées également les différentes actions menées sur le site. L'objectif étant de rendre le site attractif tout en expliquant les consignes à suivre pour ne pas déranger les oiseaux. Cette action a donc un but informatif tout public. Un lien vers une autre page, visible uniquement par les gestionnaires et les ornithologues du site pourra être fait de façon à les informer des dernières données faunistiques et des actions qui seront ou qui ont été menées sur le site.

#### Nature des opérations

Montant

 Création d'un site internet ou d'une page sur le site web de la structure animatrice 4 jours année N 720 €

# ► Autre(s) action(s) en lien

ANIM01 : Mettre en place une gestion transfrontalière des activités le long des crêtes

ANIM02 : Soutenir les actions transfrontalières de la préservation et la valorisation du patrimoine environnemental

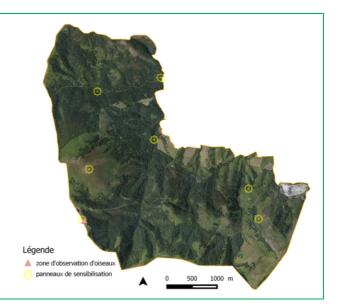
#### Modalité de mise en œuvre

# ► Périmètre d'intervention

Ces actions seront menées sur l'ensemble du site :

- Les animations nature couvriront les zones à enjeu des oiseaux
- proposition de mise en place d'outils d'information localisés sur la carte ci-contre : 7 secteurs seraient intéressants
- Les animations avec les scolaires peuvent être réalisées sur l'ensemble du site.

Il est également possible d'intervenir en Espagne.



# ► Maîtres d'ouvrage

- Structure porteuse de l'animation
- Associations ornithologiques

# ► Partenaires techniques

Structures ornithologiques, communes, les chasseurs

# **▶** Financeurs potentiels

- Europe / Etat
- Associations, écoles

# ► Montant sur 5 ans

**20 640 €** (sans coûts de production des outils : action 3)

## **▶** Outils financiers

,

# ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 Action 3 (1 animation nature, soit un jour animateur) Action 5	Action 2 (3 journées animateur + production des outils et mise en place) Action 3 (1 animation nature, soit un jour animateur)	Action 2 (3 journées animateur + production des outils et mise en place) Action 3 (1 animation nature, soit un jour animateur)	Action 2 Action 3 (1 animation nature, soit un jour animateur)	Action 2 Action 3 (1 animation nature, soit un jour animateur) Action 4
1 600 € + 10 000 € HT	1 420 € + A déterminer	1 420 € + A déterminer	1 420 €	4 780 €

# Indicateurs de suivi

# ► Efficacité de la mesure

 Questionnaire des connaissances suite aux interventions auprès des scolaires, voire auprès des touristes

# ► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de journées Nature
- Nombre de partenariats avec les écoles
- Nombre de visite du site ou de la page internet



# REDUCTION ET ADAPTATION DE L'UTILISATION DES VERMIFUGES

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

> Priorité: 2 Faisabilité: 2

Objectif opérationnel

2.1: S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire

Espèces IC concernées

Priorité 1 : Bondrée apivore, Bruant ortolan, Crave à bec rouge, Engoulevent, Fauvette pitchou.

Priorité 2 : Les autres

Pratiques en 2014 Les troupeaux sont vermifugés ou traités plusieurs fois par an

Changements attendus

- Limiter la mortalité des oiseaux due à la consommation d'insectes contaminés
- Favoriser le développement des insectes coprophages, ressource alimentaire de nombreuses espèces d'oiseaux

#### Description de l'action

## ► Eléments de contexte

L'une des raisons de la mortalité des oiseaux est la consommation de proies qui ont ingéré des aliments chimiques. En effet, de nouveaux vermifuges à spectre large, plus puissants, sont apparus sur le marché. Les molécules de ces produits sont toujours actives dans les bouses des animaux traités, ce qui contamine la faune coprophage. Les molécules les plus néfastes sont celles appartenant à la famille des Avermectines, qui comprend l'ivermectine, substance fortement utilisée pour le traitement du bétail.

En plus de diminuer fortement la quantité de proies pour les oiseaux, il y a un risque d'ingestion des proies contaminées par les oiseaux. Ce phénomène n'a pas été quantifié sur le site mais il est important de s'y intéresser car le bétail qui fréquente le site est traité régulièrement avec des vermifuges et des antiparasitaires. Sur le site Natura 2000, les traitements sur les zones forestières sont interdits, ou limités à des épidémies, et à ce jour ils ne sont pas réalisés directement sur les parcelles du site.

#### **▶** Détail de l'action

Cette action consiste à sensibiliser les agriculteurs, les éleveurs et les vétérinaires aux effets de certains traitements antiparasitaires et à les inciter à opter pour des modes de traitement plus respectueux de l'environnement.

Cette action prévoit la réalisation d'une campagne d'information incitant à utiliser de manière raisonnée ces traitements antiparasitaires ou à en utiliser d'autres. Les alternatives devront au préalable être identifiées par une analyse croisée de l'impact des produits sur la chaîne écologique, des pratiques agricoles et des matières actives existantes. Les agriculteurs, les vétérinaires ainsi que des élèves de cursus agricole seront conviés à la réflexion.

#### Nature des opérations

- Réflexion sur les alternatives possibles : échange avec des experts : GDS. BLE, vétérinaires... pour déterminer les produits et les périodes adaptés...
- Sensibilisation et formation des éleveurs et des vétérinaires de Sare et des alentours aux modes de traitements antiparasitaires moins rémanents et nocifs pour la faune. Dispensées par des experts au cours d'une journée dédiée au sujet. Les points à aborder seront la réglementation en matière de traitements antiparasitaires des cheptels, le parasitisme et ses effets sur la production, les produits antiparasitaires, leur efficacité et leurs effets sur l'environnement, la mise en œuvre de traitements alternatifs ...
- Suivi de l'action : surveiller l'état sanitaire du troupeau. Il sera demandé à l'agriculteur d'enregistrer les différents traitements effectués : date, nature du produit, condition d'utilisation...et de faire part à l'animateur de ses observations sur les incidences de ce changement de pratique.

Des documents papiers seront également réalisés dans le cadre d'ANIM04

#### **Montant**

Campagne d'information 3 jours 540 €

1 journée de formation : 700 €

1 240 € l'action

2 jours de suivi / an 360 €

# ► Autre(s) action(s) en lien

ANIM04: Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités

#### Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Tout le site

# ► Maîtres d'ouvrage

GDS, structure animatrice du DOCOB

# **▶** Partenaires techniques

BLE, Vétérinaires, chambre d'agriculture, EHLG, commune, GDS, agriculteurs, élèves agricoles

# **▶** Financeurs potentiels

Europe / Etat

# ► Montant sur 5 ans

2 320 €

# **▶** Outils financiers

Animation

# ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Préparation 2017	Campagne d'information + 1 journée de formation	Suivi de l'action (2 jours)	Suivi de l'action (2 jours)	Suivi de l'action (2 jours)
Inclus dans animation	1 240 € HT	360 €	360 €	360 €

## Indicateurs de suivi

# ► Efficacité de la mesure

 Nombre d'UGB qui ne sont plus traitées par les molécules néfastes

# ► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de personnes sensibilisées et formées (agriculteurs, vétérinaires, élèves agrcoles...)
- Nombre d'agriculteurs ayant changé de pratique



# METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE CONTROLE AVEC LES POLICES DE L'ENVIRONNEMENT FRANÇAISES ET ESPAGNOLES

FR7212011
« Col de Lizarrieta »

Priorité : 2 Faisabilité : 2

Objectif opérationnel

1.4 / 2.4 : S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soient respectées des 2 côtés de la frontière

Espèces IC concernées

Toutes les espèces

Pratiques en 2014

En moyenne une action conjointe avec l'Espagne par an

Changements attendus

- Limiter la mortalité d'espèces non chassables
- Limiter le dérangement des oiseaux lié aux véhicules motorisés

## Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

Des tirs sur espèces protégées ont été constatés côté espagnol à plusieurs reprises. Des PV ont également été dressés pour le déplacement non autorisé de véhicules motorisés (moto, quad prioritairement) sur Sare et Etxalar. A ce jour, en moyenne une action commune de contrôle/an est menée entre les deux pays.

#### ► Détail de l'action

L'objectif de cette action est de coordonner des actions de police entre France et Espagne. L'animateur aura donc pour mission de contacter les instances nécessaires afin qu'elles augmentent les contrôles et de suivre les actions menées.

#### Nature des opérations

- Contacter la sous-préfecture d'Oloron, responsable de l'organisation des contrôles de la police de l'environnement, pour faire figurer ce site comme zone à enjeu chasse. En effet, chaque année un programme d'intervention est élaboré par la sous-préfecture où les zones à enjeux qui demanderont une attention particulière des polices de l'environnement sont définies. L'inscription du site en tant que zone à enjeu entrainera donc plus de contrôles. Il sera aussi demandé que ces actions soient menées conjointement avec les polices de l'environnement espagnoles.
- L'animateur sera chargé de faire la (ou les) demande(s) à la souspréfecture et de s'assurer que des actions sont menées conjointement avec les espagnols. Il suivra ces actions menée

## **Montant**

1 jour **180 €** 

0,5 jour de suivi **90 €** 

# ► Autre(s) action(s) en lien

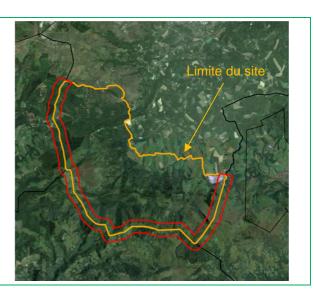
ANIM01 : Mettre en place une gestion transfrontalière des activités le long des crêtes

#### Modalité de mise en œuvre

## ► Périmètre d'intervention

Cette action doit être menée sur l'ensemble du site et en Espagne.

Pour le contrôle de la chasse, la **zone rouge** est à suivre en priorité.



## ► Maîtres d'ouvrage

Polices de l'environnement

**▶** Partenaires techniques

1

► Financeurs potentiels

► Montant sur 5 ans

450 €

**▶** Outils financiers

/

## **►** Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
	Mise en place de l'action	Suivi de l'action (0,5 jour)		
	180 €	90 €	90 €	90 €

#### Indicateurs de suivi

#### ▶ Efficacité de la mesure

- Nombre de véhicules interdits sur le site
- Nombre de tirs non règlementaires empêchés

#### ► Mise en œuvre de la mesure

Nombre de contrôles effectués



## REALISER UN SUIVI DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES DONNEES ORNITHOLOGIQUES

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

Priorité : 1 Faisabilité : 2

Objectif opérationnel

3.2 : Assurer un suivi de la migration et des espèces résidentes

4.4 : Assurer un suivi de la gestion des milieux

Espèces IC concernées

Toutes les espèces

Pratiques en 2014

A ce jour, aucune structure ne centralise les données sur les milieux et sur les oiseaux

Changements attendus

- Avoir un suivi cartographique des milieux
- Avoir une cartographie des données ornithologiques

#### Description de l'action

#### ▶ Eléments de contexte

De nombreuses actions sur les milieux sont menées sur le site : écobuage, broyage, coupes forestières, éclaircissage, pâturage...

De multiples associations compilent des données ornithologiques sur le site Natura 2000.

#### ▶ Détail de l'action

Cette action a pour but de réunir toutes les données sous SIG et de les mettre à jour (actions sur les milieux et données ornithologiques : localisation des zones broyées, des zones écobuées, des coupes de bois, des éclaircies, des nids d'oiseaux, des zones de repos des rapaces...). Ces informations seront récoltées par l'animateur lors des réunions mises en places dans le cadre de l'action : ANIM04 « Apporter un appui aux gestionnaires d'activités » et lors des différents échanges avec les gestionnaires ou acteurs du site (association ornithologiques, CEN Aquitaine, EHLG, ONF, agriculteurs...). Il sera chargé de faire les mises à jour de ces données et des cartes associées tous les ans aux différents gestionnaires afin qu'ils en aient connaissance. La base de données cartographique pourra être mise en ligne sur internet avec un accès limité à certains acteurs ou envoyée directement 1 fois/an aux intéressés.

Cette action devra être menée conjointement avec la structure porteuse de l'animation du DOCOB du site « Massif de Larrun-Xoldokogaina », voire étendue à l'ensemble des sites gérés par la structure animatrice.

#### Nature des opérations

- Création de la base de données (année 1)
- Alimentation annuelle de la base de données
- Diffusion annuelle des données

#### **Montant**

6 jours de création 1 080 € (année N+1)

4 jours d'alimentation et de diffusion des données 720 €/an

## ► Autre(s) action(s) en lien

ANIM04 : Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités

#### Modalité de mise en œuvre

## ► Périmètre d'intervention

Tout le site

## ► Maîtres d'ouvrage

Structure porteuse de l'animation du DOCOB

## ► Partenaires techniques

ONF, commune, agriculteurs, associations ornithologiques, commission locale d'écobuage

## **▶** Financeurs potentiels

Europe/ Etat

► Montant sur 5 ans

3 240 €

**▶** Outils financiers

Animation

## ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	017 2018 2019		2020	
-	Création de la base de données (6 jours)	Alimentation et diffusion de données (4 jours)	Alimentation et diffusion de données (4 jours)	Alimentation et diffusion de données (4 jours)	
	1 080 €	720 €	720 €	720 €	

#### Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

Nombre de données obtenues

#### ► Mise en œuvre de la mesure

Nombre de mises à jour réalisées et envoyées



## MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION **DU DOCOB**

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

> Priorité: 1 Faisabilité: 1

Objectif opérationnel 5.1 : Faire vivre le DOCOB

Espèces IC concernées Toutes les espèces

Pratiques en 2014

Assurer l'animation, la coordination, la mise en œuvre, le suivi de la mise en Changements attendus œuvre et l'évaluation du DOCOB afin de maintenir ou améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

#### Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

Le DOCOB a défini un plan d'action qui permettrait de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

#### ▶ Détail de l'action

#### Action 1 : Assurer l'animation générale nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB

	Nature des opérations	Montant
•	Elaborer en année n le programme d'action et le budget prévisionnel de l'année N+1	
•	Mobiliser les ressources financières et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du plan d'action	
•	Mettre en cohérence ou participer aux différents DOCOB présents à proximité du site	8 jours / an
•	Mettre en œuvre les opérations et suivre celles pour lesquelles la structure animatrice est maître d'ouvrage	1 440 €
•	Mettre en place des partenariats techniques et financiers avec les structures intéressées	
•	Organiser et animer les différentes réunions (COPIL, instance d'échange) et assurer la concertation avec les acteurs du territoire	

#### Action 2 : Assurer la mise en œuvre des actions

Nature des opérations	Montant
<ul> <li>Préparer le projet agro-environnemental de territoire et identifier les besoins correspondants</li> </ul>	
<ul> <li>Identifier et contacter les bénéficiaires potentiels de MAEC ou de contrats Natura 2000</li> </ul>	
<ul> <li>Appui administratif au montage des dossiers (contrat Natura 2000, MAEC)</li> </ul>	9 jours / an <b>1 620 €</b>
Appui technique à l'élaboration des contrats et suivi	
Suivi cartographique de la gestion des milieux	

#### Action 3 : Assurer le suivi des projets et des travaux

#### Nature des opérations

- Favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (document d'urbanisation, schémas régionaux...) qui traitent de Sare ou des communes frontalières
- Contribuer à la bonne mise en œuvre des évaluations d'incidences en accompagnant les porteurs de projets.
- Rencontrer directement les gestionnaires d'activités sur le site

#### **Montant**

Déjà dimensionné dans les fiches correspondantes

#### Action 4: Assurer la communication

#### Nature des opérations

- Mettre à jour et communiquer sur les données du site (cartographie)
- Créer les outils de communication écrits
- Mettre en place des journées de sensibilisation tout public
- Réaliser des journées de terrain pour sensibiliser les acteurs du territoire

#### **Montant**

Déjà dimensionné dans les fiches correspondantes

### ► Autre(s) action(s) en lien

ANIM01, ANIM03, ANIM04, ANIM05, ANIM08

#### Modalité de mise en œuvre

## ► Périmètre d'intervention

Ensemble du site et territoire d'influence

#### ► Maîtres d'ouvrage

Structure porteuse de l'animation du DOCOB

## **▶** Partenaires techniques

Tous les acteurs du territoire

### **▶** Financeurs potentiels

FEADER/ Etat

## ► Montant sur 5 ans

**15 300** €hors actions 3 et 4 chiffrées dans les fiches correspondantes

#### **▶** Outils financiers

Animation

## ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 Action 2				
3060 €	3060 €	3060 €	3060 €	3060 €

#### Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

Etat de conservation des espèces

#### ► Mise en œuvre de la mesure

Nombre d'actions mises en œuvre



## MAINTENIR DES MILIEUX OUVERTS PAR GESTION PASTORALE OU PAR ELIMINATION MECANIQUE

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

Priorité : 1 Faisabilité : 2

Objectif opérationnel

4.1 : Maintenir et soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement pour maintenir des milieux ouverts

Espèces IC concernées

Priorité 1 : Aigle botté, Bruant jaune, Busard Saint Martin, Faucon Emerillon, Busard cendré, Pluvier guignard, Vautour percnoptère, Vautour fauve, Crave à bec rouge, Grand-Duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc

Priorité 2 : Milan noir, Milan royal

Pratiques en 2014

Présence d'une mosaïque de milieux qui tend à se refermer à cause de la déprise agricole.

Changements attendus

- Maintien de la mosaïque des milieux ouverts par pastoralisme
- · Limiter l'embroussaillement des milieux ouverts
- Avoir de nouveaux sites de nidification de certaines espèces (alouette, engoulevent...)
- Accroître la ressource alimentaire disponible pour les espèces s'alimentant sur les estives

#### Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

Les milieux ouverts présents sur le site, principalement constitué d'estives, sont fortement fréquentés pour les besoins alimentaires de plusieurs espèces (busards, alouettes...). Certaines les utilisent également comme zone de nidification (Engoulevent d'Europe par exemple). L'attractivité de ces habitats est due au caractère pérenne d'un couvert végétal herbacé et à l'abondance d'insectes tels que les coléoptères, les coprophages..., ou de petits mammifères (mulot, musaraigne...).

La promotion de pratiques extensives sur ces milieux, et notamment la pérennisation des prairies permanentes, accompagnées d'une limitation de la fertilisation, devraient permettre d'accroître la qualité écologique de ces milieux à petite échelle.

A ce jour, le site comprend 60 % de milieux ouverts. Leur maintien est assuré par la récolte de fougères et par le pastoralisme. Environ 6000 têtes de bétail (pottok, brebis, vache) sont présentes sur une partie ou la totalité de l'année et 150 ha de fougères sont ramassés tous les ans. Il y a quelques années, ces chiffres étaient beaucoup plus importants mais la qualité des pâturages sur le site et la modification des pratiques, entraine une déprise agricole. Le soutien du pastoralisme et du ramassage de fougères est donc une priorité pour les oiseaux des milieux ouverts afin de limiter cette déprise.

#### **▶** Détail de l'action

Cette action vise l'extension du pâturage, additionné de broyage sur certaines parcelles, pour maintenir les milieux ouverts favorables à l'avifaune (milieux riches en insectes et petits mammifères).

Cette action permet aussi de lutter activement contre les risques d'incendie grâce à l'entretien de coupures entre les milieux forestiers.

#### Action 1: Gestion pastorale sur les milieux ouverts

Le pâturage est une pratique agricole respectueuse de l'environnement qui permet un entretien écologique des paysages ouverts et qui diversifie les chaînes alimentaires en favorisant notamment la présence des consommateurs secondaires (Pie-grièche écorcheur, Alouette Iulu, ...). Le maintien des milieux ouverts par pâturage, et donc la limitation du développement des ligneux, passe par un chargement suffisant et une période de présence des troupeaux importante (au minimum 3 mois). Ces paramètres doivent être en accord avec le DOCOB de la Rhune, il est donc conseillé que le pâturage commence en début d'été et finisse en novembre pour couvrir la totalité de la période de migration. Les dates de montée et de descente en estives ainsi que les changements seront à définir lors du montage du projet.

#### Nature des opérations

- Réalisation d'un diagnostic écologique : Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi pour déterminer les superficies à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.
- HERBE 09 : gestion pastorale : 75,44€/ha/an

#### **Montant HT**

3 jours

1 200 € / diagnostic

## Action 2 : Maintien des milieux ouverts par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux ou par fauchage de fougère avec gestion pastorale

Cette action vise à restaurer les milieux ouverts par intervention mécanique ou écobuage la première année du contrat suivi d'une gestion pastorale. En fonction des repousses un broyage d'entretien peut être possible. Les broyages devront être réalisés entre le 15 septembre et le 15 mars.

Les écobuages seront possibles sur les parcelles fortement embroussaillées avec une pente importante (ne permettant pas l'utilisation d'un engin motorisé). L'écobuage, pratique traditionnelle, consiste à conduire le feu de façon planifiée et contrôlée sur une surface prédéfinie en toute sécurité pour les espaces limitrophes. La gestion par brulage ou écobuage dirigé répond à l'objectif de maintien de la biodiversité à travers la conservation d'une mosaïque de milieux et de lutte contre les incendies. Les surfaces qui font l'objet d'écobuage doivent être limitées et justifiées car l'écobuage peut générer des impacts négatifs sur la qualité des milieux en cas de répétition. Pour réduire ces impacts, il convient de combiner le feu avec le pâturage. Les parcelles à écobuer sont définies en Commission Local d'Ecobuage, instance regroupant différents acteurs de la montagne (chasseurs, agriculteurs, forestiers, communes...) et l'animateur Natura 2000 qui s'assurera de la prise en compte de l'avifaune.

#### Nature des opérations

- Réalisation d'un diagnostic écologique : Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi pour déterminer les superficies à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.
- HERBE 09 : gestion pastorale : 75,44€/ha/an
- OUVERT 02 : maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirable : 95,42€/ha/an
- OUVERT 03 : écobuage dirigé : 36,96€/ha/an

#### **Montant HT**

3 jours

1 200 € / diagnostic

## ► Autre(s) action(s) en lien

--

#### Modalité de mise en œuvre

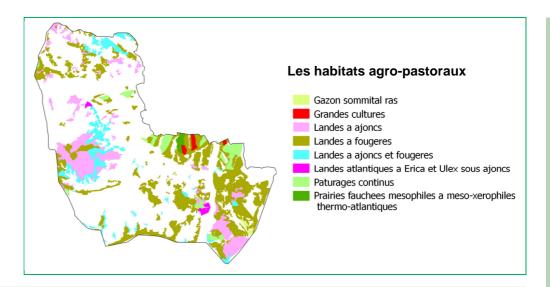
## ► Périmètre d'intervention

L'ensemble des milieux ouverts (landes et prairies : habitats agro-pastoraux) est concerné par cette action

En fonction des habitats et de l'état de la végétation, les protocoles peuvent être différents, néanmoins, on peut considérer que :

- L'action 1 peut être conseillée pour les landes atlantiques, pour les pâturages continus et pour les landes à fougères qui sont fauchées tous les ans
- L'action 2 est à préférer pour les landes à ajoncs, les landes à fougères, les landes à fougères et à ajonc.

Sont éligibles les milieux déjà ouverts d'une superficie supérieure à 1ha



### ► Maîtres d'ouvrage

Structure porteuse de l'animation du DOCOB

## ► Partenaires techniques

Agriculteurs, chambre d'agriculture, EHLG, AFP, commune, ONF

### ► Financeurs potentiels

Europe/ Etat

► Montant sur 5 ans

--

#### **▶** Outils financiers

MAEC

## ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Rédaction du PAE	Action1 Action 2 Suivi des actions	Action 2 Action 2		Action1 Action 2 Suivi des actions
(cf anim 09)	Dépen	d du nombre de contrats	qui pourront être mis e	n place

#### Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

Evolution des oiseaux liés aux milieux ouverts

#### ► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre d'hectares engagés
- Nombre de contrats passés



## MAINTENIR DES MILIEUX FAVORABLES POUR LA FAUVETTE PITCHOU

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

Priorité : 2 Faisabilité : 2

Objectif opérationnel

4.1 : Maintenir et soutenir une agriculture durable pour maintenir des milieux ouverts.

Espèces IC concernées

Fauvette pitchou

Pratiques en 2014

Broyage ou écobuage des landes à ajoncs.

Changements attendus

Présence de landes à ajoncs de 70 cm à 2m de hauteur

#### Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

La fauvette pitchou est une espèce d'intérêt communautaire qui fréquente les landes à ajoncs. Sur le site, cet habitat est peu fréquent au stade propice à la fauvette car il est souvent broyé, écobué ou pâturé.

Cette action a pour but d'augmenter la superficie de l'habitat d'espèce de la fauvette pitchou pour accroitre les populations et par conséquent améliorer l'état de conservation de l'espèce.

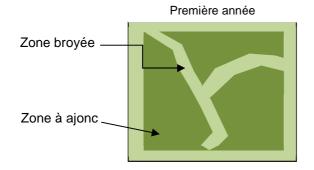
Elle doit être considérée comme un test, aucune autre structure n'a défini un tel objectif. Ne connaissant pas la dynamique de végétation des landes à ajoncs sur le territoire, le protocole pourra être remanié au cours de la réalisation de l'action.

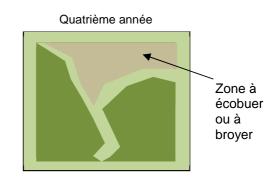
#### ▶ Détail de l'action

Cette action correspond à une gestion dynamique (c'est-à-dire cyclique sur 5 ans) de landes à ajoncs sur un territoire précis déjà fréquenté par la fauvette pitchou.

Le principe est de laisser se développer la lande à ajoncs sur une partie du territoire pour obtenir des ajoncs compris entre 70cm et 2 mètres.

Afin de limiter les risques d'incendie, la gestion du site sera complétée par un broyage des contours de la zone et de sillons traversant. Ils permettront au bétail de se déplacer. Ensuite, au bout de 4 ans une partie du site sera écobuée tous les ans, voire broyée si l'état de la végétation le permet, afin de contraindre le développement de la lande.





#### Nature des opérations

- Réalisation d'un diagnostic écologique afin de cartographie la localisation des ajoncs ainsi que leur caractéristiques (stade, taille, densité...). Ce diagnostic permettra de définir un cahier des charges spécifique au territoire.
- MAEC fauvette pitchou
  - HERBE 09 : gestion pastorale : 75,44€/ha/an
  - OUVERT 02 : maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables : 95,42€/ha/an maximum.

- OUVERT 03 : écobuage dirigé : 36,96€/ha/an

#### **Montant HT**

1,5 jour

600 € / diagnostic

### ► Autre(s) action(s) en lien

AGRI01 : Maintenir des milieux ouverts par gestion pastorale ou par élimination mécanique

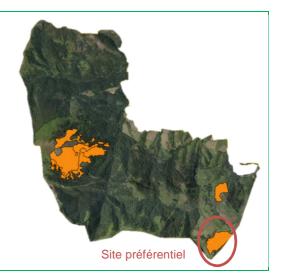
#### Modalité de mise en œuvre

## ► Périmètre d'intervention

Cette action n'est possible que sur les surfaces identifiées comme lande à ajoncs. Il existe sur le site 3 zones à ajoncs qui sont fréquentées par la fauvette pitchou, soit 122.61 ha.

Son domaine vital étant compris entre 0,14 et 2,5 ha selon la qualité du milieu, l'unité de gestion choisie sur le site est **4 ha**. Un seul test sera réalisé sur les 5 premières années.

Sont éligibles les milieux déjà ouverts d'une superficie supérieure à 1ha



### ► Maîtres d'ouvrage

Agriculteurs

## **▶** Partenaires techniques

Agriculteurs, chambre d'agriculture, EHLG, AFP, commune, ONF

## ► Financeurs potentiels

► Montant sur 5 ans

**▶** Outils financiers

Europe/ Etat

--

 $\mathsf{MAEC}$ 

## ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018 2019		2020	
Rédaction du PAE	Mise en place d'un contrat test	Suivi du contrat	Suivi du contrat	Suivi du contrat	
(cf anim 09)	Dépend du contrat mis en place				

#### Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

 Evolution du nombre de fauvette sur la zone de contrat

#### ► Mise en œuvre de la mesure

Mise en place d'un contrat



## MISE EN PLACE OU RESTAURATION DE LINEAIRES DE HAIES ET D'ARBRES ISOLES

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

Priorité : 2 Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

4.2 : Conserver des éléments structurant le paysage

Espèces IC concernées

Aigle botté, Alouette Iulu, Bondrée apivore, bruant ortolan, busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-blanc, Grand-duc d'Europe

Pratiques en 2014

A ce jour, un secteur est dépourvu de haies et d'autres d'arbres isolés

Changements attendus

- Création de linéaire de haies dans les zones qui en sont dépourvues
- Mise en place d'arbres isolés dans les zones ouvertes

#### Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

La structuration du paysage agricole (haies, arbres isolées...) est un élément très important pour la survie de certaines espèces. Aussi bien pour les grands rapaces qui les utilisent pour se reposer que pour les passereaux qui les fréquentent pour s'alimenter, se protéger et comme support de nidification. A ce jour, il existe certains secteurs agricoles où les arbres sont absents et les parcelles séparées uniquement par des clôtures

#### ► Détail de l'action

## Action 1 : Identification et localisation des haies (alignement d'arbres) et des arbres isolés sur le site.

Ce travail peut être mené avec l'aide de l'ONF. La cartographie issue de ce travail doit être communiquée aux gestionnaires du site (principalement la commune et les agriculteurs) pour que ces éléments soient maintenus.

#### Nature des opérations

- Identification et localisation des haies et des arbres
- Mise à jour annuelle

#### **Montant**

6 jours - 1 080 €

1 jour - 180 €

## Action 2 : Mise en œuvre d'opérations de réhabilitation ou de plantation de haies en faveur des espèces d'intérêt communautaire

Globalement sur l'ensemble du site, on retrouve une mosaïque de milieux, néanmoins sur le secteur à proximité de la carrière, un manque de boisement apparait. Cette zone comprend des parcelles agricoles séparées entre elles uniquement par des clôtures laissant par conséquent une quinzaine d'hectares sans arbre. Cette action sera donc dirigée sur cette zone. Elle devra être menée hors période sensible pour les oiseaux.

#### Nature des opérations

#### Plantation de haie

- Diagnostic écologique : permet d'identifier le choix des essences et les dates de plantation (préférentiellement des essences de feuillus présents naturellement à proximité : chênes, châtaigniers, noisetiers, hêtres...)
- Préparation du sol : il devra être réalisé d'avril à novembre
- Plantation des arbres : la haie doit contenir différentes essences autochtones (des grands arbres et des arbustes, des fruitiers...) afin de diversifier les strates. La haie devra faire au minimum 100m de long d'un seul tenant mais dans l'idéal 2 rangs sont souhaités. Les plants devront être protégés du bétail et du gibier.

## Montant HT

20 € le mètre linéaire

- Le paillage plastique est interdit, l'utilisation de traitement phytosanitaire ou de fertilisant sont interdits ou limités
- Entretien de la haie :
  - Année 1 : Coupe sévère des arbustes Recépage des arbres intermédiaires
  - Année 2 à 6 : taille tous les 2 ans d'un tiers de la longueur de la haie L'entretien devra être fait entre novembre et février, en dehors des périodes de nidification des oiseaux. Les résidus de taille peuvent être soit retirés pour être utilisés par la suite comme bois de chauffage, ou laissé sur place, ce qui favorisera la création de gîtes et d'abris pour les proies de l'avifaune. De plus, il est conseillé, de maintenir des vieux arbres, des arbres sénescents et des arbres fruitiers.

#### Restauration de haie

- Laisser naturellement une haie se former
- Entretien (cf description ci-dessus)

Cette méthode est plus longue mais elle est moins coûteuse

#### Action 3 : Consolidation des arbres isolés

#### Nature des opérations

- Préparation du sol
- Plantation de 3 arbres (plants issus de la pépinière, action FORET02) de la même essence autour de l'arbre en place, avec une protection individuelle
- Entretien

#### **Montant HT**

150 €pour 1 arbre protégé

#### ► Autre(s) action(s) en lien

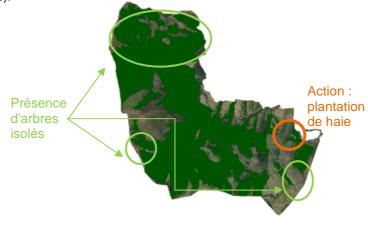
#### FORET02

#### Modalité de mise en œuvre

## ► Périmètre d'intervention

L'action 1 permettra d'identifier les zones dépourvues de haies et d'arbres isolées et donc de définir avec précision les zones d'intervention. Néanmoins cette action n'est possible que sur les milieux ouverts du site.

Les « plantations de haies » se feront principalement sur des zones agricoles (au nord-est du site).



## ► Maîtres d'ouvrage

Structure porteuse de l'animation du DOCOB

## ► Partenaires techniques

Chambre d'Agriculture, EHLG, ONF, propriétaires, commune, Agriculteurs

## ► Financeurs potentiels

Europe/ Etat
Département, Région

### ► Montant sur 5 ans

8 340 € HT

#### **▶** Outils financiers

A 32306 P du PDRH A 32306 R du PDRH

## ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
	-	Action 1 (cartographie)	Action 2 (sur 150m)  Action 3 (3 arbres protégés + mise à jour de la base de données cartographique et suivi)	Action 2 (sur 150m)  Action 3 (3 arbres protégés)  + mise à jour de la base de données cartographique et suivi
		1 080 €	3 630 € HT	3 630 € HT

Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

--

#### ► Mise en œuvre de la mesure

- Réalisation de la cartographie
- Nombre de contrats mis en place



## AIDER A LA REGENERATION DU MASSIF FORESTIER

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

> Priorité: 2 Faisabilité: 2

Objectif opérationnel

4.3 : Assurer la pérennité du massif forestier

Priorité 1 : Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète jean-le-blanc, Pic noir, Pic

Espèces IC concernées

Priorité 2 : Aigle criard, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Pigeon colombin et ramier, Milan noir, Milan royal, Faucon hobereau

Pratiques en 2014

Peu de régénération naturelle, peu de coupe

Changements attendus

Rajeunissement de la forêt

#### Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

La forêt de Sare est très vieillissante, elle est composée à plus de 50% d'arbres de plus de 120 ans (principalement des chênes pédonculés). Les arbres d'âge compris entre 61 et 120 ans sont quasiment inexistants. Les jeunes arbres (moins de 61 ans) représentent 500 ha sur le site et sont majoritairement issus de plantations. On y retrouve du Chêne rouge d'Amérique, du Hêtre, du Pin laricio... A part le hêtre, ce sont des espèces exogènes.

La pérennité du site n'est donc pas assurée. La conservation du massif forestier est indispensable car il est très utilisé par l'avifaune comme zone de nidification mais également d'alimentation.

#### **▶** Détail de l'action

Cette action n'a pas pour objectif d'agrandir le massif forestier mais de le consolider en aidant la régénération du massif. Elle permettra de maintenir le massif forestier avec des essences locales et d'augmenter la présence de certaines essences d'arbres dites secondaires : poirier, merisier, tilleul, châtaignier, érable... qui sont très fréquentées par les proies des oiseaux. Cette action n'a pas pour but de rajeunir la totalité de la forêt, le maintien d'arbres morts et sénescents est essentiel pour les oiseaux. Un équilibre est donc à rechercher.

#### Action 1 : Régénération naturelle du site

Cf. DOCOB du site Natura 2000 « Massif de Larrun-Xoldokogaina » : Fiches Action A5 / A7.1

#### Action 2 : Régénération dirigée

Cf. DOCOB du site Natura 2000 « Massif de Larrun-Xoldokogaina » : Fiches Action A5 / A7.1 + A6.1 / A7.2

#### Action 3 : Mise en place d'îlots de plantation d'essences locales

Des ilots denses d'arbres de même essence favoriseraient la dispersion des semences afin de favoriser la régénération d'essence naturelle. Plusieurs ilots disséminés dans le massif forestiers pourraient être réalisés.

Faire le lien avec le DOCOB du site Natura 2000 « Massif de Larrun-Xoldokogaina »

#### Nature des opérations

- Localisation des îlots
- Plantation de plants sur 1/2ha à une densité de 1 600 tiges/ha. Les essences utilisées pourraient être du chêne sessile
- Entretien

#### **Montant HT**

**6000** € de plantation

800€d'entretien par an

#### Action 4 : Mise en place de protections individuelles sur les plants intéressants

Cette protection a pour but de localiser et de protéger un plant intéressant pour éviter qu'il soit détruit ou consommé. Cette action pourrait être menée par des agents communaux ou par des ouvriers forestiers conjointement avec l'ONF. Lorsqu'un d'entre eux localise un plant, il repère l'emplacement du plant (de préférence avec des coordonnées GPS) et l'indique de façon à mettre en place un filet de protection par la suite.

L'écobuage sera interdit à proximité de ces plants. Faire le lien avec le DOCOB du site Natura 2000 « Massif de Larrun-Xoldokogaina »

#### Nature des opérations

- Identifier et localiser les plants locaux intéressants
- Mise en place de protection à l'aide de trois piquets et d'un filet
- Suivi de la croissance du plant et enlèvement des filets

#### **Montant**

Achat 50 gaines : 30 €

Localisation et mise en place-

4 j/an : **720 €** 

Suivi - 1 j/an : 180 €/an

### ► Autre(s) action(s) en lien

FORET02: Création d'une pépinière d'arbres

#### Modalité de mise en œuvre

## ► Périmètre d'intervention

Sur les zones forestières du site

Ces actions seront prioritairement menées sur les parcelles composées uniquement d'arbres de plus de 120 ans ou sur les parcelles de très faibles densités.



## ► Maîtres d'ouvrage

Commune, propriétaires forestiers

## **▶** Partenaires techniques

CRPF, ONF, structure animatrice du DOCOB

### ► Financeurs potentiels

- Europe/ Etat
- Département, Région
- Commune, Agglomération SPB

## ► Montant sur 5 ans

9 430 €

#### **▶** Outils financiers

- 227 PDRH
- Financement Département

## ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020	
	Action 4 + préparation action 3	Action 3 (plantation)	Action 3 (entretien) Action 4 (1/2 et sans gaine)	Action 3 (entretien) Action 4 (1/2 et sans gaine)	
	930 €	6 000 € HT	1 250 €	1 250 €	

#### Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

Augmentation du taux de régénération naturelle

#### ► Mise en œuvre de la mesure

Nombre de plants protégés



## CREATION D'UNE PEPINIERE D'ARBRES

FR7212011 « Col de Lizarrieta »

> Priorité: 2 Faisabilité: 2

Objectif opérationnel

4.3 : Assurer la pérennité du massif forestier

Espèces IC concernées

Priorité 1 : Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète jean-le-blanc, Pic noir, Pic

Priorité 2 : Aigle criard, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Pigeon colombin et ramier, Milan noir, Milan royal, Faucon hobereau

Pratiques en 2014

Absence de pépinière fonctionnelle sur site

Changements attendus

Croissance d'arbres locaux au sein d'une pépinière située dans le territoire pour conserver le massif forestier

#### Description de l'action

#### ► Eléments de contexte

Sare possédait 4 pépinières sur la commune il y a une vingtaine d'années. Les pépinières font donc partie du patrimoine culturel de la commune. Les remettre en fonction permettrait d'avoir des plants issus de Sare.

#### ▶ Détail de l'action

Avant de restaurer une pépinière, il est essentiel d'estimer les besoins du site pour déterminer les quantités à produire et les espèces à faire pousser.

#### Action 1 : Création d'une pépinière pour le Chêne tauzin (Chêne du pays - adapté)

La vente de glands de Chêne tauzin n'étant pas réglementée sur la traçabilité, les plants ne sont pas obligatoirement issus du sud-ouest de la France. Il est donc préférable pour planter cette essence de récupérer des glands sur le site.

#### Nature des opérations

- Restauration d'une pépinière « test »
- Ramassage des glands en automne, mise en culture (site à trouver)
- Repiquage des plants dans la pépinière « test »
- Entretien des plants jusqu'à leur 1,50m
- Plantations des arbres dans le massif

Opération à monter en associant les autres communes du massif de LARRUN -XOLDOKOGAINA, notamment Urrugne qui possède déjà des pépinières qui permettraient de faire pousser les plants jusqu'à 2 ans.

#### **Montant HT**

A déterminer

### Action 2 : Mise en place d'actions pédagogiques – journées de plantation

#### Nature des opérations

Ces pépinières représenteraient une opportunité pour sensibiliser le grand public (ANIM05), notamment les scolaires (action 5) via la mise en place de journées de plantations ou de présentation de la pépinière

#### **Montant HT**

Intégré dans ANIM05

#### ► Autre(s) action(s) en lien

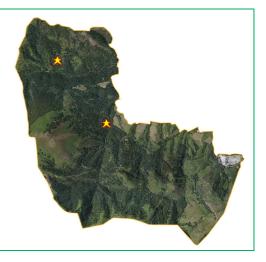
FORET01 : Aider à la régénération du massif forestier

MILIEU01 : Mise en place ou restauration de linéaires de haies et d'arbres isoles

#### Modalité de mise en œuvre

## ► Périmètre d'intervention

Le site comprenait, il y a une vingtaine années, 4 pépinières. Aujourd'hui, une des 2 pépinières localisées sur la carte ci-contre pourrait être restaurée à titre de test.



## ► Maîtres d'ouvrage

Commune (via ONF ou association de réinsertion)

## **▶** Partenaires techniques

ONF, structure animatrice du DOCOB, acteurs du territoire, communes du massif de LARRUN - XOLDOKOGAINA

## **▶** Financeurs potentiels

A déterminer

#### **▶** Outils financiers

A déterminer

### A déterminer

## ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
		Restauration de la pépinière, ramassage des glands	Croissance des semis	Repiquage des premiers plants

► Montant sur 5 ans

#### Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

Rajeunissement des peuplements de Chêne tauzin

#### ► Mise en œuvre de la mesure

- Réalisation de la pépinière test
- Nombre de journées avec les acteurs du territoire
- Nombre d'arbres plantés sur le site (à plus long terme)



## SUIVI DE LA MIGRATION SUR DU LONG TERME

FR7212011
« Col de Lizarrieta »

Priorité : 1 Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

3.2 : Assurer un suivi de la migration

Espèces IC concernées

Les espèces migratrices

Pratiques en 2014

2 associations : le GIFS France et la LPO Aquitaine assurent un suivi de la migration

Changements attendus

Acquérir des données ornithologiques supplémentaires

#### Description de l'action

#### **▶** Eléments de contexte

La migration couvre une période allant de juillet à novembre. Les deux associations qui effectuent des comptages au col de Lizarrieta sont présentes au maximum du 15 septembre au 15 novembre. Une partie de la migration n'est donc pas suivie.

De plus, les suivis réalisés par la LPO Aquitaine ne sont pas pérennes dans le temps du fait de contraintes financières.

#### ► Détail de l'action

Le site a été principalement désigné pour la migration. Le suivi de ce phénomène est essentiel pour connaître l'évolution des populations et pour vérifier l'efficacité des actions menées. Jusqu'à aujourd'hui, il est assuré par la LPO néanmoins si leur action devait cesser, il est important de pouvoir maintenir cet apport de connaissance à long terme et donc de pérenniser les inventaires. N'ayant pas d'enjeu précis sur un groupe d'espèce, le suivi devra au minimum se faire sur la période du 15 septembre au 20 novembre pour couvrir la majorité de la migration.

La 1<sup>ère</sup> solution pour assurer ces comptages est de faire appel à un ou plusieurs acteurs du territoire (chasseurs, associations ornithologiques). Des formations seront assurées pour former les compteurs

#### Action 1 : Suivi annuel de la migration du 15 septembre au 20 novembre

Cette action est aujourd'hui menée par la LPO. Néanmoins, ces comptages n'étant pas assurés dans le temps, ce suivi pourrait être fait dans le cadre de ce DOCOB.

La majorité des espèces passe entre ces deux dates. Un suivi annuel, fait par 2 personnes, permettrait d'avoir des données semblables à celle de la LPO Aquitaine pour suivre l'évolution des populations d'espèces migratrices. Le protocole à suivre est donc celui de a LPO pour obtenir des données comparables aux leurs.

#### Nature des opérations

**Montant HT** 

Réalisation du suivi

5 200 € salaires et charges3 000 € d'hébergement + frais

#### Action 2 : Suivi complet de la migration

Une fois tous les 5 ans, il est proposé qu'un suivi soit réalisé du 15 juillet au 15 novembre afin d'acquérir des connaissances sur les espèces passant avant 15 septembre.

#### Nature des opérations

**Montant HT** 

Réalisation du suivi

10 500 € salaires et charges

7 000 €d'hébergement + frais

## ► Autre(s) action(s) en lien

--

#### Modalité de mise en œuvre

## ► Périmètre d'intervention

Les observations se feront du Col de Lizarrieta qui permet d'avoir une vision d'ensemble sur le site Natura 2000



## ► Maîtres d'ouvrage

Associations ornithologiques

## **▶** Partenaires techniques

Associations ornithologiques

## ► Financeurs potentiels

Europe / Etat

► Montant sur 5 ans

50 300 € HT

**▶** Outils financiers

--

## ► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1	Action 1	Action 2	Action 1	Action 1
8 200 € HT	8 200 € HT	17 500 € HT	17 500 € HT 8 200 € HT	

#### Indicateurs de suivi

#### ► Efficacité de la mesure

--

#### ► Mise en œuvre de la mesure

Nombre de suivis réalisés

## 4. Feuille de route de l'animateur

Le tableau 10 synthétise la répartition du temps de travail qui devra être assuré par le chargé de mission, au sein de la structure opératrice, pour la mise en œuvre du DOCOB.

Tableau 10 : Feuille de route de l'animateur

Code action	Indicate de Deschen		Programmation (en nombre de jours)				Cout estimé	
	Intitulé de l'action	2016 2017		2018	2019	2020	Total 5 ans	sur les 5 ans
ANIM01	Mettre en place une gestion transfrontalière des activités le long des crêtes	8	1.5	1.5	1.5	1.5	14	2 520 €
ANIM02	Soutenir les actions transfrontalières de préservation et de valorisation du patrimoine environnemental	4	5	3	3	3	18	3 240 €
ANIM03	Assurer une veille des programmes d'aménagement ou des projets du territoire	5	5	5	5	5	25	4 500 €
ANIM04	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	7.5	9	7.5	9	7.5	40.5	7 290 €
ANIM05	Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats	5	4	4	4	4	21	3 780 €
ANIM06	Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges	-	3	2	2	2	9	1 620 €
ANIM07	Mettre en place des actions de contrôle avec les polices de l'environnement français et espagnol	-	1	0.5	0.5	0.5	2.5	450 €
ANIM08	Réaliser un suivi de la gestion des milieux et des données ornithologiques	-	6	4	4	4	18	3 240 €
ANIM09	Mise en œuvre et animation du DOCOB	17	17	17	17	17	85	15 300 €
AGRI01	Maintenir des milieux ouverts par gestion pastorale	-	-	-	-	-	-	-
AGRI02	Maintenir des milieux favorables à la fauvette pitchou	-	-	-	-	-	-	-
MILIEU01	Mise en place ou restauration de linéaires de haies et d'arbres isolés	-	-	6	1	1	8	1 440 €
FORET01	Aider à la régénération du massif forestier	-	5	-	2	2	9	1 620 €
FORET02	Création d'une pépinière d'arbres	-	-	-	-	-	-	-
SUIVI01	Suivi de la migration au sein du site	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL animation	46.5	56.5	50.5	49	47.5	250	45 000 €

# 5. Synthèse financière

Cette partie présente de façon synthétique les coûts et la répartition chronologique des actions du site Natura 2000 « La Nivelle ». Le tableau 11 propose une synthèse sur 5 ans des coûts liés à la gestion des sites et des coûts liés à l'animation présentées dans la feuille de route de l'animateur. Le tableau 12 présente les coûts totaux annuels pour les 5 premières années de mise en œuvre du DOCOB. Les chiffres et le phasage présentés ici sont à considérer avec prudence. Ce budget est estimatif et pourra être adapté le cas échéant en fonction des moyens et opportunités.

Tableau 11 : Coût prévisionnel en fonction des objectifs

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Priorité	Coût prévisionnel (en € HT)
1 Conserver un axe de migration libre de tout obstacle et peu dérangé	1.1 Mettre en place des actions conjointes	ANIM01	Mettre en place une gestion transfrontalière des activités le long des crêtes	1	2 520
	avec les communes espagnoles transfrontalières	ANIM02	Soutenir les actions transfrontalières de préservation et de valorisation du patrimoine environnemental	1	3 240
	1.2 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site	ANIM03	Assurer une veille des programmes d'aménagement ou des projets du territoire	2	4 500
		compte dans les projets  ANIM04  Apporter un appui aux professionnels et aux		1	9 390 (hors impression)
		ANIM06	Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges	2	2 320
	1.3	ANIM04	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	1	9 390 (hors impression)
	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site	ANIM05	Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats	2	24 860 (hors action 3)
	1.4 S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soient respectés des 2 côtés de la frontière	ANIM07	Mettre en place des actions de contrôle avec les polices de l'environnement français et espagnol	2	450
2 Préserver la quiétude de l'avifaune pendant les périodes sensibles	2.1 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets	ANIM04	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	1	9 390 (hors impression)
	d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site	ANIM06	Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges	2	2 320
	2.2	ANIM04	Apporter un appui aux professionnels et aux	1	9 390 (hors

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Priorité	Coût prévisionnel (en € HT)
	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site		gestionnaires d'activités		impression)
	enjeux omitriologiques du site	ANIM05	Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats	2	24 860 (hors action 3)
	2.3 Assurer un transfert de connaissance ornithologique entre acteurs	ANIM04	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	1	9 390 (hors impression)
	2.4 S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soient respectées des 2 côtés de la frontière	ANIM07	Mettre en place des actions de contrôle avec les polices de l'environnement français et espagnol	2	450
3 Partager les données	3.1 Assurer un transfert de connaissance ornithologique entre acteurs	ANIM04	gestionnaires d'activites		9 390 (hors impression)
ornithologiques entre	3.2	SUIVI01	Suivi de la migration au sein du site	1	50 300
tous	Assurer un suivi de la migration et des espèces résidentes	ANIM08	Réaliser un suivi de la gestion des milieux et des données ornithologiques	1	3 240
4 Conserver une mosaïque de milieux en maintenant un territoire rural et en s'appuyant sur les activités traditionnelles	4.1 Maintenir et soutenir une agriculture	AGRI01	Maintenir des milieux ouverts par gestion pastorale	1	A définir selon contrats
	durable pour maintenir des milieux ouverts	AGRI02	Maintenir des milieux favorables à la fauvette pitchou	2	A définir selon contrats
	4.2 Conserver des éléments structurant le paysage	MILIEU01	Maintenir des milieux favorables à la fauvette pitchou  Mise en place ou restauration de linéaires de haies et d'arbres isolés		8 340
	4.3	FORET01	Aider à la régénération du massif forestier	2	9 430
	Assurer la pérennité du massif forestier	FORET02 Création d'une pépinière d'arbres	2	A définir	
	4.4 Assurer un suivi de la gestion des milieux	ANIM08	Réaliser un suivi de la gestion des milieux et des données ornithologiques	1	3 240
5 Animer le DOCOB	<b>5.1</b> Faire vivre le DOCOB	ANIM09	Mise en œuvre et animation du DOCOB	1	15 300 (hors actions 3 et 4 déjà chiffrées)

Code action	Actions	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL € HT
ANIM01	Mettre en place une gestion transfrontalière des activités le long des crêtes	1 440 270		270	270	270	2 520
ANIM02	Soutenir les actions transfrontalières de préservation et de valorisation du patrimoine environnemental	720 900		540	540	540	3 240
ANIM03	Assurer une veille des programmes d'aménagement ou des projets du territoire	900 900		900	900	900	4 500
ANIM04	Apporter un appui aux professionnels et aux gestionnaires d'activités	2 050 1 620 hors impression		2 050	1 620 hors impression	2 050	9 390 hors impression
ANIM05	Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats	5 880 5 880		7 580 hors action 3	1 080 hors action 3	4 440 hors action 3	<b>24 860</b> hors action 3
ANIM06	Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges	1 240		360	360	360	2 320
ANIM07	Mettre en place des actions de contrôle avec les polices de l'environnement français et espagnol	180		90	90	90	450
ANIM08	Réaliser un suivi de la gestion des milieux et des données ornithologiques		1 080	720	720	720	3 240
ANIM09	Mise en œuvre et animation du DOCOB	3 060 3 060		3 060	3 060	3 060	<b>15 300</b> hors actions 3 et 4 déjà chiffrées
AGRI01	Maintenir des milieux ouverts par gestion pastorale			A définir s	A définir		
AGRI02	Maintenir des milieux favorables à la fauvette pitchou			A définir selon contrats			A définir
MILIEU01	Mise en place ou restauration de linéaires de haies et d'arbres isolés			1 080	3 630	3 630	8 340
FORET01	Aider à la régénération du massif forestier	930		6 000	1 250	1 250	9 430
FORET02	Création d'une pépinière d'arbres			A définir			A définir
SUIVI01	Suivi de la migration au sein du site	8 200	8 200	17 500	8 200	8 200	50 300
_	TOTAL € HT	22 250	24 260	40 150	21 720	25 510	<b>149 910</b> à compléter

Tableau 12 : Coût prévisionnel par action et par année

## Démarche menée par l'Agglomération Sud Pays Basque

## Hego Lapurdiko Hiriguneak eraman desmartxa







